

Bulletin officiel de France Travail

N° 20 du 31 mars 2025

Sommaire chronologique

Décision DG n° 2025-35 du 21 mars 2025

Nomination au sein de France Travail – Mme De Cidrac 3

Décision DG n° 2025-36 du 21 Mars 2025

Nomination au sein de France Travail Services – M. Gueudar Delahaye..... 4

Décision BFC n° 2025-06 DS DR du 26 mars 2025

Délégation de signature du directeur régional de France Travail Bourgogne-Franche-Comté au sein de la direction régionale 5

Décision BFC n° 2025-07 DS Agences du 26 mars 2025

Délégation de signature du directeur régional de France Travail Bourgogne-Franche-Comté au sein des agences17

Décision PdL n° 2025-14 DS Agences du 26 mars 2025

Délégation de signature de la directrice régionale de France Travail Pays de la Loire au sein des agences 28

Décision Gu n° 2025-03 DS Agences du 28 mars 2025

Délégation de signature du directeur régional de France Travail Guyane au sein des agences38

Décision Gu n° 2025-04 DS PTF du 28 mars 2025

Délégation de signature du directeur régional de France Travail Guyane au sein de la plate-forme régionale Guyane 43

Décision HdF n° 2025-13 DS Agences du 28 mars 2025

Délégation de signature du directeur régional de France Travail Hauts-de-France au sein des agences47

Décision HdF n° 2025-14 DT du 28 mars 2025

Délégation de signature du directeur régional de France Travail Hauts-de-France au sein des directions territoriales..... 72

Décision HdF n° 2025-15 DS DR du 28 mars 2025

Délégation de signature du directeur régional de France Travail Hauts-de-France au sein de la direction régionale 76

Décision HdF n° 2025-16 DS PTF du 28 mars 2025

Délégation de signature du directeur régional de France Travail Hauts-de-France au sein des plateformes régionales de services et des activités centralisées 88

Décision No n° 2025-04 DS Agences du 28 mars 2025

Délégation de signature de la directrice régionale de France Travail Normandie au sein des agences 96

Décision Gua n° 2025-06 DS Agences du 31 mars 2025

Délégation de signature du directeur régional de France Travail Guadeloupe & Îles du Nord au sein des agences 108

Décision Gua n° 2025-07 CMC du 31 mars 2025

Composition et fonctionnement de la commission des marchés publics constituée auprès du directeur régional de France Travail Guadeloupe & Îles du Nord 114

Décision Oc n° 2025-15 DS Agences du 31 mars 2025

Délégation de signature de la directrice régionale de France Travail Occitanie au sein des agences 116

Décision Oc n° 2025-16 DS PTF du 31 mars 2025

Délégation de signature de la directrice régionale de France Travail Occitanie au sein de la plate-forme de la direction de la production..... 139

Décision DG n° 2025-35 du 21 mars 2025

Nomination au sein de France Travail – Mme De Cidrac

Madame Marie-Christine De Cidrac est nommée directrice en charge du développement des services entreprises de France Travail à compter du 1er avril 2025.

Fait à Paris, le 21 mars 2025

Le directeur général,
Thibaut Guilluy

Décision DG n° 2025-36 du 21 Mars 2025

Nomination au sein de France Travail Services – M. Gueudar Delahaye

Monsieur Philippe Gueudar Delahaye est nommé directeur de France Travail services à compter du 1er mai 2025.

Fait à Paris, le 21 mars 2025

Le directeur général,
Thibaut Guilluy

Décision BFC n° 2025-06 DS DR du 26 mars 2025

Délégation de signature du directeur régional de France Travail Bourgogne-Franche-Comté au sein de la direction régionale

Le directeur régional de France Travail Bourgogne-Franche-Comté,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8 à L. 5312-10, L. 5312-13, L. 5412-1, R. 5312-4 à R. 5312-6, R. 5312-19 et R. 5312-23 à R. 5312-26, R. 5412-1, R. 5412-4, R. 5412-7 à R. 5412-8, R. 5426-3, R. 5426-8 et R. 5426-10,

Vu le code de justice administrative, notamment les articles L.213-11 et suivants et R213-10 et suivants,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'opérateur France Travail,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration,

Vu la délibération n° 2021-73 du 23 novembre 2021 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé,

Vu, ensemble, la délibération n° 2021-72 du 23 novembre 2021 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi et, la décision DG n° 2023-70 du 14 décembre 2023 actualisant les seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision DG n° 2025-17 du 31 janvier 2025 portant délégation de pouvoir du directeur général aux directeurs régionaux,

Décide :

Section 1 - Fonctionnement général

Article 1 - Correspondances, congés, autorisations d'absence et approbations hiérarchiques de déplacement

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 et au § 2 de l'article 16 à l'effet de signer les instructions et notes à destination du réseau.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 16 à l'effet de signer :

- 1) les actes et correspondances nécessaires aux activités du service,
- 2) les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, et les approbations hiérarchiques de déplacement.

Article 2 - Marchés publics

§ 1 - Signature des marchés et de leur reconduction ou prolongation

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-dessous à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 500 000 euros HT, et sans limite de montant pour les reconductions ou prolongations de marchés publics :
 - o monsieur Alexis Adalla Charpiot, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
 - o madame Odile Ferru, directrice régionale adjointe en charge des opérations
 - o monsieur Eric Surier, directeur administratif finances et gestion
- 2) les marchés publics d'un montant inférieur à 139 000 euros HT, leur reconduction et leur prolongation :
 - o madame Anne Labrune, responsable du service contrôle de gestion
 - o monsieur Jérôme Morin, directeur des opérations
 - o monsieur François Schmitz, responsable du service juridique
- 3) les marchés publics d'un montant inférieur à 40 000 euros HT, leur reconduction et leur prolongation :
 - o madame Estelle Dousset, adjointe au directeur administratif, finances et gestion, responsable du service achats approvisionnements

§ 2 - Bons de commande

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-dessous à l'effet de signer :

- 1) les bons de commande quel que soit le montant :
 - o monsieur Alexis Adalla Charpiot, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
 - o madame Odile Ferru, directrice régionale adjointe en charge des opérations
 - o monsieur Eric Surier, directeur administratif finances et gestion
- 2) les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT :
 - o madame Estelle Dousset, adjointe au directeur administratif, finances et gestion, responsable du service achats approvisionnements

- monsieur Jérôme Morin, directeur des opérations
- 3) les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT :
 - madame Valérie Boeglin, responsable du service offre de service demandeurs d'emploi et développement des compétences
 - monsieur Aurélien Jacquet, responsable d'équipe du service environnement de travail
 - monsieur Frédéric Kirsas, responsable du service environnement de travail
 - madame Anne Labrune, responsable du service contrôle de gestion
 - madame Maryline Mille, responsable du service offre de service entreprises
 - monsieur François Schmitz, responsable du service juridique
- 4) les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT : les personnes désignées au § 5 de l'article 16 et :
 - madame Hélène Lantonnet, adjointe du directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, directrice de la gestion des ressources humaines
 - monsieur Mathias Mouton, chargé de mission auprès du directeur administratif finances et gestion
 - madame Mylène Piroddi, directrice de la stratégie et des relations extérieures
 - madame Michèle Cardozo Tiboul, directrice de l'accompagnement à la transformation
- 5) les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT en matière de frais de restauration et de réception : les personnes désignées aux § 2, § 3, § 4 et § 5 de l'article 16.
- 6) les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT en matière de téléphonie et petit équipement informatique :
 - monsieur Pierre Olivier Megret, chargé de sécurité du système d'information
 - madame Christèle Menegazzo, chargée de sécurité du système d'information

§ 3 - Autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés, sauf reconduction et prolongation

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-dessous à l'effet de signer :

- 1) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution, y compris la résiliation, de marchés publics, quel que soit le montant du marché :
 - monsieur Alexis Adalla Charpiot, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
 - madame Estelle Dousset, adjointe au directeur administratif, finances et gestion, responsable du service achats
 - madame Odile Ferru, directrice régionale adjointe en charge des opérations
 - monsieur Aurélien Jacquet, responsable d'équipe du service environnement de travail
 - monsieur Frédéric Kirsas, responsable du service environnement de travail
 - monsieur Jérôme Morin, directeur des opérations
 - monsieur Eric Surier, directeur administratif finances et gestion adjoint en charge des opérations

- 2) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution de marchés publics, quel que soit le montant du marché, à l'exception des actes ayant une incidence financière et de la résiliation :
 - o madame Marie Pierre Botéculet, acheteuse
 - o monsieur Christophe Bouca, acheteur
 - o madame Stéphanie Fleury, acheteuse
 - o monsieur Laurent Galliot, acheteur,
 - o madame Angélique Haustête, juriste
 - o madame Cécile Lefebvre Decq, acheteuse
 - o monsieur Tristan Makki, juriste
 - o monsieur François Schmitz, responsable du service juridique

§ 4 - Les actes relatifs à la réception des travaux y compris le procès-verbal de réception

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-dessous à l'effet de signer l'ensemble des actes relatifs à la réception des travaux, y compris le procès-verbal de réception :

- monsieur Frédéric Blondey, chargé d'opération immobilière
- madame Aline Figon, chargée d'opération immobilière
- madame Isabeau Follope, chargée d'opération immobilière
- monsieur Romain Metz, chargé d'opération immobilière
- monsieur Julien Faure, chargé d'opération immobilière

Section 2 - Autres contrats

Article 3 - Partenariat et autres contrats

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-dessous à l'effet de signer les conventions locales, départementales et régionales de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion conclues avec des employeurs concluant une telle convention ou adhérant au régime d'assurance chômage :

- monsieur Alexis Adalla Charpiot, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- madame Estelle Dousset, adjointe au directeur administratif, finances et gestion, responsable du service achats
- madame Odile Ferru, directrice régionale adjointe en charge des opérations
- monsieur Jérôme Morin, directeur des opérations
- monsieur Eric Surier, directeur administratif finances et gestion

Section 3 - Gestion immobilière

Article 4 - Baux, acquisitions, aliénations de biens immobiliers et autorisations d'urbanisme

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-dessous, à l'effet de signer :

- 1) les baux, que France Travail ait qualité de preneur ou bailleur, les conventions de mise à disposition, ainsi que les actes nécessaires à leur conclusion et à leur exécution,
- 2) les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers,
- 3) les demandes d'autorisations d'urbanisme :

- monsieur Alexis Adalla Charpiot, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- madame Odile Ferru, directrice régionale adjointe en charge des opérations
- monsieur Eric Surier, directeur administratif finances et gestion

Délégation est donnée à la personne désignée ci-dessous à l'effet de signer les demandes de permis de construire, les demandes d'autorisations de construire, aménager ou modifier un ERP et les déclarations préalables de travaux :

- monsieur Frédéric Kirsas, responsable du service environnement de travail

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-dessous à l'effet de signer les déclarations préalables de travaux :

- monsieur Frédéric Blondey, chargé d'opération immobilière
- madame Aline Figon, chargée d'opération immobilière
- madame Isabelle Follope, chargée d'opération immobilière
- monsieur Romain Metz, chargé d'opération immobilière
- monsieur Julien Faure, chargé d'opération immobilière

Section 4 - Ressources humaines

Article 5 - Gestion des ressources humaines

§ 1 - Délégation est donnée à :

- monsieur Alexis Adalla Charpiot, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- madame Pascale Blanc-Bresse, responsable du service qualité de vie au travail
- monsieur Olivier Deharo, responsable de service gestion administrative du personnel et carrières
- madame Valérie Faudot, responsable du service développement des talents et des compétences et accompagnement managérial
- madame Odile Ferru, directrice régionale adjointe en charge des opérations
- madame Hélène Lantonnet, adjointe du directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, directrice de la gestion des ressources humaines
- madame Michèle Cardozo Tiboul, directrice de l'accompagnement à la transformation

à l'effet de signer, concernant les agents de la direction régionale à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs, les documents et actes nécessaires à la gestion des ressources humaines, y compris le recrutement, la rupture du contrat et les décisions octroyant la protection fonctionnelle de France Travail, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme.

§ 2 - Délégation est donnée à :

- monsieur Claude Guyot, directeur maîtrise des risques
- monsieur Eric Surier, directeur administratif finances et gestion

à l'effet de signer, les décisions octroyant la protection fonctionnelle de France Travail.

§ 3 - Délégation est donnée à monsieur Olivier Deharo, responsable du service GA paie, à l'effet de signer les actes de gestion en ligne relatives aux contrats aidés ou emplois d'avenir via SYLAé.

§ 4 - Délégation de signature est donnée à :

- madame Fabienne Dumoutier, chargée de relations sociales
- madame Cindy Lusardi, chargée de relations sociales

à l'effet de signer les états de frais des élus représentants du personnel.

Section 5 - Décisions de sanction et décisions suite à contestations et recours

Article 6 - Recours hiérarchiques

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16 à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours hiérarchiques formés par les usagers et autres tiers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Jérôme Morin, directeur des opérations

Article 7 - Décisions de sanction

Délégation est donnée à monsieur Grégory Dubois, responsable du service fraudes MRCI, à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement, ainsi que les décisions appliquant la pénalité administrative.

En cas d'absence ou d'empêchement, monsieur Claude Guyot, directeur maîtrise des risques, bénéficie de cette même délégation.

Article 8 - Contestations et Recours

§ 1 - Délégation est donnée à monsieur Claude Guyot, directeur maîtrise des risques à l'effet de signer les décisions statuant sur les contestations et recours formés contre les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement ou appliquant la pénalité administrative mentionnées à l'article 7.

En cas d'absence ou d'empêchement, ou en cas de décision de sanction prise par monsieur Claude Guyot, monsieur Alexis Adalla Charpiot, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale et madame Odile Ferru, directrice régionale adjointe en charge des opérations, bénéficient des mêmes délégations à titre temporaire.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16 à l'effet de signer les décisions statuant sur les contestations formées contre les autres décisions de radiation ou de radiation et de suppression du revenu de remplacement.

Section 6 - Décisions relatives au versement des allocations d'assurance chômage

Article 9 - Placement et gestion des droits

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16 à l'effet de signer l'ensemble des décisions et actes en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris l'inscription sur la liste et les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de cessation d'inscription, de changement de catégorie ou appliquant la pénalité administrative, ainsi que les décisions de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16 et à madame Valérie Boeglin, responsable du service offre de service demandeurs d'emploi et développement des compétences à l'effet de signer :

- 1) les décisions relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relevant de la compétence de France Travail services,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées,
- 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
- 4) les bons SNCF,
- 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

Section 7 - Prestations en trop versées

Article 10 - Délais, remise et admission en non-valeur

§ 1 - Contraintes

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16 et à monsieur Jérôme Morin, directeur des opérations à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou pour le compte d'un tiers et faire procéder à son exécution.

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16, à monsieur Grégory Dubois, responsable du service prévention et lutte contre la fraude et à monsieur Claude Guyot, directeur maîtrise des risques à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer la pénalité administrative.

§ 2 - Délais de remboursement

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16 et à monsieur Jérôme Morin, directeur des opérations à l'effet d'accorder tout délai de remboursement de prestations en trop versées.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Eric Surier, directeur administratif finances et gestion

§ 3 - Remise de dette

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16 et à monsieur Jérôme Morin, directeur des opérations pour :

- statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par France Travail pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424 1 du code du travail ayant conclu avec France Travail une convention de gestion, quel que soit le montant de ces prestations ;
- accorder une remise des prestations en trop versées pour le compte de l'assurance chômage dans la limite de 650 euros.

§ 4 - Admission en non-valeur

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16 pour :

- statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des prestations en trop versées par France Travail pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424 1 du code du travail ayant conclu avec France Travail une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, quel que soit le montant de ces prestations
- statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des prestations en trop versées pour le compte de l'assurance chômage d'un montant inférieur à 1000 euros

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficie de la même délégation à titre temporaire :

- monsieur Jérôme Morin, directeur des opérations

Section 8 - Plaintes, contentieux, transactions et production au passif

Article 11 - Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation est donnée à :

- monsieur Alexis Adalla Charpiot, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- madame Odile Ferru, directrice régionale adjointe en charge des opérations
- madame Angélique Haustête, juriste
- monsieur Tristan Makki, juriste
- monsieur Jérôme Morin, directeur des opérations
- monsieur François Schmitz, responsable du service juridique

à l'effet de porter plainte sans constitution de partie civile au nom de France Travail ou d'un tiers que France Travail représente.

Article 12 - Contentieux

Délégation est donnée à l'effet de signer les actes nécessaires pour agir en justice (y compris porter plainte avec constitution de partie civile) au nom de France Travail ou d'un tiers qu'il représente dans tout litige, devant toute juridiction en demande et en défense, se rapportant à des décisions de France Travail Bourgogne-Franche-Comté ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale :

- en matière d'inscription, d'orientation, d'accompagnement et de gestion des droits des demandeurs d'emploi, à :
 - o monsieur Alexis Adalla Charpiot, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
 - o madame Odile Ferru, directrice régionale adjointe en charge des opérations
 - o madame Angélique Haustête, juriste
 - o monsieur Tristan Makki, juriste
 - o monsieur Jérôme Morin, directeur des opérations
 - o monsieur François Schmitz, responsable du service juridique
 - o monsieur Eric Surier, directeur administratif finances et gestion
- en matière de fraudes, à l'exception des litiges concernant plusieurs établissements de France Travail, à :
 - o monsieur Alexis Adalla Charpiot, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
 - o monsieur Grégory Dubois, responsable du service prévention et lutte contre la fraude
 - o madame Odile Ferru, directrice régionale adjointe en charge des opérations
 - o monsieur Claude Guyot, directeur maîtrise des risques
 - o madame Angélique Haustête, juriste
 - o monsieur Tristan Makki, juriste
 - o monsieur Jérôme Morin, directeur des opérations
 - o monsieur Jean-Louis Moulin, auditeur prévention et lutte contre la fraude
 - o madame Sylvie Reveillon, auditeur prévention des fraudes
 - o monsieur François Schmitz, responsable du service juridique
 - o madame Valérie Taina, auditeur prévention des fraudes
 - o monsieur Bruno Vandrisse, auditeur prévention des fraudes
- en matière de gestion des ressources humaines, à :
 - o monsieur Alexis Adalla Charpiot, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
 - o madame Odile Ferru, directrice régionale adjointe en charge des opérations
 - o madame Hélène Lantonnnet, adjointe du directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, directrice de la gestion des ressources humaines, à l'exception
 - des litiges relatifs à la convention collective nationale de France Travail, aux accords qui y sont annexés et accords collectifs nationaux de travail et à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégataire au sein de la direction générale,

- des litiges relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale concernant la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public,
 - d'un litige entre France Travail et un agent porté devant la juridiction administrative ou entre France Travail et un cadre dirigeant ou cadre supérieur,
- en toute autre matière, à :
- monsieur Alexis Adalla Charpiot, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
 - madame Odile Ferru, directrice régionale adjointe en charge des opérations
 - monsieur Claude Guyot, directeur maîtrise des risques
 - madame Angélique Haustête, juriste
 - monsieur Tristan Makki, juriste
 - monsieur Jérôme Morin, directeur des opérations
 - monsieur François Schmitz, responsable du service juridique
 - monsieur Eric Surier, directeur administratif finances et gestion, à l'exception des litiges :
 - entre France Travail et un partenaire institutionnel,
 - relatifs à l'exécution d'une convention sur laquelle ou d'un marché public sur lequel le conseil d'administration a délibéré,
 - se rapportant à une prise de participation financière ou la participation à des groupements d'intérêt économique, groupements d'intérêt public ou groupements européens de coopération territoriale,
 - mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant France Travail.

Article 13 - Transactions

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16 et à monsieur Eric Surier, directeur administratif finances et gestion, à l'effet de signer les transactions prévoyant le versement d'une somme d'un montant total inférieur à 5000 euros.

Article 14 - Production au passif des entreprises en procédure collective

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16 et à monsieur Jérôme Morin, directeur des opérations à l'effet de signer les décisions par lesquelles les créances restant dues à France Travail autres sont produites au passif des entreprises en procédure collective.

Article 15 - Demande de remboursement auprès des employeurs

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 de l'article 16 et à monsieur Jérôme Morin, directeur des opérations à l'effet de :

- 1) signer les décisions concernant le remboursement d'allocations chômage au paiement desquelles sont condamnés les employeurs fautifs en cas de requalification du licenciement sans cause réelle et sérieuse, conformément à l'article L.1235 4 du code du travail,

- 2) notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer des allocations chômage dues par ces employeurs fautifs et faire procéder à son exécution,
- 3) signer les décisions concernant le remboursement d'aides et mesure en faveur des employeurs.

Section 9 - Délégués et dispositions diverses

Article 16 - Délégués

§ 1 - Directeurs régionaux adjoints

- monsieur Alexis Adalla Charpiot, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- madame Odile Ferru, directrice régionale adjointe en charge des opérations

§ 2 - Directeurs de services

- monsieur Claude Guyot, directeur maîtrise des risques
- madame Hélène Lantonnnet, adjointe du directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, directrice de la gestion des ressources humaines
- monsieur Jérôme Morin, directeur des opérations
- madame Mylène Piroddi, directrice de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Eric Surier, directeur administratif finances et gestion
- madame Michèle Cardozo Tiboul, directrice de l'accompagnement à la transformation

§ 3 - Adjoints aux directeurs de services

- madame Estelle Dousset, adjointe au directeur administratif, finances et gestion, responsable du service achats approvisionnements

§ 4 - Responsables de service

- monsieur Jérôme Besancon, responsable du service partenariats et FSE
- madame Pascale Blanc-Bresse, responsable du service qualité de vie au travail
- madame Valérie Boeglin, responsable du service offres de service demandeurs d'emploi et développement des compétences
- madame Corine Charbonnel, responsable de service réglementaire, applicatifs et indemnisation
- monsieur Michaël Cholley, responsable du service sécurité sûreté RRS.
- monsieur Olivier Deharo, responsable du service GA paie
- monsieur Grégory Dubois, responsable service fraudes MRCI
- madame Valérie Faudot, responsable du service développement des talents et des compétences et accompagnement managérial
- monsieur Luc Michel Horak, médiateur
- monsieur Aurélien Jacquet, responsable d'équipe du service environnement de travail
- monsieur Frédéric Kirsas, responsable du service environnement de travail
- madame Anne Labrune, responsable du service contrôle de gestion
- madame Patricia Landre, responsable du service comptabilité finances
- madame Maryline Mille, responsable du service offre de service entreprises
- monsieur Frédéric Peltier, responsable du service, qualité, pilotage, statistiques et observatoire

- monsieur François Schmitz, responsable du service juridique
- madame Violaine Theriot Gillet, responsable du service Innovation et RSE

§ 5 - Assistants de direction

- monsieur Quentin Gerard, assistant de direction DAFG
- madame Florence Guillot, assistante de direction
- madame Sylvaine Rocault, assistante du directeur régional

Article 17 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de France Travail Bourgogne-Franche-Comté. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

On entend par « cadres dirigeants » les cadres dirigeants mentionnés à l'article 1.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et par « cadres supérieurs » les cadres visés à l'article 4.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et les agents soumis au décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de catégorie 4, filière management, directeurs territoriaux délégués et médiateurs.

Article 18 - Abrogation et publication

La décision BFC n° 2024-54 DS DR du 28 novembre 2024 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de France Travail

Fait à Dijon, le 26 mars 2025.

Michel Swieton,
directeur régional
de France Travail Bourgogne-Franche-Comté

Décision BFC n° 2025-07 DS Agences du 26 mars 2025

Délégation de signature du directeur régional de France Travail Bourgogne-Franche-Comté au sein des agences

Le directeur régional de France Travail Bourgogne-Franche-Comté,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5131-6, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-5-1, L.5411-5-2, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1, L.5422-4, L.5422-20, L. 5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5131-15 à R.5131-26, R.5312-4, R. 5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, , R.5411-1, R.5411-17 et R.5411-18, R.5412-1, R.5412-4, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8, R.5426-10, R.5426-15, R.5426-17, R.5426-18 et R.5426-20,

Vu le code de justice administrative, notamment les articles L.213-11 et suivants et R213-10 et suivants,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'opérateur France Travail,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le règlement d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 et les articles 46, 46 bis et 55 de ses annexes VIII et X,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2024-73 du 19 décembre 2024 du conseil d'administration de France Travail portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2024-35 du 24 avril 2024 du conseil d'administration de France Travail portant sur l'aide à la garde d'enfants,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2024-82 du 15 novembre 2024 du directeur général de France Travail relative aux missions pour lesquelles France Travail services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 - Inscription, orientation, accompagnement et gestion des droits

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 6 à l'effet de signer les décisions d'inscription, d'orientation vers l'organisme référent, ainsi que l'ensemble des décisions et actes relatifs à l'accompagnement et à la gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris , les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions, notamment les décisions de cessation d'inscription de changement de catégorie, et de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 6 à l'effet de signer :

- 1) les décisions (à l'exception de celles relevant de la compétence de France Travail services) relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat d'engagement jeune (CEJ), le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions,
- 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
- 4) les bons SNCF,
- 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

Article 2 - Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 6 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison accords-cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour France Travail,

- 2) les autres conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour France Travail,
- 3) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 40 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 6 pour signer les conventions citées au 1) et 2) du présent article.

Article 3 - Prestations en trop versées

§ 1 - Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :

- dans la limite de 24 mois à l'ensemble des agents,
- dans la limite de 36 mois aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 6.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 6 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non-valeur lorsque qu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées dans la limite de 650 euros.

§ 3 - Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Article 4 - Fonctionnement général

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 6 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- 2) signer les congés, les autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, et les approbations hiérarchiques de déplacement,

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2 et § 3 de l'article 6.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 6 à l'effet de porter plainte sans constitution de partie civile au nom de France Travail, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2, § 3 et § 4 de l'article 6.

Article 5 - Marchés publics et bons de commande

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 6 ci-dessous à l'effet de signer les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT en matière de frais de restauration et de réception.

Article 6 - Délégués

§ 1 - directeurs d'agence

- madame Corinne Barillot, directrice de France Travail Vesoul
- madame Pascale Becourt, directrice de France Travail Montceau les Mines
- madame Sophie Bourdiaux, directrice de France Travail Chalon Centre
- monsieur Joël Bruchon, directeur de France Travail Chalon Nord
- madame Aude Cormaho, directrice de France Travail Montbéliard Centre
- madame Zohra Dehbi, directrice de France Travail Dijon Sud
- madame Carole Demouge, directrice de France Travail Besançon Palente, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- madame Malika Djedoui, directrice de France Travail Le Creusot
- madame Catherine Domon, directrice de France Travail Belfort Thiers
- madame Farah Dupas Zeffane, directrice de France Travail Joigny
- madame Aurelie Duthion, directrice de France Travail Saint Claude
- madame Séverine Dutreix, directrice de France Travail Auxerre
- monsieur Emmanuel Emourgeon Sauge Merle, directeur de France Travail Belfort Europe Delle
- madame Nathalie Ferreira, directrice de France Travail Dijon Ouest
- madame Cécile Gueux, directrice de France Travail Cosne sur Loire
- madame Sophie Heitzmann, directrice de France Travail Besançon Temis, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- madame Patricia Labonde, directrice de France Travail Beaune
- madame Stéphanie Landreat, directrice de France Travail Sens
- monsieur Benoît Lhote, directeur de France Travail Autun
- madame Christelle Marchal, directrice de France Travail Nevers
- madame Nathalie Mariadassou, directrice de France Travail Mâcon
- madame Patricia Martinon, directrice de France Travail Dijon Est
- madame Nathalie Mathez, directrice de France Travail Decize/Château Chinon
- madame Celine Munnier, directrice de France Travail Audincourt
- madame Christelle Perrette, directrice de France Travail Montbéliard Hexagones
- madame Laurence Perrier, directrice de France Travail Pontarlier
- madame Isabelle Philippe, directrice de France Travail Digoïn
- madame Nathalie Poisot, directrice de France Travail Besançon Planoise, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- monsieur Bernard Pourrat, directeur de France Travail Louhans/Tournus
- monsieur Christophe Quillet, directeur de France Travail Lure Héricourt
- madame Delphine Rossit, directrice de France Travail Morteau
- madame Béatrice Rouge Pariset, directrice de France Travail Arc les Gray
- monsieur Jacky Roy, directeur de France Travail Avallon Tonnerre
- madame Carine Sannier, directrice de France Travail Dole
- madame Nathalie Santiard, directrice de France Travail Dijon Nord
- monsieur Bernard Saulnier, directeur de France Travail Montbard
- monsieur Jean Philippe Suzan, directeur de France Travail Luxeuil
- monsieur François Xavier Sauvegrain, directeur de France Travail Lons le Saunier Champagnole

§ 2 - directeurs adjoints

- madame Christine Cochet, directrice adjointe de France Travail Lons le Saunier Champagnole
- madame Sophie Domenichini, directrice adjointe de France Travail Nevers

§ 3 - responsables d'équipe

- monsieur Farid Anajguar, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Belfort Thiers
- monsieur Hocine Ayache, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Dijon Est
- madame Chahira Ait Youcef, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Dijon Est
- madame Laetitia Bayard, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Lons Le Saunier
- monsieur Denis Beaulier, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Sens
- monsieur Wail Benba, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Dole
- monsieur Abdelkrim Ben Tahar, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Dijon Nord
- madame Caroline Berardet, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Dijon Est
- madame Cindy Beugnot, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Avallon Tonnerre
- madame Aurélie Billet, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Sens
- madame Marine Blanck, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Pontarlier
- madame Gaelle Bonnot, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Besançon Temis, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- madame Claire Bourgau, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Montbéliard Hexagone
- madame Sylvie Bourreau, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Besançon Planoise, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- madame Céline Bouthier, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Louhans/Tournus
- madame Laurence Brochin, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Mâcon
- madame Lise Brock, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Audincourt
- madame Achifae Chbib, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Auxerre
- madame Aurelie Champod, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Arc-Les-Gray
- madame Noelle Chapey, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Beaune
- monsieur Emmanuel Chavot, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Chalon Centre

- madame Isabelle Clermont Vivat, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Mâcon
- monsieur David Contejean, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Montbéliard Centre
- madame Nathalie Corneloup, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Saint Claude
- monsieur Jean Marc Curie, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Dole
- madame Angela Dabit, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Dole
- madame Cécile Daviet, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Cosne sur - Loire
- madame Nelly Dehais, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Joigny
- madame Martine Delteil, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Vesoul
- madame Aurore Demerger, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Saint Claude
- monsieur Anthony Descaves, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Chalon Centre
- madame Bénédicte D'heilly, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Digoin
- madame Lorena Di Tommaso, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Dijon Nord
- madame Véronique Duplessis, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Nevers
- madame Bernadette Duprat, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Digoin
- madame Ludivine Duquet, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Morteau
- madame Mélanie Durupt, responsable d'équipe en agence par intérim au sein de France Travail Lure-Hericourt
- madame Hanane El Fatmi, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Auxerre
- monsieur Paul Emmanuel Le Cam, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Montbéliard Centre
- madame Laurence Faivre Dupaigne, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Morteau
- monsieur Bruno Fauriel, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Lons le Saunier
- madame Valérie Faye, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Avallon/Tonnerre
- monsieur Frédéric Fevre, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Mâcon
- madame Joanne Fleurot, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Montceau les Mines
- madame Valerie Fornerot, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Chalon Nord

- monsieur Brice Gaisser, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Montbéliard Hexagone
- monsieur Jean Gannard, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Besançon Planoise, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- monsieur Didier Genay, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Besançon Palente, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- monsieur Jean-Baptiste Gereau, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Autun
- madame Marie-Pierre Gilles, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail de Chalon Nord
- madame Magali Girouard, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail de Sens
- madame Maud Gougoud, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Digoïn
- madame Sophie Grandjacquet, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Besançon Planoise, dans le ressort territorial et champ d'activité du Bassin de Besançon
- madame Alice Graugnard Gonzalez, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Besançon Palente, dans le ressort territorial et champ d'activité du Bassin de Besançon
- madame Sandrine Guespin, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Le Creusot
- madame Aurore Guillaume, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Vesoul
- madame Nathalie Guillaume, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Dijon Sud
- madame Nathalie Guynot, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Nevers
- madame Nathalie Guyon, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Belfort Europe Delle
- madame Christine Hadas, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Dijon Sud
- monsieur Driss Hajam, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Audincourt
- madame Sonia Hinsinger, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Belfort Europe Delle
- madame Caroline Hirth, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Autun
- madame Nathalie Honorio, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Arc les Gray
- madame Amandine Houlle, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Sens
- madame Nathalie Jeanbert, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Dijon Ouest
- monsieur Sylvain Jolly, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Joigny

- madame Christelle Lydie Konczak, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Montceau les Mines
- madame Anne Lacroix, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Besançon Palente, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- madame Kamilia Lahouel Altit, responsable d'équipe en agence par intérim au sein de France Travail Dijon Ouest
- madame Christelle Lambalot, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Montbéliard Centre
- madame Catherine Lambert, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Besançon Temis, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- madame Nathalie Lamboley, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Luxeuil les Bains
- madame Michèle Lamidet, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Decize/Château Chinon
- madame Fabienne Leonard, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Dijon Est
- madame Dominique Lorrain, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Luxeuil-les-Bains
- madame Aurélie Magnin, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Dijon Ouest
- monsieur Fabrice Malet, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Beaune
- madame Angélique Marchal, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Decize/Château Chinon
- monsieur Thomas Margueritat, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Cosne Cours sur Loire
- madame Katia Maroye Gallardo, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Auxerre
- madame Lisa Martins, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Belfort Thiers
- madame Fanette Merabet, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Montbéliard Hexagone
- madame Sherazade Messadi, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Montbard Chatillon
- monsieur Patrick Meunier, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Belfort Europe Delle
- madame Valérie Millerand, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Besançon Planoise, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- monsieur Laurent Minier, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Auxerre
- monsieur Laurent Monnain, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Lure Héricourt
- madame Christel Monnin, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Besançon Palente, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon

- madame Nathalie Montagnier, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Nevers
- madame Hélène Morlanne, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Le Creusot
- madame Christel Moyse Breton, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Dijon Sud
- monsieur David Naulet, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Sens
- madame Laurence Nevoret, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Chalon Centre
- madame Véronique Oper, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Lons le Saunier Champagnole
- madame Françoise Pepe, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Vesoul
- monsieur Patrick Poisson, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Louhans-Tournus
- madame Nathalie Porteneuve, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Dijon Nord
- madame Carole Py, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Vesoul
- monsieur Christophe Quinquenel, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Beaune
- madame Laetitia Remy, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Vesoul
- madame Nadia Richard, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Audincourt
- monsieur Jean - François Rodot, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Pontarlier
- madame Sophie Rodrigues, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Chalon Centre
- monsieur Sylvain Roy, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Dole
- madame Amandine Servin, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Belfort Europe Delle
- monsieur Julien Signard, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Dijon Nord
- madame Aurélie Souchaud, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Belfort Thiers
- monsieur David Terrier, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Dijon Ouest
- madame Marie Laure Tisserand, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Lure-Héricourt
- madame Catherine Travers, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Louhans Tournus
- monsieur Nicolas Trontin, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Chalon Nord
- madame Gaelle Ture, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Auxerre
- madame Marie Odile Vachon, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Mâcon

- madame Mélody Zmirli, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Besançon Témis, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon

§ 4 - référents métier

- madame Christel Bailly, référente métiers au sein de France Travail Digoïn
- madame Sandrine Benaïoun, référente métiers au sein de France Travail Chalon Nord
- madame Florence Bernardot, référente métiers au sein de France Travail Dijon sud
- monsieur Salim Chaouali, référent métiers au sein de France Travail Autun
- madame Elise Coulon, référente métiers au sein de France Travail Dijon Sud
- madame Marie-Laure Danon, référente métiers au sein de France Travail Lons le Saunier Champagnole
- madame Nathalie Decoux, référente métiers au sein de France Travail Sens
- monsieur Mickael Dos Santos, référent métiers au sein de France Travail Joigny
- monsieur Christophe Duguet, référent métiers au sein de France Travail Montbéliard Hexagone
- madame Sophie Echantillon, référente métiers au sein de France Travail Cosne sur Loire
- madame Aranzazu Fistola, référente métiers au sein de France Travail Monceau-Les-Mines
- monsieur Rony Forstin, référent métiers au sein de France Travail Besançon Planoise, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- madame Catherine Fourot, référente métiers au sein de France Travail Lure Héricourt
- monsieur Johann Froissard, référent métiers au sein de France Travail Sens
- madame Gwenaëlle Galerand, référente métiers au sein de France Travail Dijon Nord
- madame Aurélia Gandre, référente métiers au sein de France Travail Beaune
- monsieur Florian Gauthier, référent métiers au sein de France Travail Nevers
- madame Janine Guenot Da Cunha, référente métiers au sein de France Travail Belfort Thiers
- madame Françoise Jaillet, référente métiers au sein de France Travail Louhans/Tournus
- madame Isabelle Jechoux, référente métiers au sein de France Travail Dijon Est
- madame Anaïs Jouniaux, référente métiers au sein de France Travail Pontarlier
- monsieur Cyril Jourdet, référent métiers au sein de France Travail Vesoul
- monsieur Christophe Jugeau, référent métiers au sein de France Travail Auxerre
- monsieur Thierry Lachaux, référent métiers au sein de France Travail Mâcon
- madame Cécile Lagorse, référente métiers au sein de France Travail Morteau
- madame Cécile Leroux, référente métiers au sein de France Travail Le Creusot
- monsieur Christian Lochard, référent métiers au sein de France Travail Lure Héricourt
- madame Sandrine Mathez, référente métiers au sein de France Travail Avallon Tonnerre
- madame Emilie Nee, référente métiers au sein de France Travail Arc les Gray
- madame Lenka Pachlova, référente métiers au sein de France Travail Besançon Palente, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- madame Sabrina Pequignet, référente métiers au sein de France Travail Belfort Europe Delle
- madame Sandra Petitjean, référente métiers au sein de France Travail Luxeuil Les Bains

- madame Virginie Poncet, référente métiers au sein de France Travail Decize Château-Chinon
- madame Stéphanie Putigny, référente métiers au sein de France Travail Dijon Ouest
- madame Agnès Rouillard, référente métiers au sein de France Travail Saint Claude
- monsieur Yassine Sabri, référent métiers au sein de France Travail Montbard
- monsieur Mickaël Segura, référent métiers au sein de France Travail Audincourt
- madame Monica Sofia Ferreira Monteiro, référente métiers au sein de France Travail Montbéliard Centre
- madame Céline Soubeyras, référente métier au sein de France Travail Auxerre
- madame Bénédicte Thibert, référente métiers au sein de France Travail Dole
- madame Valérie Tiranzoni, référente métiers au sein de France Travail Besançon Temis, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- madame Emilie Vang, référente métiers au sein de France Travail Chalon Centre

Article 7 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de France Travail Bourgogne-Franche-Comté. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 8 - Abrogation et publication

La décision BFC n° 2025-04 DS Agences du 25 février 2025 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de France Travail.

Fait à Dijon, le 26 mars 2025.

Michel Swieton,
directeur régional
de France Travail Bourgogne-Franche-Comté

Décision PdL n° 2025-14 DS Agences du 26 mars 2025

Délégation de signature de la directrice régionale de France Travail Pays de la Loire au sein des agences

La directrice régionale de France Travail Pays de la Loire,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5131-6, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-5-1, L.5411-5-2, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1, L.5422-4, L.5422-20, L. 5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5131-15 à R.5131-26, R.5312-4, R. 5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5411-1, R.5411-17 et R.5411-18, R.5412-1, R.5412-4, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8, R.5426-10, , R.5426-15, R.5426-17, R.5426-18 et R.5426-20,

Vu le code de justice administrative, notamment les articles L.213-11 et suivants et R213-10 et suivants,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'opérateur France Travail,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de l'annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la délibération n° 2024-73 du 19 décembre 2024 du conseil d'administration de France Travail portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2024-35 du 24 avril 2024 du conseil d'administration de France Travail portant sur l'aide à la garde d'enfants,

Vu la décision n° 2024-82 du 15 novembre 2024 du directeur général de France Travail relative aux missions pour lesquelles France Travail services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 – Inscription, orientation, accompagnement et gestion des droits

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 5 à l'effet de signer les décisions d'inscription, d'orientation vers l'organisme référent, ainsi que l'ensemble des décisions et actes relatifs à l'accompagnement des demandeurs d'emploi et à la gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions et contre les décisions de cessation d'inscription, de changement de catégorie, et les décisions de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les décisions (à l'exception de celles relevant de la compétence de France Travail services) relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat d'engagement jeune (CEJ), le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées,
- 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
- 4) les bons SNCF,
- 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

Article 2 - Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords-cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour France Travail,
- 2) les conventions locales de subvention,

- 3) les autres conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour France Travail,
- 4) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 40 000 euros HT.

Article 3 - Prestations en trop versées

§ 1 - Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :

- dans la limite de 24 mois à l'ensemble des agents,
- dans la limite de 36 mois aux personnes désignées à l'article 5.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 5 pour accorder une remise de prestations en trop versées, lorsque leur montant (ou le solde restant dû) est inférieur ou égal à 650 euros.

§ 3 - Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Article 4 - Fonctionnement général

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, et les approbations hiérarchiques de déplacement,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de France Travail, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

§ 2 - Délégation de signature est donnée aux personnes visées au § 1 de l'article 5 à l'effet de, signer les contrats d'engagement des volontaires en service civique affectés à l'agence.

Article 5 - Délégués

§ 1 - Directeurs d'agence

- madame Zohra Redjem, directrice de France Travail Nantes Centre
- madame Karine Fournier Lanoé, directrice de France Travail Nantes Haluchère
- madame Nathalie Paichard, directrice de France Travail Nantes Malakoff
- monsieur Olivier Dubouchet, directeur de France Travail Nantes Nord
- madame Laëtitia Bertiau, directrice de France Travail Nantes Ste Luce
- madame Delphine Leclerc, directrice de France Travail Nantes Chantenay
- madame Anne Bourmaud, directrice de France Travail Rezé
- madame Nathalie Bouju, directrice de France Travail Saint Herblain
- monsieur Guillaume Paillat, directeur de France Travail St Sébastien sur Loire
- monsieur Benoît Chauviré, directeur ad interim de France Travail Ancenis jusqu'au 31 mars 2025

- madame Delphine Guémy Legrand, directrice de France Travail Ancenis à compter du 1er avril 2025
- madame Laurence Derrien, directrice de France Travail Pornic
- madame Déborah Le Gall, directrice de France Travail Saint Nazaire
- madame Marie Bach, directrice ad interim de France Travail Trignac jusqu'au 30 avril 2025
- madame Audrey Josse, directrice de France Travail Trignac à compter du 1er mai 2025
- monsieur Gildas Ravache, directeur de France Travail La Baule Guérande
- madame Corinne Tessier, directrice de France Travail Châteaubriant
- madame Julie Sottin, directrice de France Travail Blain
- madame Delphine Guémy Legrand, directrice de France Travail Clisson jusqu'au 31 mars 2025
- madame Audrey Baur, directrice de France Travail Clisson à compter du 1er avril 2025
- madame Céline Nué Barthe, directrice de France Travail Machecoul et, jusqu'au 31 mars 2025, directrice ad interim de France Travail Cholet
- madame Murielle de Calbiac, directrice de France Travail Angers Roseaie
- monsieur Frédéric Bréheret, directeur de France Travail Angers Capucins
- madame Hélène Vion, directrice de France Travail Angers Balzac
- madame Isabelle Plard, directrice de France Travail Angers Europe
- monsieur Alexandre Guilpain, directeur de France Travail Saumur
- monsieur Emmanuel Galais, directeur de France Travail Beaufort en Anjou
- madame Marie Bach, directrice de France Travail Cholet à compter du 1er mai 2025
- monsieur Gilles Desgranges, directeur de France Travail Segré
- madame Dorothée O'Neill, directrice de France Travail Beaupréau
- monsieur Denis Bouhier, directeur de France Travail Le Mans Sablons
- madame Annie Ferré, directrice de France Travail Le Mans Gare
- madame Sylvie Bertrand, directrice de France Travail Le Mans Ouest
- madame Karine Bouhier, directrice de France Travail La Ferté Bernard
- monsieur Laurent Uroz, directeur de France Travail La Flèche
- madame Ludivine Guillet, directrice de France Travail Sablé sur Sarthe
- madame Bérengère Furet, directrice de France Travail Montval sur Loir
- madame Valérie Hoingne lafoux, directrice de France Travail Mamers
- madame Claire Robin, directrice de France Travail Mayenne
- monsieur Karim Soudani, directeur de France Travail Château Gontier
- madame Maëlle Balezeaux, directrice ad interim de France Travail Laval Ferrié
- monsieur Richard Bertron, directeur ad interim de France Travail Laval Saint Nicolas
- monsieur Laurent Soullard, directeur de France Travail La Roche Nord
- madame Hélène Thibaud, directrice de France Travail La Roche Sud
- monsieur Nicolas Genève, directeur de France Travail Les Herbiers
- madame Soizic Lehuédé, directrice de France Travail Montaigu
- madame Chloé Jousseau, directrice de France Travail Saint Gilles Croix de Vie
- madame Sophie Wachnick, directrice de France Travail Les Sables d'Olonne
- madame Alexandra Allanic, directrice de France Travail Challans
- monsieur Benjamin Chargé, directeur de France Travail Fontenay Le Comte
- monsieur Arnaud Blanchon, directeur de France Travail Luçon.

§ 2 - Directeurs adjoints

- monsieur Marco Esposito, directeur adjoint de France Travail Nantes Haluchère

- madame Anne Del Moral, directrice adjointe de France Travail Nantes Malakoff à compter du 1er avril 2025
- madame Valérie Reboulleau, directrice adjointe de France Travail Nantes Nord
- monsieur Laurent Rafaud, directeur adjoint de France Travail Nantes Ste Luce
- monsieur Benjamin Demy, directeur adjoint de France Travail Rezé
- madame Emmanuelle Ricordeau, directrice adjointe de France Travail St Herblain
- madame Audrey Baur, directrice adjointe de France Travail St Sébastien jusqu'au 31 mars 2025
- madame Stéphane Morino Laudrin, directrice adjointe de France Travail St Nazaire
- monsieur Laurent Barray, directeur adjoint de France Travail La Baule-Guérande
- madame Caroline Meunier, directrice adjointe de France Travail Angers Roseraie
- monsieur Alexandre Personne, directeur adjoint de France Travail Angers Capucins
- monsieur Loïc Fisson, directeur adjoint de France Travail Cholet
- madame Sandrine Langerome, directrice adjointe de France Travail Saumur
- monsieur Vincent Moutel, directeur adjoint de France Travail Le Mans Gare
- madame Valérie Delval Beasse, directrice adjointe de France Travail Le Mans Ouest
- monsieur Anthony Régnier, directeur adjoint de France Travail Le Mans Sablons à compter du 1er juin 2025
- madame Isabelle Letard, directrice adjointe de France Travail La Roche Nord
- madame Aurélie Perreau, directrice adjointe de France Travail La Roche Sud.

§ 3 - Responsables d'équipe

- madame Isabelle Martinot, responsable d'équipe, France Travail Nantes Centre
- madame Colette Perais, responsable d'équipe, France Travail Nantes Centre
- madame Bénédicte Berthelot, responsable d'équipe, France Travail Nantes Centre
- monsieur François Derouet, responsable d'équipe, France Travail Nantes Centre à compter du 1er avril 2025
- madame Vanessa Albert Cercle, responsable d'équipe, France Travail Nantes Haluchère
- madame Elodie Véronneau, responsable d'équipe, France Travail Nantes Haluchère
- madame Magali Rodriguez, responsable d'équipe, France Travail Nantes Haluchère
- monsieur Frédéric Joseph, responsable d'équipe, France Travail Nantes Malakoff
- madame Christelle Letilly, responsable d'équipe, France Travail Nantes Malakoff
- madame Sylvie Rousset, responsable d'équipe, France Travail Nantes Malakoff
- monsieur Slimann Aounallah, responsable d'équipe, France Travail Nantes Malakoff
- madame Nathalie Issindou, responsable d'équipe, France Travail Nantes Nord
- monsieur Arnaud Lucas, responsable d'équipe, France Travail Nantes Nord
- madame Alexia Bellay, responsable d'équipe, France Travail Nantes Nord
- madame Anne Del Moral, responsable d'équipe, France Travail Nantes Ste Luce jusqu'au 31 mars 2025
- madame Luna Garcia, responsable d'équipe, France Travail Nantes Ste Luce
- madame Slavenka Augéard, responsable d'équipe, France Travail Nantes Ste Luce
- monsieur Fabrice Lefort, responsable d'équipe, France Travail Nantes Chantenay
- madame Carole Mandin, responsable d'équipe, France Travail Nantes Chantenay
- madame Séverine Boquien, responsable d'équipe, France Travail Nantes Chantenay
- madame Mirally Kombila Ibouanga, responsable d'équipe France Travail Nantes Chantenay
- madame Evelynne Brouard, responsable d'équipe, France Travail Rezé

- monsieur Norbert Lemeur, responsable d'équipe, France Travail Rezé
- madame Justine Crépieux, responsable d'équipe, France Travail Rezé
- madame Caroline Blondel, responsable d'équipe, France Travail St Herblain
- madame Alice Davaillaud, responsable d'équipe, France Travail St Herblain
- madame Valérie Roustang, responsable d'équipe, France Travail St Herblain
- madame Géraldine Luanglath, responsable d'équipe, France Travail St Herblain
- madame Isabelle Kerviche, responsable d'équipe, France Travail St Sébastien sur Loire
- madame Sandrine Gauthier, responsable d'équipe, France Travail St Sébastien sur Loire
- monsieur Sébastien Steffler, responsable d'équipe, France Travail St Sébastien sur Loire
- monsieur Jean Pierre Charriau, responsable d'équipe, France Travail Ancenis
- monsieur Benoît Chauviré, responsable d'équipe de France Travail Ancenis à compter du 1er avril 2025
- madame Sophie Pellé, responsable d'équipe, France Travail Pornic
- madame Aline Patoureau, responsable d'équipe, France Travail Pornic
- madame Maïa Simon, responsable d'équipe, France Travail Pornic
- madame Marlène Lunel, responsable d'équipe, France Travail Pornic
- monsieur Grégory Bequet, responsable d'équipe, France Travail St Nazaire
- monsieur Jean Michel Requier, responsable d'équipe, France Travail St Nazaire
- madame Hadia Rezzak, responsable d'équipe, France Travail St Nazaire
- madame Stéphanie Mareschal, responsable d'équipe, France Travail St Nazaire
- madame Gaëlle Le Guilloux, responsable d'équipe, France Travail Trignac
- monsieur Laurent Aillet, responsable d'équipe, France Travail Trignac
- madame Sihame Mademann, responsable d'équipe, France Travail Trignac
- madame Gwenaëlle Kirch, responsable d'équipe, France Travail La Baule Guérande
- monsieur Raynald Riou, responsable d'équipe, France Travail La Baule Guérande
- madame Amélie Fraisse, responsable d'équipe, France Travail La Baule Guérande
- madame Solen Ménard, responsable d'équipe, France Travail Châteaubriant
- madame Séverine Raison, responsable d'équipe, France Travail Châteaubriant
- madame Laëtitia Subileau, responsable d'équipe, France Travail Blain
- monsieur Yoann Boucard, responsable d'équipe, France Travail Blain
- madame Marie Ange Trégret, responsable d'équipe, France Travail Clisson
- madame Lise Barron, responsable d'équipe, France Travail Clisson
- madame Sylvie Chedhomme, responsable d'équipe, France Travail Machecoul
- madame Cathy Lenoir, responsable d'équipe, France Travail Machecoul
- madame Laurence Huneau, responsable d'équipe, France Travail Angers Balzac
- madame Laetitia Piva, responsable d'équipe, France Travail Angers Balzac
- monsieur François Derouet, responsable d'équipe, France Travail Angers Balzac jusqu'au 31 mars 2025
- madame Alice Dulac, responsable d'équipe, France Travail Angers Balzac
- madame Floriane Dorso, responsable d'équipe, France Travail Angers Balzac
- madame Sylvie Le Hen, responsable d'équipe, France Travail Angers Roseraie
- monsieur Nicolas Aubry, responsable d'équipe, France Travail Angers Roseraie
- madame Caroline Jouad, responsable d'équipe, France Travail Angers Roseraie
- madame Julie Mouriou, responsable d'équipe, France Travail Angers Roseraie
- madame Gersende de Meritens, responsable d'équipe, France Travail Angers Roseraie
- madame Elisabeth Trognon, responsable d'équipe, France Travail Angers Roseraie

- madame Emilie Debinche, responsable d'équipe, France Travail Angers Roseraie à compter du 1er mai 2025
- madame Nathalie Dalifard, responsable d'équipe, France Travail Angers Capucins
- madame Emilie Limat, responsable d'équipe, France Travail Angers Capucins
- madame Nathalie Roy, responsable d'équipe, France Travail Angers Capucins
- madame Céline Edin, responsable d'équipe, France Travail Angers Capucins
- madame Clothilde Uguen, responsable d'équipe, France Travail Angers Capucins
- madame Nadège Knoepffler, responsable d'équipe, France Travail Angers Europe
- madame Elodie Bruère, responsable d'équipe, France Travail Angers Europe
- madame Valérie Martin, responsable d'équipe, France Travail Angers Europe
- madame Géraldine Sede, responsable d'équipe, France Travail Angers Europe
- madame Florence Tirehote, responsable d'équipe, France Travail Saumur
- monsieur Abderrazzak Jaa, responsable d'équipe, France Travail Saumur
- madame Marie Sophie Denies, responsable d'équipe, France Travail Saumur
- monsieur Jonathan Fortier Diogo, responsable d'équipe, France Travail Saumur
- monsieur Eddy Hornberger, responsable d'équipe, France Travail Saumur
- madame Valérie Letinier, responsable d'équipe, France Travail Saumur
- madame Alexandra Ouvrard, responsable d'équipe, France Travail Beaufort en Anjou
- madame Annabelle Ruet, responsable d'équipe, France Travail Beaufort en Anjou
- madame Nadia Quétu, responsable d'équipe, France Travail Cholet
- monsieur Michel Bertrand, responsable d'équipe, France Travail Cholet
- madame Céline Fressard, responsable d'équipe, France Travail Cholet
- madame Maud Morille, responsable d'équipe, France Travail Cholet à compter du 1er mai 2025
- monsieur Laurent Chauvet, responsable d'équipe, France Travail Segré
- monsieur Stéphane Bellanger, responsable d'équipe, France Travail Segré
- madame Véronique Sanhaji, responsable d'équipe, France Travail Beaupréau
- monsieur Guillaume Chailloux, responsable d'équipe, France Travail Beaupréau
- madame Marie Zalewski, responsable d'équipe, France Travail Beaupréau
- madame Alexandra Couinet, responsable d'équipe, France Travail Beaupréau
- madame Gaëlle Patron Flambry, responsable d'équipe, France Travail Le Mans Gare
- madame Christelle Dexant, responsable d'équipe, France Travail Le Mans Gare
- monsieur Alain Prigent, responsable d'équipe, France Travail Le Mans Gare
- madame Anne Xavière Couronne, responsable d'équipe, France Travail Le Mans Gare
- madame Eva Bealay, responsable d'équipe, France Travail Le Mans Gare
- monsieur Emmanuel Pelletier, responsable d'équipe, France Travail Le Mans Sablons
- madame Carole Satie Boivin, responsable d'équipe, France Travail Le Mans Sablons
- madame Céline Guillet, responsable d'équipe, France Travail Le Mans Sablons
- madame Vanessa Fortin, responsable d'équipe, France Travail Le Mans Sablons
- monsieur Christophe Sergent, responsable d'équipe, France Travail Le Mans Ouest
- monsieur Marc Papin, responsable d'équipe, France Travail Le Mans Ouest
- monsieur Anthony Regnier, responsable d'équipe, France Travail Le Mans Ouest
- monsieur Emmanuel Huaume, responsable d'équipe, France Travail Le Mans Ouest
- madame Mélissa Renault, responsable d'équipe, France Travail Le Mans Ouest
- madame Oriane Runget, responsable d'équipe, France Travail La Ferté Bernard
- madame Marlène Gontier, responsable d'équipe, France Travail La Ferté Bernard
- monsieur Christophe Jubin, responsable d'équipe, France Travail La Flèche
- madame Nathalie Charmant, responsable d'équipe, France Travail La Flèche

- monsieur Pascal Fourmy, responsable d'équipe, France Travail Montval sur Loir
- monsieur Damien Burel, responsable d'équipe, France Travail Montval sur Loir
- madame Orianne Normand, responsable d'équipe, France Travail Montval sur Loir à compter du 1er juin 2025
- madame Stéphanie Le Moine, responsable d'équipe, France Travail Sablé sur Sarthe
- madame Karlène Revignet, responsable d'équipe, France Travail Sablé sur Sarthe
- monsieur Nicolas Mauger, responsable d'équipe, France Travail Mamers
- madame Christelle Mainfroid, responsable d'équipe, France Travail Mamers
- madame Orianne Normand, responsable d'équipe ad interim, France Travail Mamers jusqu'au 31 mai 2025
- madame Nathalie Thiboust, responsable d'équipe, France Travail Mayenne
- madame Aurore Derenne, responsable d'équipe, France Travail Mayenne
- madame Magalie Cousin, responsable d'équipe, France Travail Château Gontier
- madame Virginie Launay, responsable d'équipe, France Travail Château Gontier
- madame Isabelle Gatel, responsable d'équipe, France Travail Laval St Nicolas
- madame Jeanne Nlomngan, responsable d'équipe, France Travail Laval St Nicolas
- monsieur Dimitri Muller, responsable d'équipe, France Travail Laval Ferrié
- monsieur Sylvain Tudoux, responsable d'équipe, France Travail Laval Ferrié
- madame Angélique Helbert, responsable d'équipe, France Travail Laval Ferrié à compter du 1er mai 2025
- madame Anne Françoise Lambert, responsable d'équipe, France Travail La Roche Nord
- monsieur Nicolas Guidal, responsable d'équipe, France Travail La Roche Nord
- madame Céline Ravon, responsable d'équipe, France Travail La Roche Nord
- madame Alexane Chitty, responsable d'équipe, France Travail La Roche Nord
- madame Amélie Jaunet, responsable d'équipe, France Travail La Roche Sud
- madame Gaëlle Singeot, responsable d'équipe, France Travail La Roche Sud
- madame Virginie Friconneau, responsable d'équipe, France Travail La Roche Sud
- madame Sophie Guibert, responsable d'équipe, France Travail La Roche Sud
- madame Nadine Pengam, responsable d'équipe, France Travail Les Herbiers
- madame Cécile Drapeau, responsable d'équipe, France Travail Les Herbiers
- madame Laëtitia Baron Saluden, responsable d'équipe, France Travail Les Herbiers
- monsieur Grégory Ferraris, responsable d'équipe, France Travail Montaigu
- monsieur Julien Derré, responsable d'équipe, France Travail Montaigu
- monsieur Alexandre Dubosq, responsable d'équipe, France Travail Saint Gilles Croix de Vie
- monsieur Mickael Michineau, responsable d'équipe, France Travail Saint Gilles Croix de Vie
- madame Ludivine Favre, responsable d'équipe ad interim, France Travail Les Sables d'Olonne
- madame Anne Laure Merlet, responsable d'équipe, France Travail Les Sables d'Olonne
- madame Virginie Martineau, responsable d'équipe de France Travail Les Sables d'Olonne
- madame Sandrine Fulmart, responsable d'équipe, France Travail Challans
- madame Céline Cheval, responsable d'équipe, France Travail Challans
- monsieur Frédéric Robin, responsable d'équipe, France Travail Challans
- madame Anne Sophie Charbonneau, responsable d'équipe de France Travail Fontenay le Comte

- monsieur Pascal Pierre, responsable d'équipe, France Travail Fontenay le Comte
- madame Emmanuelle Guillon, responsable d'équipe, France Travail Fontenay le Comte
- monsieur Bruno Amirault, responsable d'équipe, France Travail Luçon
- madame Séverine Bachelier, responsable d'équipe, France Travail Luçon.

§ 4 - Référents métier

- madame Chrystelle Daugan, référente métier, France Travail Nantes Centre
- madame Marie-Odile Chesnais, référente métier, France Travail Nantes Haluchère
- madame Sonia Lamkarfed, référente métier, France Travail Nantes Malakoff
- madame Fabienne Girodier, référente métier, France Travail Nantes Nord
- madame Corinne Allaire-Desaivres, référente métier, France Travail Nantes Ste Luce
- madame Anne Roland, référente métier, France Travail Chantenay
- madame Karine Bonnet, référente métier, France Travail Rezé
- madame Stéphanie Chartier, référente métier, France Travail St Herblain
- madame Sylvie Legendre, référente métier, France Travail St Sébastien sur Loire
- madame Lucie Dursun, référente métier, France Travail Ancenis
- madame Christelle Le Bouil, référente métier, France Travail Pornic
- madame Régine Hachet, référente métier, France Travail St Nazaire
- madame Sophie Orain, référente métier, France Travail St Nazaire
- madame Sterenn Perron, référente métier, France Travail Trignac
- madame Sigrid Alix, référente métier, France Travail La Baule Guérande
- monsieur Stéphane Mézange, référent métier, France Travail Blain
- madame Audrey Muller, référente métier, France Travail Clisson
- madame Hélène Charles, référente métier, France Travail Châteaubriant
- madame Christine Pagès, référente métier, France Travail Machecoul
- madame Sabrina Raimbault, référente métier ad interim, France Travail Angers Balzac
- madame Soizic Bréheret, référente métier, France Travail Angers Roseaie
- madame Christelle Montalescot, référent métier, France Travail Angers Roseaie
- madame Mélanie Barbier, référente métier, France Travail Angers Capucins
- madame Laurence Yquel, référente métier, France Travail Angers Europe
- madame Frédérique Latour, référente métier, France Travail Saumur
- monsieur Julien Gouverneur, référent métier, France Travail Saumur
- monsieur Christophe Fougou, référent métier, France Travail Beaufort en Anjou
- monsieur Mickaël Mercier, référent métier, France Travail Beaupréau
- monsieur Loïc Leclinche, référent métier, France Travail Cholet
- monsieur Kevin Doudard, référent métier, France Travail Segré
- madame Laëtitia Hervéou, référente métier, France Travail Le Mans Gare
- monsieur Benjamin Blanchard, référent métier, France Travail Le Mans Gare
- monsieur Arnaud Raby, référent métier, France Travail Le Mans Sablons
- madame Christelle Morel, référente métier, France Travail Le Mans Sablons
- madame Catherine Lecomte, référente métier, France Travail Le Mans Ouest
- madame Bénédicte Noblet Guibert, référente métier, France Travail Le Mans Ouest
- madame Aline Verron, référente métier, France Travail La Ferté Bernard
- madame Jocelyne Beaufls, référente métier, France Travail La Flèche
- madame Emeline Rivalain, référente métier, France Travail Mamers
- monsieur Michaël Phelippeau, référent métier, France Travail Sablé sur Sarthe
- madame Claire Barreau, référente métier, France Travail Mayenne

- madame Héliéna Pinson, référente métier, France Travail Château Gontier
- madame Christelle Léon, référente métier, France Travail Laval Ferrié
- madame Virginie Coeudevez, référente métier, France Travail Laval St Nicolas
- madame Valérie Pavageau, référente métier, France Travail La Roche Nord
- monsieur Johan Jegou, référent métier, France Travail La Roche Nord
- madame Jannie Baud, référente métier, France Travail La Roche Sud
- madame Karine Orseau, référente métier, France Travaux Herbiers
- madame Muriel Catroux, référente métier, France Travail Montaigu
- monsieur Valéry Jeanney, référent métier, France Travail Saint Gilles Croix de Vie
- monsieur Maxime Lenormand, référent métier, France Travail Les Sables d'Olonne
- madame Agnès Dubois, référente métier, France Travail Challans
- monsieur Raynald Louis, référent métier ad interim, France Travail Fontenay le Comte jusqu'au 30 avril 2025
- madame Nathalie Robin, référente métier, France Travail Luçon.

Article 6 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom de la directrice régionale de France Travail Pays de la Loire. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 7 - Abrogation et publication

La décision PdL n° 2025-12 DS Agences du 1er mars 2025 est abrogée.

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de France Travail.

Fait à Nantes, le 26 mars 2025.

Catherine Adnot,
directrice régionale
de France Travail Pays de la Loire

Décision Gu n° 2025-03 DS Agences du 28 mars 2025

**Délégation de signature du directeur régional de France Travail
Guyane au sein des agences**

Le directeur régional de France Travail Guyane,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5131-6, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-5-1, L.5411-5-2, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1, L.5422-4, L.5422-20, L. 5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5131-15 à R.5131-26, R.5312-4, R. 5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5411-1, R.5411-17 et R.5411-18, R.5412-1, R.5412-4, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8, R.5426-10, R.5426-15, R.5426-17, R.5426-18 et R.5426-20,

Vu le code de justice administrative, notamment les articles L.213-11 et suivants et R213-10 et suivants,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'opérateur France Travail,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le règlement d'assurance chômage, notamment ses articles 46, 46 bis et 55 et les articles 46, 46 bis et 55 de ses annexes VIII et X,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2024-73 du 19 décembre 2024 du conseil d'administration de France Travail portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2024-35 du 24 avril 2024 du conseil d'administration de France Travail portant sur l'aide à la garde d'enfants,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2024-82 du 15 novembre 2024 du directeur général de France Travail relative aux missions pour lesquelles France Travail services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 – Inscription, orientation, accompagnement et gestion des droits

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 à l'effet de signer les décisions d'inscription, d'orientation vers l'organisme référent, ainsi que l'ensemble des décisions et actes relatifs à l'accompagnement et à la gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions, notamment les décisions de cessation d'inscription, de changement de catégorie et de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les décisions (à l'exception de celles relevant de la compétence de France Travail services) relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat d'engagement jeune (CEJ), le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions,
- 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
- 4) les bons SNCF,
- 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

Article 2 – Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords-cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour France Travail,

- 2) les conventions locales de subvention,
- 3) les autres conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour France Travail,
- 4) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 40 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 2 et § 3 de l'article 5.

Article 3 – Prestations en trop versées

§ 1 – Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :

- dans la limite de 24 mois à l'ensemble des agents,
- dans la limite de 36 mois aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non-valeur lorsque qu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées dans la limite de 650 euros.

§ 3 – Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Article 4 – Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- 2) signer les congés, les autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les approbations hiérarchiques de déplacement,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de France Travail, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

Article 5 – Délégués

§ 1 – directeurs d'agence

- madame Reine Chatenay, directrice de l'agence France Travail Cayenne
- madame Sylvie Ajax, directrice de l'agence France Travail Matoury
- madame Ericka Bonjotin, directrice de la plateforme régionale France Travail Cayenne
- monsieur Jonathan Catan, directeur de l'agence France Travail Kourou
- monsieur Laurent Delon, directeur de l'agence France Travail Saint Laurent du Maroni

§ 2 – directeurs adjoints

- monsieur Nicolas Rocher, directeur adjoint de France Travail Cayenne
- madame Edwige Aristor, directrice adjointe de France Travail Matoury
- monsieur Lorry Ho-Shui-Ling, directeur adjoint de l'agence France Travail Saint Laurent du Maroni

§ 3 – responsables d'équipe

- madame Géraldine Estrada Ortiz, responsable d'équipe au sein de l'agence France Travail Cayenne
- monsieur Axel Govindin, responsable d'équipe au sein de l'agence France Travail Cayenne
- monsieur Antonio Nardi, responsable d'équipe en mission au sein de l'agence France Travail Cayenne
- madame Lana Dary Cleare, responsable d'équipe au sein de l'agence France Travail Cayenne
- madame Elydiane de Oliveira, responsable d'équipe au sein de l'agence France Travail Cayenne
- madame Karine Pan Hung Kuet, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production
- madame Cécile Emonides, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production
- madame Eugénie Soke, responsable d'équipe au sein de l'agence France travail Matoury
- madame Nicaise Perlet, responsable d'équipe au sein de l'agence France travail Matoury
- madame Sylvie Kanjinga N'Gabire, responsable d'équipe au sein de l'agence France travail Matoury
- madame Alexandra Rodrigues, responsable d'équipe au sein de l'agence France travail Matoury
- monsieur Wane Vero, responsable d'équipe en mission au sein de l'agence France travail de Kourou
- madame Lydie Smith, responsable d'équipe en mission au sein de l'agence France travail de Kourou
- madame Sandrine Amalensi, responsable d'équipe au sein de l'agence France travail de Kourou
- madame Madly Ho-Sack-Wa, responsable d'équipe au sein de l'agence France travail Saint Laurent du maroni
- madame Lydie Bertrand, responsable d'équipe au sein de l'agence France travail Saint Laurent du maroni
- madame Geralvine Solefa, responsable d'équipe en mission au sein de l'agence France travail Saint Laurent du maroni

§ 4 – référents métier

- madame Nathalie Orlando, référente métier au sein de l'agence France Travail de Kourou
- madame Alice Senelis, référente métier au sein de la plateforme de production
- madame Hilen William, référente métier au sein de l'agence France travail de Cayenne
- madame Leslie Robin, référente métier au sein de l'agence France travail de Cayenne
- madame Marianne Auger, référente métier au sein de l'agence France travail de Matoury
- madame Marie - Christine Bocage, référente métier en mission au sein de l'agence France travail Saint Laurent du Maroni

Article 6 – Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de France Travail Guyane. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 7 – Abrogation et publication

La décision Gu n° 2025-01 DS Agences du 13 janvier 2025 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de France Travail.

Fait à Cayenne, le 28 mars 2025.

Jean-Marc Vermorel,
directeur régional
de France Travail Guyane

Décision Gu n° 2025-04 DS PTF du 28 mars 2025

**Délégation de signature du directeur régional de France Travail
Guyane au sein de la plate-forme régionale Guyane**

Le directeur régional de France Travail Guyane,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5412-1, L.5426-6, R.5312-25 et R.5312-26, R.5412-8,

Vu le code de justice administrative, notamment ses articles L.213-11 et suivants et R213-10 et suivants,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'opérateur France Travail,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le règlement d'assurance chômage, notamment ses articles 46, 46 bis et 55 et les articles 46, 46 bis et 55 de ses annexes VIII et X,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2024-73 du 19 décembre 2024 du conseil d'administration de France Travail portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2024-35 du 24 avril 2024 du conseil d'administration de France Travail portant sur l'aide à la garde d'enfants,

Vu la décision

Décide :

Article 1 – Placement et gestion des droits

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 7 à l'effet de signer :

- 1) les décisions (à l'exception de celles relevant de la compétence de France Travail services) relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, ainsi que les décisions statuant sur les contestations et recours formés contre ces décisions,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations et recours formés contre ces décisions,
- 3) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

Article 2 – Prestations en trop versées

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 7 à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou pour le compte d'un tiers et faire procéder à son exécution.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 7 à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 60 mois.

§ 3 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 7 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non-valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées,

- dans la limite de 5 000 euros lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers,
- dans la limite de 650 euros pour accorder une remise lorsque les prestations concernées sont versées pour le compte de l'assurance chômage,
- d'un montant inférieur à 1000 euros pour admettre en non-valeur lorsque les prestations concernées sont versées pour le compte de l'assurance chômage.

§ 4 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 7 à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer la pénalité administrative.

Article 3 – Demande de remboursement auprès des employeurs

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 7 à l'effet de :

- 1) signer les décisions concernant le remboursement d'allocations chômage au paiement desquelles sont condamnés les employeurs fautifs en cas de requalification du licenciement sans cause réelle et sérieuse, conformément à l'article L.1235-4 du code du travail,
- 2) notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer des allocations chômage dues par ces employeurs fautifs et faire procéder à son exécution,
- 3) signer les décisions concernant le remboursement d'aides et mesure en faveur des employeurs.

Article 4 – Contentieux en matière de recouvrement

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 7 à l'effet de signer tout acte nécessaire pour agir en justice au nom de France Travail ou d'un tiers qu'il représente (y compris constituer avocat ou avoué), devant toute juridiction en demande et en défense, dans tout litige en matière de recouvrement des prestations et sommes mentionnées aux articles 2 et 3.

Article 5 – Contrôle de la recherche d'emploi et recours

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 7 à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement pour défaut de justification de l'accomplissement d'actes positifs et répétés en vue de retrouver un emploi, créer, reprendre ou développer une entreprise ou pour non-respect du projet de reconversion professionnelle.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2 et § 3 de l'article 7.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 7 à l'effet de signer les décisions statuant sur les contestations et recours formés contre une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement prise sur le fondement du § 1.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2 et § 3 de l'article 7.

Article 6 – Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux paragraphes § 1 et § 2 de l'article 7 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance se rapportant aux activités de la plateforme, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les approbations hiérarchiques de déplacement,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de France Travail, pour tout fait ou acte intéressant la plateforme.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 3 de l'article 7.

Article 7 – Délégués

§ 1 – directeur et adjoint

- madame Ericka Bonjotin, directrice de la plateforme de production

§ 2 – autres managers

- madame Cécile Emonides, responsable d'équipe
- madame Karine Pan Hung Kuet, responsable d'équipe
- madame Lyndia Ho Kon Tiat, directrice des opérations

§ 3 – référents métier

- madame Alice Senelis, référent métiers.

Article 8 – Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées à titre permanent, pour l'ensemble du territoire couvert par la direction régionale, dans la limite des attributions du délégué.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de France Travail Guyane. Le délégué est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 9 – Abrogation et publication

La décision Gu n° 2024-03 DS PTF du 13 janvier 2025 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de France Travail.

Fait à Cayenne le 28 mars 2025.

Jean-Marc Vermorel
directeur régional
de France Travail Guyane

Décision HdF n° 2025-13 DS Agences du 28 mars 2025

**Délégation de signature du directeur régional de France Travail
Hauts-de-France au sein des agences**

Le directeur régional de France Travail Hauts-de-France,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5131-6, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-5-1, L.5411-5-2, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1, L.5422-4, L.5422-20, L. 5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5131-15 à R.5131-26, R.5312-4, R. 5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5411-1, R.5411-17 et R.5411-18, R.5412-1, R.5412-4, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8, R.5426-10, R.5426-15, R.5426-17, R.5426-18 et R.5426-20,

Vu le code de justice administrative, notamment les articles L.213-11 et suivants et R213-10 et suivants,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'opérateur France Travail,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de l'annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2024-73 du 19 décembre 2024 du conseil d'administration de France Travail portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2024-35 du 24 avril 2024 du conseil d'administration de France Travail portant sur l'aide à la garde d'enfants,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2024-82 du 15 novembre 2024 du directeur général de France Travail relative aux missions pour lesquelles France Travail services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 - Inscription, orientation, accompagnement et gestion des droits

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 5 à l'effet de les décisions d'inscription, d'orientation vers l'organisme référent, ainsi que l'ensemble des décisions et actes relatifs à l'accompagnement des demandeurs d'emploi et à la gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris les décisions statuant sur les contestations formées contre les décisions de cessation d'inscription et de changement de catégorie et les décisions de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 3 de l'article 5.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les décisions (à l'exception de celles relevant de la compétence de France Travail services) relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat d'engagement jeune (CEJ), le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions,
- 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
- 4) les bons SNCF,
- 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi,
- 6) les sollicitations, accords sur devis et les bons de commande émis dans le cadre des marchés de service de formations professionnelles conventionnées.

§ 3 - Délégation est également donnée à l'ensemble des agents au sein des agences à l'effet de :

- procéder à l'inscription sur la liste de demandeurs d'emploi

- signer les bons SNCF non dérogatoires au bénéfice des demandeurs d'emploi

Article 2 - Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords-cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour France Travail,
- 2) les conventions locales de subvention, portant sur les dispositifs locaux, après visa de la direction en charge du service partenariat de France Travail Hauts de France, d'un montant inférieur à 20 000 euros et les actes y afférant, à l'exclusion de leur modification, de leur reconduction et de leur résiliation,
- 3) les autres conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour France Travail,
- 4) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 25 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2 de l'article 5.

Article 3 - Prestations en trop versées

§ 1 - Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

§ 2 - Délégation est donnée à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :

- dans la limite de 24 mois à l'ensemble des agents au sein des agences de France Travail Hauts de France,
- dans la limite de 36 mois à l'ensemble des agents désignés aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5.

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées lorsque leur montant (ou le solde restant dû) est inférieur ou égal à 650 euros.

§ 4 - Pour les prestations autres que celles versées au titre de l'assurance chômage, délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5 à l'effet d'admettre en non-valeur des prestations en trop versées, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque leur montant est inférieur ou égal à 650 euros.

Article 4 - Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,

- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les décisions d'attribution de primes et indemnités des personnels placés sous leur autorité, conformément aux instructions édictées par la direction en charge de la gestion RH, ainsi que les approbations hiérarchiques de déplacement.
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de France Travail, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

Article 5 - Délégués

§ 1 - directeurs d'agence

- madame Stephanie Peulevey, directrice de l'agence France Travail d'Abbeville
- monsieur Laurent Boucaux, directeur de l'agence France Travail d'Amiens Sud
- madame Sophie Bertucat, directrice de l'agence France Travail d'Amiens Gare
- monsieur Franck Wignolle, directeur de l'agence France Travail d'Anzin
- madame Benedicte Bourgot, directrice de l'agence France Travail d'Armentières
- monsieur Christophe Darras, directeur de l'agence France Travail d'Arras
- madame Laetitia Verlet, directrice de l'agence France Travail d'Avesnelles
- madame Isabelle Blareau, directrice de l'agence France Travail d'Aulnoye Aymeries
- monsieur Mustapha Mebirouk, directeur au sein de l'agence France Travail de Bailleul
- madame Nathalie Duda, directrice au sein de l'agence France Travail de Bapaume
- madame Emilie Raise, directrice de l'agence France Travail de Beauvais Delie
- madame Meriem Kahlouche, directrice de l'agence France Travail de Beauvais Mykonos
- madame Anne Caroline Philippe, directrice de l'agence France Travail de Berck-sur-Mer
- monsieur Stéphane Urbin, directeur de l'agence France Travail de Béthune
- madame Christelle Lemery, directrice de l'agence France Travail de Boulogne-Sur-Mer
- madame Florence Tricard, directrice de l'agence France Travail de Bruay-La-Buissière
- madame Caroline Deicke, directrice de l'agence France Travail de Calais Mollien
- monsieur Laurent Daens, directeur de l'agence France Travail de Calais Saint-Exupéry
- madame Karine Silvert, directrice de l'agence France Travail de Cambrai
- monsieur Christophe Bailleul, directeur de l'agence France Travail de Carvin
- madame Sandrine Masson Jasniak, directrice au sein de l'agence France Travail de Caudry
- madame Johanna Rasschaert, directrice de l'agence France Travail de Château-Thierry
- madame Marie Christine Hazard, directrice de l'agence France Travail de Chauny
- madame Hanen Dechaux, directrice de l'agence France Travail de Clermont
- madame Françoise Croissant, directrice de l'agence France Travail de Compiègne de Lesseps
- madame Christelle Winter Abadie, directrice de l'agence France Travail de Compiègne Margny
- monsieur Benoit Degaille, directeur de l'agence France Travail de Condé - Sur - Escaut
- monsieur Vincent Coutourides, directeur de l'agence France Travail de Creil Bords de l'Oise
- monsieur Fabien Kapela, directeur de l'agence France Travail de Creil Montataire
- madame Nadia Boucheffa, directrice de l'agence France Travail de Crépy-en-Valois
- madame Stéphanie Demailly, directrice de l'agence France Travail de Croix
- monsieur Sullivan Hottin, directeur de l'agence France Travail de Denain

- monsieur Hedi Benrached, directeur de l'agence France Travail de Douai Gayant
- madame Valérie De Barros, directrice de l'agence France Travail de Doullens
- monsieur Emmanuel Sergent, directeur de l'agence France Travail de Dunkerque
- madame Lynn Dehornoy, directrice de l'agence France Travail de Friville
- madame Sandrine Lemaire, directrice de l'agence France Travail de Grande-Synthe
- monsieur Eric Descheyer, directeur de l'agence France Travail de Gravelines
- madame Sophie Lempreux, directrice de l'agence France Travail de Halluin
- madame Amélie Lebeau, directrice de l'agence France Travail d'Ham
- madame Isabelle Kempeneers Schmieszek, directrice de l'agence France Travail d'Haubourdin
- madame Dorothée Delcroix, directrice de l'agence France Travail d'Hazebrouck
- madame Karine Peixoto, directrice de l'agence France Travail d'Hem
- madame Christine Ghesquière, missionnée directrice de l'agence France Travail d'Hem par intérim à compter du 6 janvier 2025
- monsieur Jérôme Vagniez, directeur de l'agence France Travail d'Hénin-Beaumont
- madame Pascale Blondeel, directrice de l'agence France Travail d'Herlin-le-Sec
- monsieur Igor Daoughi Klimerak, directeur par intérim de l'agence France Travail d'Hirson du 1er janvier au 30 juin 2025
- monsieur Youssef El Grimat, directeur au sein de l'agence France Travail de Laon
- madame Fabienne Lelong, directrice de l'agence France Travail de La Madeleine
- madame Karine Wielebski, directrice de l'agence France Travail de Le Cateau-Cambresis
- madame Virginie Lecreux, directrice de l'agence France Travail de Lens Gare
- madame Marie Blandine Ledru, directrice de l'agence France Travail de Lens Laloux
- madame Isabelle Delemar, directrice de l'agence France Travail de Le Quesnoy
- madame Corentine Vaillot, directrice de l'agence France Travail de Liévin
- madame Stéphanie Mixte, directrice de l'agence France Travail de Lille Grand Sud
- monsieur Dominique Leterme, directeur de l'agence France Travail de Lille Port Fluvial
- monsieur Sebastien Treutenaere, directeur de l'agence France Travail de Lille République
- madame Karine Thorel, directrice de l'agence France Travail de Lille Vaucanson
- madame Angélique Derisbourg, directrice de l'agence France Travail de Lillers
- madame Sylvie Maesele, directrice de l'agence France Travail de Lomme
- madame Pascale Caulier, directrice de l'agence France Travail de Longuenesse
- madame Maryse Perlot, directrice de l'agence France Travail de Marconnelle
- monsieur Gilles De Macedo, directeur de l'agence France Travail de Maubeuge Pasteur
- madame Perrine Manesse, directrice de l'agence France Travail de Maubeuge Gare
- madame Alexandra Lebeau, directrice de l'agence France Travail de Méru
- madame Stéphanie Bacco, directrice de l'agence France Travail de Montdidier
- madame Stéphanie Kannapel, directrice de l'agence France Travail de Noeux-les-Mines
- madame Caroline Nunes, directrice de l'agence France Travail de Noyon
- monsieur Cédric Delhorbe, directeur de l'agence France Travail de Péronne Albert
- monsieur Richard Ludes, directeur de l'agence France Travail de Roubaix Les Prés
- madame Céline Toumi, directrice de l'agence France Travail de Roubaix Centre
- monsieur Carmelo Livia, directeur de l'agence France Travail de Saint-Amand-les-Eaux
- madame Dominique Ghys, directrice de l'agence France Travail de Saint-Martin-Boulogne

- monsieur David Megherbi, directeur de l'agence France Travail de Saint Quentin
- madame Virginie Vettivel, directrice de l'agence France Travail de Seclin
- madame Caroline Hennache, directrice de l'agence France Travail de Sin-le-Noble
- monsieur Cyrille Lambert, directeur de l'agence France Travail de Soissons
- monsieur Franck Dubois, directeur de l'agence France Travail de Somain
- monsieur Daniel Goin, directeur de l'agence France Travail de Tourcoing
- monsieur François Fernandez Estepa, directeur de l'agence France Travail de Valenciennes
- madame Delphine Sabreja, directrice par intérim de l'agence France Travail de Vervins Guise jusqu'au 30 septembre 2025
- monsieur Frédéric De Breyne, directeur de l'agence France Travail de Villeneuve d'Ascq
- madame Aurélie Camier, directrice de l'agence France Travail de Wattrelos

§ 2 - directeurs adjoints et responsables d'équipe

- madame Christelle Warin, directrice adjointe de l'agence France Travail d'Abbeville
- monsieur Laurent Fache, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Abbeville
- madame Nathalie Segers, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Abbeville
- madame Sophie Lequeux, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Abbeville
- monsieur Hervé Guidoux, directeur adjoint de l'agence France Travail d'Amiens Sud
- monsieur Franck Carbonnier, responsable d'équipe d'agence de l'agence France Travail d'Amiens Sud
- madame Tiphaine Falize Daudet, responsable d'équipe d'agence de l'agence France Travail d'Amiens Sud
- madame Delphine Guillemant, responsable d'équipe d'agence de l'agence France Travail d'Amiens Sud
- madame Edwige Damiens, responsable d'équipe d'agence de l'agence France Travail d'Amiens Sud
- monsieur Reynald Bouquet, directeur adjoint de l'agence France Travail d'Amiens Gare
- monsieur Olivier Veru, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Amiens Gare
- monsieur Eric Antoine, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Amiens Gare
- monsieur Eric Coulon, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Amiens Gare
- madame Elise Lefebvre, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Amiens Gare
- madame Sandrine Caron, responsable d'équipe d'agence de l'agence France Travail d'Amiens Gare
- madame Margareta Van Duyse, responsable d'équipe d'agence de l'agence France Travail d'Amiens Gare
- madame Stéphanie Bertrand, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Amiens Gare

-
- madame Emmanuelle Blanchard, directrice adjointe de l'agence France Travail d'Anzin
 - madame Nadia Kacer, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Anzin
 - madame Angélique Nimal, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Anzin
 - madame Virginie Descatoire, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Anzin
 - madame Michelle Manchon, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Anzin
 - madame Anne France Jurasik, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Anzin
 - monsieur Gaël Autin, directeur adjoint de l'agence France Travail d'Armentières
 - madame Julie Canoën, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Armentières
 - madame Ketty Noyelle, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Armentières
 - monsieur Fabien Lamerand, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Armentières
 - madame Ibtissem Seghir, missionnée responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Armentières du 1er décembre 2024 au 31 mai 2025
 - madame Karima Lemoine, directrice adjointe au sein de l'agence France Travail d'Arras
 - madame Magalie Provence, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Arras
 - madame Marylene Masclet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Arras
 - monsieur Thierry Lenglet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Arras
 - monsieur Sébastien Cordeau, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Arras
 - madame Anne-Sophie Lefetz, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Arras
 - madame Marion Hadot-Follet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Arras
 - madame Sophie Giuliani, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Aulnoye Aymeries
 - madame Coralie Trinel, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Aulnoye Aymeries
 - madame Valerie Dubuche, directrice adjointe au sein de l'agence France Travail d'Avesnelles
 - madame Marie Laurence Davoine, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Avesnelles
 - madame Elodie Zannier, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Avesnelles
 - monsieur Nicolas Mataczynski, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Avesnelles

- madame Anne Dequidt, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Bailleul
- monsieur Vichettra Mon, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Bailleul
- madame Isabelle Gernez, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Bapaume
- madame Anne-Sophie Vandamme, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Bapaume
- madame Françoise Ples, directrice adjointe au sein de l'agence France Travail de Beauvais Delie
- madame Emilie Etienne, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Beauvais Delie
- monsieur Mohamed Ouaad, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Beauvais Delie
- madame Sylvie Thorez Jakubowski, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Beauvais Delie
- madame Célia Delahaye, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Beauvais Delie
- monsieur Christophe Ansel, directeur adjoint de l'agence France Travail de Beauvais Mykonos
- madame Sylvie Wittendal, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Beauvais Mykonos
- monsieur Maxime De Lattin, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Beauvais Mykonos
- madame Yolaine Lopes Gomes, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Beauvais Mykonos
- monsieur Thierry Schmitz, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Beauvais Mykonos
- monsieur Etienne Stachurski, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Beauvais Mykonos
- madame Fabienne Foyard, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Beauvais Mykonos
- madame Marie-Astrid Phinera Horth, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Berck-sur-Mer
- madame Virginie Heude, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Berck-sur-Mer
- madame Kelly Pollet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Berck-sur-Mer
- madame Sophie Van Den Neucker, directrice adjointe de l'agence France Travail de Béthune
- madame France Lesage-Pilas, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Béthune
- madame Emilie Vaussieu, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Béthune
- madame Serenella Kubiak, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Béthune
- madame Céline Singer, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Béthune

- madame Audrey De Temmerman, directrice adjointe de l'agence France Travail de Boulogne-Sur-Mer
- madame Cécilia Caron, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Boulogne-Sur-Mer
- madame Cécile Eeckeloot, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Boulogne-Sur-Mer
- madame Sonia Parenty, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Boulogne-Sur-Mer
- madame Hélène Petit, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Boulogne-Sur-Mer
- madame Rachel Smagghe, directrice adjointe de l'agence France Travail de Bruay-La-Buissière
- madame Corinne Vandrepote, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Bruay-La-Buissière
- madame Hélène Mouquet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Bruay-La-Buissière
- madame Nathalie Moreaux, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Bruay-La-Buissière
- monsieur Maxime Vasseur, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Bruay-La-Buissière
- monsieur Pascal Bert, directeur adjoint de l'agence France Travail de Calais Mollien
- monsieur Sébastien Couplet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Calais Mollien
- madame Anne Logez, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Calais Mollien
- madame Caroline Chochois, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Calais Mollien
- monsieur Julien Duclay, directeur adjoint de l'agence France Travail de Calais Saint-Exupéry
- madame Sylvie Devulder, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Calais Saint-Exupéry
- madame Carole Patinier, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Calais Saint-Exupéry
- monsieur Cédric Clin, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Calais Saint-Exupéry
- madame Aurore Delattre, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Calais Saint-Exupéry
- monsieur Jean Marchand, directeur adjoint sein de l'agence France Travail de Cambrai
- monsieur Abdelkader Medjahed, directeur adjoint sein de l'agence France Travail de Cambrai
- madame Dominique Kosciuszko, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Cambrai
- madame Françoise Dazeur, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Cambrai
- monsieur Laurent Gobert, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Cambrai
- madame Ursula Boucly, missionnée responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Cambrai du 6 janvier au 30 juin 2025

- monsieur Tony Delevallée, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Carvin
- monsieur Fabien Cochez, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Carvin
- madame Aurélie Cetani, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Caudry
- madame Marie Seillier, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Caudry
- madame Hélène Hatton, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Caudry
- madame Cathy Sauro, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Caudry
- madame Delphine Lenne, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Château-Thierry
- madame Céline Viguier, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Château-Thierry
- madame Magali Beuvin, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Château-Thierry
- monsieur Joël Brayer, directeur adjoint de l'agence France Travail de Chauny
- madame Sandrine Blanlard, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Chauny
- madame Cécile Lefevre, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Chauny
- madame Laetitia Lourenco Da Silva, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Chauny
- monsieur Philippe De Oliveira, directeur adjoint de l'agence France Travail de Clermont
- madame Catherine Quatrevaux, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Clermont
- monsieur Jérôme Briault, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Clermont
- madame Jennifer Marotte, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Clermont
- monsieur Frédéric Daclin, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Clermont
- madame Maimouna Camara, directrice adjointe de l'agence France Travail de Compiègne de Lesseps
- madame Elise Lecat, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Compiègne de Lesseps
- madame Cristina Hoynant, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Compiègne de Lesseps
- madame Sophie Auclair, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Compiègne Margny
- madame Karine Leroy, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Compiègne Margny
- madame Fabienne Truffaux, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Compiègne Margny
- madame Delphine Karponiez, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Condé - Sur – Escaut

- madame Stéphanie Bertrand Delobel, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Condé - Sur – Escaut
- madame Cécile Lambert, directrice adjointe de l'agence France Travail de Creil Bords de l'Oise
- monsieur Willy Spanhove, directeur adjoint de l'agence France Travail de Creil Bords de l'Oise
- madame Christine Maisonneuve, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Creil Bords de l'Oise
- madame Florence De Gheselle, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Creil Bords de l'Oise
- madame Isabelle Deruem, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Creil Bords de l'Oise
- madame Anne Magis, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Creil Bords de l'Oise
- monsieur Steve Denis, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Creil Bords de l'Oise
- madame Vanessa Lourselle, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Creil Bords de l'Oise
- madame Anaïs Gressiez, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Creil Montataire
- madame Linda Rouibi, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Creil Montataire
- madame Niematallah Gacem, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Creil Montataire
- madame Elisabeth Barrois, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Crépy-en-Valois
- madame Aurélie Loiselet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Crépy-en-Valois
- madame Caroline Collin, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Croix
- madame Evelyne Ognissanti, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Croix
- monsieur Rodrigue Théry, directeur adjoint au sein de l'agence France Travail de Denain
- madame Evelyne Foucras, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Denain
- madame Christine Macarez, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Denain
- madame Pascaline Degand, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Denain
- monsieur Thomas Betrancourt, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Denain
- madame Saadia Simsek, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Denain
- madame Hélène Hortemel, directrice adjointe de l'agence France Travail de Douai
- monsieur Laurent Rios, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Douai

- madame Noria Zeghoudi, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Douai
- madame Lucille Dumont, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Douai
- madame Catherine Fontaine, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Douai
- madame Anne Basquin, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Douai
- madame Ingrid Pruvot, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Douai
- madame Lucie Coquille Vera, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Doullens
- madame Isabelle Cueille, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Doullens
- madame Elisabeth Cornette, directrice adjointe au sein de l'agence France Travail de Dunkerque
- monsieur John Baugard, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Dunkerque
- madame Valérie Vanacker, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Dunkerque
- madame Laurence Carbon, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Dunkerque
- monsieur Eric Hoorens, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Dunkerque
- monsieur Bruno Devulder, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Dunkerque
- monsieur Olivier Lemaire, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Dunkerque
- madame Séverine Declerck, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Dunkerque
- monsieur Thierry Vibert, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Friville
- monsieur Frédéric Werdyn, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Friville
- madame Florence Husson, directrice adjointe de l'agence France Travail de Grande-Synthe
- madame Karine Kuberski, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Grande-Synthe
- madame Frédérique Cherblanc, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Grande-Synthe
- madame Charlotte Fix, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Grande-Synthe
- madame Anne Laure Lafaye, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Gravelines
- monsieur Sébastien Vanacker, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Gravelines
- monsieur Cédric Bzinkowski, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Halluin

- madame Amélie De Coninck, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Halluin
- madame Stéphanie Dias Martins, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Ham
- monsieur Julien Vivien, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Ham
- monsieur Frédéric Dupont, directeur adjoint au sein de l'agence France Travail d'Haubourdin
- madame Catherine Dryepondt, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Haubourdin
- madame Elodie Dartus, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Haubourdin
- madame Sophie Deswaerte, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Haubourdin
- monsieur Pierre Passavant, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Haubourdin
- madame Marie Paule Régnier, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Hazebrouck
- monsieur Florian Hamy, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Hazebrouck
- madame Ahlame Anetri, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Hazebrouck
- madame Ouarda Assanane, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Hem
- madame Zahira Hadjamar, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Hem
- madame Caroline Leger, directrice adjointe au sein de l'agence France Travail d'Hénin-Beaumont
- madame Leila Zidouri, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Hénin-Beaumont
- madame Nora Chara, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Hénin-Beaumont
- madame Emmanuelle Grimont, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Hénin-Beaumont
- madame Aurélie Lion, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Hénin-Beaumont
- madame Stéphanie Pinto, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Herlin-le-Sec
- madame Christine Cernel, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Herlin-le-Sec
- madame Delphine Sabreja, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Hirson
- monsieur Darel Deroues Vasseur, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Hirson
- madame Corinne Spenninck, directrice adjointe au sein de l'agence France Travail de La Madeleine
- madame Sarah Niravong, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de La Madeleine

- madame Nadège Deschamps, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de La Madeleine
- madame Soraya Loga, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de La Madeleine
- madame Nouria Taraba, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de La Madeleine
- madame Déborah Fernandez, directrice adjointe de l'agence France Travail de Laon
- monsieur André Locatelli, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Laon
- monsieur Jacky Mary, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Laon
- madame Anne Laure Sayart, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Laon
- madame Anne-Caroline Mouton, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Le Cateau-Cambresis
- monsieur Frédéric Kosciuszko, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Le Cateau-Cambresis
- madame Stéphanie Dejardin, directrice adjointe de l'agence France Travail de Lens Gare
- madame Corinne Neveu, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lens Gare
- monsieur Remy Jourdain, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lens Gare
- madame Bénédicte Diethmann, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lens Gare
- monsieur Antoine Pate, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lens Gare
- madame Sandrine Guislain, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence de Lens Gare
- madame Audrey Brunet, directrice adjointe de l'agence France Travail de Lens Laloux
- madame Catherine Lorient, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lens Laloux
- madame Ludivine Trinez, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lens Laloux
- madame Pauline Demuysère, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lens Laloux
- monsieur Michael Boquet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Le Quesnoy
- madame Adeline Hoez, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Le Quesnoy
- madame Laurie Strus, directrice adjointe au sein de l'agence France Travail de Liévin
- monsieur Philippe Huxley, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Liévin
- madame Christelle Blondel, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Liévin
- monsieur Jean Christophe Guillemetz, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Liévin

- madame Emilie Covillers, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Liévin
- madame Marie Hego, directrice adjointe au sein de l'agence France Travail de Lille Grand Sud
- madame Sandrine Pecot, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lille Grand Sud
- madame Anne Demarquilly, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lille Grand Sud
- madame Laurie Delaby, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lille Grand Sud
- monsieur Philippe Paquet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lille Grand Sud
- madame Kelly Smet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lille Grand Sud
- madame Monia Chaabi, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lille Grand Sud
- monsieur Grégory Callewaert, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lille Grand Sud
- madame Nadège Fouquart, directrice adjointe de l'agence France Travail de Lille Port Fluvial
- madame Fatiha Betina, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lille Port Fluvial
- madame Anne-Sophie Diouf, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lille Port Fluvial
- madame Ratiba Aguenou, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lille Port Fluvial
- madame Louise Everaere, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lille Port Fluvial
- monsieur Salim Fellah, directeur adjoint de l'agence France Travail de Lille République
- madame Soraya Boua, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lille République
- madame Claudine Augustin, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lille République
- madame Laurence Beele, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lille République
- madame Sonia Boukarine, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lille République
- monsieur Thomas Pezza, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lille République
- monsieur Arnaud Guyonnet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lille République
- madame Caroline Blain, directrice adjointe de l'agence France Travail de Lille Vaucanson
- madame Sophie Delobel, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lille Vaucanson
- madame Maya Ghoualem, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lille Vaucanson

- madame Amélie Dupuis, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lille Vaucanson
- monsieur Cédric Taillez, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lille Vaucanson
- madame Laurie Bourel, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lillers
- madame Danielle Roger, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lillers
- madame Paule Stéphanie Damestoy, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lomme
- monsieur Rudy Dole, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lomme
- monsieur Sebastien Klarczyński, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lomme
- madame Nadia Aarab, directrice adjointe au sein de l'agence France Travail de Longuenesse
- monsieur Benoit Denis, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Longuenesse
- madame Louise Marie Ruchot, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Longuenesse
- monsieur Alexis Kuberski, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Longuenesse
- madame Melissa Deheunynck, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Longuenesse
- madame Fabienne Leleu, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Marconnelle
- monsieur Eric Saily, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Marconnelle
- madame Sylvie Thorez, directrice adjointe au sein de l'agence France Travail de Maubeuge Gare
- madame Sabine Hubert, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Maubeuge Gare
- madame Katia Delvaux, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Maubeuge Gare
- monsieur Quentin Cambier, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Maubeuge Gare
- monsieur Fabien Musy directeur adjoint de l'agence France Travail de Maubeuge Pasteur
- madame Caroline Bruniaux, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Maubeuge Pasteur
- madame Phyllis Cossart, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Maubeuge Pasteur
- madame Nadège Dherbecourt, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Maubeuge Pasteur
- madame Agathe Hurbin, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Maubeuge Pasteur
- madame Françoise Pennors, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Méru

- madame Tiphanie Cousin, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Méru
- madame Emmanuelle Brasseur, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Montdidier
- monsieur Patrick Goubet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Montdidier
- monsieur William Fasquel, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Noeux-les-Mines
- madame Karine Flahaut, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Noeux-les-Mines
- monsieur Jocelyn Deliencourt, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Noyon
- madame Sophie Hein, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Noyon
- monsieur Bruno Orgaert, directeur adjoint de l'agence France Travail de Péronne Albert
- monsieur Pierre Tardieux, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Péronne Albert
- monsieur Grégory Sinot, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Péronne Albert
- madame Ellen Cuvillier, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Péronne Albert
- madame Anissa Ahmed Amraoui, directrice adjointe de l'agence France Travail de Roubaix Centre
- madame Julie Theil, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Roubaix Centre
- madame Myriam Kherzane, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Roubaix Centre
- madame Magali Barycz, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Roubaix Centre
- madame Sabrina Sediki, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Roubaix Centre
- madame Elisabeth Valot, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Roubaix Centre
- madame Louiza Khacer, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Roubaix Centre
- madame Sandrine Delassus, directrice adjointe de l'agence France Travail de Roubaix Les Prés
- madame Emilie Wallois, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Roubaix Les Prés
- madame Stéphanie Abdelli, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Roubaix Les Prés
- madame Nassima Fortas, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Roubaix Les Prés
- madame Samia Brahimi, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Roubaix Les Prés
- madame Farida Kacer, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Saint-Amand-les-Eaux

- madame Caroline Bonningues, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Saint-Amand-les-Eaux
- monsieur Frédéric Cambier, directeur adjoint de l'agence France Travail de Saint-Martin-Boulogne
- monsieur François Eeckeloot, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Saint-Martin-Boulogne
- monsieur Abdenebi Goual, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Saint-Martin-Boulogne
- madame Florence Deblock, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Saint-Martin-Boulogne
- madame Sylvie Lerat, directrice adjointe de l'agence France Travail de Saint-Quentin
- monsieur Remi Lemaire, directeur adjoint de l'agence France Travail de Saint-Quentin
- monsieur Sébastien Herbet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Saint-Quentin
- madame Maryse Lavigne, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Saint-Quentin
- madame Virginie Marcinkowski, responsable d'équipe d'agence de l'agence France Travail de Saint-Quentin
- madame Monique Dieudonne, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Saint-Quentin
- madame Sophie Roquet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Saint-Quentin
- madame Valérie Sene, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Saint-Quentin
- madame Julie Petit, missionnée responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Saint-Quentin jusqu'au 31 mai 2025
- madame Sylvie Dumont, directrice adjointe de l'agence France Travail de Seclin
- madame Delphine Taniere, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Seclin
- monsieur Sébastien Hantute, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Seclin
- madame Flora Robert, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Seclin
- madame Florence Hermel, directrice adjointe de l'agence France Travail de Sin-le-Noble
- madame Valérie Curé, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Sin-le-Noble
- monsieur Denis Demaret, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Sin-le-Noble
- madame Marion Ramaut, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Sin-le-Noble
- madame Claire Colombani, directrice adjointe de l'agence France Travail de Soissons
- madame Céline Barel, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Soissons
- madame Elodie Vieira, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Soissons
- madame Frédérique Duval, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Soissons

- monsieur Akram Harchay, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Soissons
- madame Laetitia Veys, directrice adjointe de l'agence France Travail de Somain
- madame Karine Gobled, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Somain
- madame Sabine Delsaux, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Somain
- madame Alexandra Neuville, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Somain
- monsieur Julien Dewaele, directeur adjoint de l'agence France Travail de Tourcoing
- monsieur Sacha Medjedovic, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Tourcoing
- madame Nadia Mazna, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Tourcoing
- madame Charlotte Bonel, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Tourcoing
- madame Olfa Silini, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Tourcoing
- monsieur Yannick Hoguet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Tourcoing
- madame Siham Tillerot, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Tourcoing
- madame Inès Kezadri, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Tourcoing
- madame Nathalie Adamski, directrice adjointe de l'agence France Travail de Valenciennes
- madame Martine Bassez, directrice adjointe de l'agence France Travail de Valenciennes
- madame Baiya Malache, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence emploi France Travail de Valenciennes
- monsieur Mickael Richard, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Valenciennes
- madame Laurène Belurier, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Valenciennes
- madame Séverine Beha, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Valenciennes
- madame Dalila Chaouchi, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Valenciennes
- madame Karline Cholewa, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Valenciennes
- madame Delphine Plichon, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Vervins Guise
- madame Bérénice Bernard, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Vervins Guise
- madame Fabienne Champion, directrice adjointe de l'agence France Travail de Villeneuve d'Ascq
- madame Anne Bourgeois, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Villeneuve d'Ascq

- monsieur Florent Garrido, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Villeneuve d'Ascq
- madame Marie Lepers, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Villeneuve d'Ascq
- madame Florence Vital, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Villeneuve d'Ascq
- madame Bettina Ferlin, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Villeneuve d'Ascq
- madame Laëtitia Greco, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Wattrelos
- monsieur Nicolas Boucheron, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Wattrelos
- madame Gilliane Prevot, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Wattrelos
- madame Gwladys Gressier, missionnée responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Laon jusqu'au 30 avril 2025

§ 3 - référents métier

- monsieur Philippe Marseille, référent métiers au sein de l'agence France Travail d'Abbeville
- madame Sylvie Margry, référente métiers au sein de l'agence France Travail d'Abbeville
- madame Marie Josée Duquenne, référente métiers au sein de l'agence France Travail d'Amiens Sud
- madame Fabienne Hucleux, référente métiers au sein de l'agence France Travail d'Amiens Gare
- madame Hélène Desson, référente métiers au sein de l'agence France Travail d'Amiens Gare
- madame Cécile Gasnier, référente métiers au sein de l'agence France Travail d'Anzin
- madame Louisa Reguida, référente métiers au sein de l'agence France Travail d'Anzin
- monsieur Nicolas Gin, référent métiers au sein de l'agence France Travail d'Armentières
- madame Chrifa Chaib, référente métiers au sein de l'agence France Travail d'Arras
- madame Christelle Cousin, référente métiers au sein de l'agence France Travail d'Arras
- madame Magalie Degrauwe, référente métiers au sein de l'agence France Travail d'Arras
- monsieur Hervé Luez, référent métiers au sein de l'agence France Travail d'Aulnoye Aymeries
- madame Karine Mestdag, référente métiers au sein de l'agence France Travail d'Avesnelles
- monsieur David Grégoire, référent métiers au sein de l'agence France Travail d'Avesnelles
- madame Delphine Leblanc, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Bailleul
- madame Sylvie Camier, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Bapaume

- madame Valérie Gente, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Beauvais Delie
- madame Aline Cabotte, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Beauvais Mykonos
- madame Céline Sarouille, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Beauvais Mykonos
- madame Veronique Beaugrand, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Berck-sur-Mer
- madame Isabelle Delpouve, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Béthune
- madame Valérie Dupen, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Béthune
- madame Corinne Lemire, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Boulogne-Sur-Mer
- madame Annie Marzac, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Boulogne-Sur-Mer
- madame Anne-Sophie Cuvillier, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Bruay-La-Buissière
- madame Isabelle Legrand, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Calais Mollien
- madame Delphine Decuyper, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Calais Mollien
- madame Nathalie Godin, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Calais Saint-Exupéry
- monsieur Jean Paul Grolez, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Calais Saint-Exupéry
- monsieur Eric Labalette, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Cambrai
- madame Isabelle Trannoy, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Carvin
- monsieur Olivier Mathius, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Caudry
- madame Blandine Néant, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Château-Thierry
- madame Julie Patoux, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Chauny
- madame Laetitia Corbeaux, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Clermont
- monsieur Nicolas Boullenois, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Compiègne de Lesseps
- madame Marion Lens, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Compiègne Margny
- madame Mélanie Souchet, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Condé - Sur – Escaut
- madame Laurence Wagner, missionnée référente métiers au sein de l'agence France Travail de Condé - Sur - Escaut du 4 novembre 2024 au 30 juin 2025
- monsieur Philippe Fernandes, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Creil Bords de l'Oise

- madame Annabela Seixas, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Creil Bords de l'Oise
- madame Emmanuelle Bouvier, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Creil Bords de l'Oise
- madame Aurélie Gredziak-Mauchamp, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Creil Montataire
- madame Ophélie Bosc, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Crépy-en-Valois
- monsieur Nicolas Dassonville, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Croix
- monsieur Jean Yves Crapet, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Denain
- monsieur Christophe Bultez, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Denain
- madame Stéphanie Royer, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Douai Gayant
- monsieur Frédéric Drancourt, référent métier au sein de l'agence France Travail Douai Gayant
- madame Julie Mechmech, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Doullens
- monsieur Thierry Manceau, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Dunkerque
- monsieur Dominique Sette, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Dunkerque
- madame Stéphanie Combe, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Dunkerque
- monsieur Eddy Mille, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Dunkerque
- madame Ingrid Abrahamme, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Friville
- madame Christine Hassen, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Grande-Synthe
- madame Corinne Da Freitas, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Gravelines
- monsieur Arnaud Guenez, référent métiers au sein de l'agence France Travail d'Halluin
- madame Maud Lemaire, référente métiers au sein de l'agence France Travail d'Ham
- madame Rosa-Emilia Oliveira, référente métiers au sein de l'agence France Travail d'Ham
- madame Anne Givel, référente métiers au sein de l'agence France Travail d'Haubourdin
- madame Valérie Vossaert, référente métiers au sein de l'agence France Travail d'Hazebrouck
- madame Nohra Djema, référente métiers au sein de l'agence France Travail d'Hem
- madame Caroline Lemort, référente métiers au sein de l'agence France Travail d'Hénin-Beaumont
- madame Stéphanie Poignet, référente métiers au sein de l'agence France Travail d'Hénin-Beaumont
- monsieur Steve Refieuna, référent métier au sein de l'agence France Travail d'Hénin-Beaumont

- madame Géraldine Roland-Maillard, référente métiers au sein de l'agence France Travail d'Hirson
- monsieur Fabrice Fleter, référent métiers au sein de l'agence France Travail de La Madeleine
- monsieur Nicolas Lefebvre, référent métiers au sein de l'agence France Travail de La Madeleine
- madame Caroline Fontaine, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Laon
- monsieur David Cresson, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Laon
- madame Cécilia Hourdiau, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Le Cateau-Cambresis
- monsieur Jean Michel Kowalski, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Lens Gare
- madame Sylvie Devincre, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Lens Gare
- monsieur Stéphane Dessaint, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Lens Laloux
- monsieur Soufyane Ben Bouziane, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Lens Laloux
- monsieur Christian Michon, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Le Quesnoy
- madame Marine Hubler, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Liévin
- madame Laurie Arnout, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Liévin
- madame Meriem Touileb, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Lille Grand Sud
- madame Valérie Deloeil, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Lille Grand Sud
- madame Maryeve Deraedt, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Lille Port Fluvial
- madame Isabelle Roulleau, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Lille Port Fluvial
- madame Laurence Ekollo, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Lille République
- madame Virginie Hladky, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Lille Vaucanson
- monsieur Julien Albrigo, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Lille Vaucanson
- monsieur Stéphane Wybo, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Lillers
- madame Stéphanie Houzet, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Lomme
- madame Amandine Tillier, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Longuenesse
- monsieur Pierre Henguelle, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Longuenesse
- madame Sophie Schneider, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Marconnelle

- madame Melissa Chiquet, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Marconnelle
- madame Coraline Detout Fauquembert, missionnée référente métiers au sein de l'agence France Travail de Marconnelle du 1er décembre 2024 au 31 mai 2025
- madame Christelle Coder, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Maubeuge Gare
- monsieur Sebastia Baldinu, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Maubeuge Pasteur
- madame Marjorie Goulencourt, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Méru
- madame Karine Patron, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Montdidier
- madame Isabelle Terrache, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Noeux-les-Mines
- madame Maggy Fichaux, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Noyon
- monsieur Grégory Feuillet, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Péronne Albert
- madame Delphine Ceccaldi, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Roubaix Centre
- monsieur Laurent Christol, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Roubaix Centre
- madame Magali Walgraef, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Roubaix Les Prés
- monsieur Stéphane Decq, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Roubaix Les Prés
- monsieur Michael Lepage, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Saint-Amand-les-Eaux
- madame Sylvie Ghysel, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Saint-Martin-Boulogne
- madame Nathalie Barmuta, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Saint-Martin-Boulogne
- madame Corinne Ancelle Dupuis, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Saint-Quentin
- madame Sylvie Amblot, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Saint-Quentin
- monsieur Fabrice Pincon, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Saint-Quentin
- madame Sabrina Mallet, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Saint-Quentin
- monsieur Julien Ostorero, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Seclin
- madame Charlotte Marmuse, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Sin le Noble
- madame Mahée François, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Soissons
- madame Samantha Da Silva, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Soissons

- madame Delphine Leduc, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Somain
- madame Ingrid Refieuna, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Somain
- madame Gwenaëlle Ludes, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Tourcoing
- madame Stéphanie Vanwonderghem, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Tourcoing
- monsieur Jean - Michel Ranno, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Valenciennes
- madame Pascaline Bruneau, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Valenciennes
- monsieur Jacques Huet, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Vervins Guise
- madame Sylvie Dieudonne, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Vervins Guise
- madame Sylvie Demil, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Villeneuve d'Ascq
- madame Lynda Vandaele, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Villeneuve d'Ascq
- monsieur Arnaud Dupriez, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Wattrelos

Article 6 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont pris au nom du directeur régional de France Travail Hauts-de-France. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 7 - Abrogation et publication

La décision HdF n° 2025-09 DS Agences du 28 février 2025 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de France Travail.

Fait à Villeneuve-d'Ascq, le 28 mars 2025.

Frédéric Danel
directeur régional
de France Travail Hauts-de-France

Décision HdF n° 2025-14 DT du 28 mars 2025

Délégation de signature du directeur régional de France Travail Hauts-de-France au sein des directions territoriales

Le directeur régional de France Travail Hauts de France,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5131-6, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5423-7, L.5424-26, L.5426-1-2, L. 5426-8-1 à -3, L.5427-1, R.5131-15 à R.5131-26, R.5312-4, R.5312-25 et -26, R.5412-8, R.5426-11, R.5426-18 à R.5426-20,

Vu le code de justice administrative, notamment les articles L.213-11 et suivants et R213-10 et suivants,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment ses articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'opérateur France Travail,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de son annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Décide :

Article 1 - Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer les conventions conclues en déclinaison d'accords-cadres nationaux de partenariat et tous actes y afférant, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour France Travail, ou sur la base d'une convention type établie par la direction générale.
- 2) initier, négocier et signer les conventions locales, territoriales ou départementales, de subvention d'un montant inférieur à 143 000 euros HT portant sur les dispositifs locaux, après obtention du visa de la direction en charge du service partenariat de France Travail Hauts de France
- 3) signer les autres conventions d'initiative territoriale et tous actes y afférant, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour France Travail,
- 4) signer les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 143 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 5.

Article 2 - Prestations en trop versées

§ 1 - Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

§ 2 - Délégation est donnée à l'effet d'accorder des délais de remboursement des prestations en trop versées dans la limite de 48 mois aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5.

§ 3 - Pour les prestations autres que celles versées au titre de l'assurance chômage, délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 et § 3 de l'article 5 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou d'admettre en non-valeur des prestations en trop versées, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque leur montant est inférieur ou égal à 1000 euros.

§ 4 - Pour les allocations et autres prestations versées pour le compte de l'assurance chômage, délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées lorsque leur montant est inférieur ou égal à 650 euros.

Article 3 – Contestations et Recours

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer les décisions statuant sur les contestations et recours formés contre les décisions :

- de radiation ou de radiation et de suppression du revenu de remplacement ;
- de réduction, de suspension ou de suppression de l'allocation du contrat d'engagement jeune (ACEJ) et, le cas échéant, du revenu de remplacement, ou de résiliation du CEJ ou de radiation et, le cas échéant, de suppression du revenu de remplacement.

- appliquant la pénalité administrative en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement ;

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2 et § 3 de l'article 5.

Article 4 - Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaires au fonctionnement de la direction territoriale ou à l'animation du service public territorial de l'emploi,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les décisions d'attribution de primes et indemnités des personnels placés sous leur autorité, conformément aux instructions édictées par la direction en charge de la gestion RH, ainsi que les approbations hiérarchiques de déplacement.
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de France Travail pour tout fait ou acte intéressant la direction territoriale.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 3 de l'article 5.

Article 5 - Délégués

§ 1 - directeurs territoriaux

- madame Gaetane Bernard, directrice territoriale Nord
- madame Emmanuelle Leroy, directrice territoriale Pas de Calais
- monsieur Benoît Petit, directeur territorial Somme
- monsieur Alain Causin, directeur territorial Oise
- madame Aline Lemeret, directrice territoriale Aisne

§ 2 - directeurs territoriaux délégués

- madame Sophie Palisse, directrice territoriale déléguée Flandres
- madame Elsa Miquel, directrice territoriale déléguée Lille
- madame Sylvie Dewaele, directrice territoriale déléguée Douai-Valenciennes
- monsieur Denis Godmez, directeur territorial délégué Cambrai-Maubeuge
- monsieur Cyrille Rommelaere, directeur territorial délégué Versant Nord Est
- monsieur Thierry Danhiez, directeur territorial délégué Nord Artois Côte d'Opale
- monsieur Mickael Bestelle, directeur territorial délégué Arrageois
- monsieur Yann Richet, directeur territorial délégué Somme
- madame Karine Blondiaux, directrice territoriale déléguée Aisne
- madame Alexandra Fauchard, directrice territoriale déléguée Oise

§ 3 responsables de service

- madame Béatrice Fossier, responsable de service direction territoriale Somme
- madame Claudine Bourey, responsable de service direction territoriale Oise
- madame Agnès Paul, responsable de service direction territoriale Nord
- monsieur Jean-François Ryckelynck, responsable de service direction territoriale Pas de Calais

-
- madame Anne Duquenne, responsable de service direction territoriale Aisne

Article 6 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de France Travail Hauts-de-France.

Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 7 - Abrogation et publication.

La décision HdF n° 2025-10 DS DT du 28 février 2025 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de France Travail.

Fait à Villeneuve d'Ascq, le 28 mars 2025.

Frédéric Danel
directeur régional
de France Travail Hauts-de-France

Décision HdF n° 2025-15 DS DR du 28 mars 2025

**Délégation de signature du directeur régional de France Travail
Hauts-de-France au sein de la direction régionale**

Le directeur régional de France Travail Hauts de France,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5312-2, L.5312-5, L.5312-6, L.5312-8, L.5312-9, L.5312-10, L.5312-13, L.5412-2, R.5312-4 à R.5312-6, R.5312-19 et R.5312-23 à R.5312-26, R.5312-47, R.5412-1, R.5412-5, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8 à R.5426-11,

Vu le code de justice administrative, notamment les articles L.213-11 et suivants et R.223-10 et suivants,

Vu le code de la commande publique,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'opérateur France Travail,

Vu le décret n° 2018-1335 du 28 décembre 2018 relatif aux droits et aux obligations des demandeurs d'emploi et au transfert du suivi de la recherche d'emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration, et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n° 2021-73 du 23 novembre 2021 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé,

Vu la délibération n° 2021-72 du 23 novembre 2021 du conseil d'administration de France Travail approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision DG n° 2023-70 du 14 décembre 2023 actualisant les seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision DG n° 2025-17 du 31 janvier 2025 portant délégation de pouvoir du directeur général aux directeurs régionaux,

Décide :

Section 1 - Fonctionnement général

Article 1 - Correspondances, congés, autorisations d'absence et autorisations permanentes

§ 1 – Délégation est donnée aux directeurs régionaux adjoints à l'effet de signer, en matière de traitement de données à caractère personnel, l'ensemble des actes nécessaires à la réalisation des formalités en vue d'autoriser le traitement.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 14 à l'effet de signer :

- 1) les instructions, notes à destination du réseau et actes et correspondances nécessaires aux activités et à la direction.
- 2) les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les décisions d'attribution de primes et indemnités des personnels placés sous leur autorité, conformément aux instructions édictées par la direction en charge de la gestion RH.
- 3) les approbations hiérarchiques de déplacements.

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 2 et § 3 de l'article 14 à l'effet de signer :

- 1) les actes et correspondances nécessaires aux activités du service ou de la direction,
- 2) les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement et les décisions d'attribution de primes et indemnités des personnels placés sous leur autorité, conformément aux instructions édictées par la direction en charge de la gestion RH
- 3) en ce qui concerne des déplacements en France métropolitaine et Belgique, les approbations hiérarchiques de déplacement.

§ 4 - Délégation est donnée, à l'effet de signer les notes de frais afférent aux déplacements des membres extérieurs à France Travail des instances paritaires régionales et des instances paritaires territoriales à :

- monsieur Yannick Szypulinski, directeur de l'offre de service et des partenariats au sein de la DDO
- madame Séverine Veret, responsable du service réglementation indemnisation IPR au sein de la DDO

Article 2 - Marchés publics

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 14 à l'effet de signer :

- les marchés publics d'un montant inférieur à 143 000 euros HT,
- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
- les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution (y compris la résiliation) de marchés publics, quel que soit leur montant.

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur régional de France Travail Hauts-de-France, le directeur en charge de l'administration, des finances, de la gestion et de la maîtrise des risques nommément désigné au § 1 de l'article 14 bénéficie à titre temporaire de la délégation de signature pour signer les marchés d'un montant supérieur à 143 000 euros HT et les bons de commande d'un montant supérieur à 206 000 euros HT.

§ 2 - Délégation est donnée à l'effet de signer :

- les marchés publics d'un montant inférieur à 75 000 euros HT.
- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT, les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés publics, y compris leur résiliation, quel que soit leur montant :
 - o aux personnes désignées au § 2 de l'article 14,
 - o au responsable de service achats, marchés approvisionnements, nommément désigné au § 3 de l'article 14,
 - o au responsable de service immobilier nommément désigné au § 3 de l'article 14,
 - o au responsable de service moyens généraux et systèmes d'information nommément désigné au § 3 de l'article 14.

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 3 de l'article 14 à l'effet de signer :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT,
- les bons et lettres de commande de prestations de service au bénéfice des demandeurs d'emploi, les sollicitations, accords sur devis, les bons de commande, et ordres de service émis dans le cadre des marchés de service de formations professionnelles.

§ 4 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 4 de l'article 14 à l'effet de signer les bons de commande d'un montant inférieur à 1 000 euros HT.

§ 5 - Délégation est donnée à monsieur Eric Coyette, directeur plateforme d'activités centralisées Villeneuve d'Ascq et à monsieur Eric Brouland, directeur adjoint plateforme d'activités centralisées St Fuscien à l'effet de signer les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT.

Section 2 - Autres contrats

Article 3 - Partenariat et autres contrats

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 14 à l'effet de signer les conventions locales, départementales et régionales de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, ainsi que les actes y afférent, à l'exclusion des conventions de gestion conclues avec des employeurs dans le cadre de l'adhésion au régime d'assurance chômage.

§ 2 En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires visés au présent article, délégation temporaire est donnée à l'effet de signer les seules conventions de fourniture de données statistiques à monsieur Samy Garbaa, responsable de service pilotage, performance, études, statistiques et évaluations au sein de la DDO et à madame Corina Paris, responsable d'équipe support études, statistiques et évaluations au sein de la DDO.

Section 3 - Gestion immobilière

Article 4 - Baux, acquisitions, aliénations de biens immobiliers et autorisations d'urbanisme

Délégation est donnée aux directeurs régionaux adjoints ainsi qu'au directeur en charge de l'administration, des finances, de la gestion et de la maîtrise des risques nommément désignés au § 1 de l'article 14 à l'effet de signer :

- les baux, que France Travail ait qualité de preneur ou bailleur, les conventions de mise à disposition, ainsi que les actes nécessaires à leur conclusion et à leur exécution
- les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers,
- les demandes d'autorisations d'urbanisme,

En cas d'absence ou d'empêchement de ces délégataires, délégation temporaire est donnée à monsieur Paulo Bica, responsable du service immobilier au sein de la DRA AFGMR, à l'effet de signer les baux lorsque France Travail a la qualité de preneur.

Section 4 - Ressources humaines

Article 5 - Gestion des ressources humaines

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 5 de l'article 14 à l'exclusion des responsables de service et des chargés de relations sociales à l'effet de signer, concernant les agents de la direction régionale à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs, les documents et actes nécessaires à la gestion des ressources humaines, y compris le recrutement, la rupture du contrat et les décisions octroyant la protection fonctionnelle de France Travail, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 5 de l'article 14 à l'effet de signer, au nom du directeur régional :

- les actes de gestion relatifs aux états de présence des agents sous contrats aidés au sein de France Travail Hauts-de-France,
- les notes de frais afférant aux déplacements des élus et membres des instances représentatives du personnel au sein de France Travail Hauts-de-France.

Section 5 - Décisions de sanction et décisions suite à contestations et recours

Article 6 - Recours hiérarchiques et décisions suite à contestations et recours

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 6 de l'article 14 à l'effet de signer :

- les décisions statuant sur les recours hiérarchiques formés par les usagers et autres tiers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional,
- les décisions statuant sur les contestations et recours formés contre les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement et contre les décisions appliquant la pénalité administrative en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement.

En cas d'absence ou d'empêchement, bénéficiant de cette même délégation à titre temporaire les personnes désignées au § 7 de l'article 14.

Article 7 - Décisions de sanction

Délégation est donnée à madame Catherine Poillon, responsable de service prévention et lutte contre la fraude à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement, ainsi que les décisions appliquant la pénalité administrative.

En cas d'absence ou d'empêchement, monsieur Yannick Szypulinski, directeur de l'offre de service et des partenariats au sein de la DDO et madame Frédérique Arson, chargée de mission prévention et lutte contre la fraude au sein de la DDO bénéficiant de cette même délégation à titre temporaire.

Section 6 - Prestations en trop versées

Article 8 - Délais, remise, admission en non-valeur et contrainte,

Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que, pour le § 1, celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

§ 1 - Délégation est donnée à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :

- sans limite de durée à monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations et madame Marianne Cazalet, directrice des opérations au sein de la DRAO
- dans la limite de 60 mois aux autres personnes désignées aux § 6 ainsi que celles désignées au § 7 de l'article 14

§ 2 - Délégation est donnée à l'effet d' :

- 1) accorder une remise de prestations en trop versées lorsque leur montant est :
 - o sans limite de montant aux personnes désignées aux § 6 de l'article 14 pour les prestations non versées au titre de l'assurance chômage
 - o inférieur ou égal à 5000 euros aux personnes désignées au § 7 de l'article 14 pour les prestations non versées au titre de l'assurance chômage
- 2) admettre en non-valeur des prestations en trop versées, irrécouvrables ou non recouvrées lorsque leur montant est :
 - o inférieur ou égal à 1 000 euros pour les allocations, autres prestations et sommes versées pour le compte de l'assurance chômage aux personnes désignées au § 7 de l'article 14
 - o sans limite de montant aux personnes désignées au § 6 de l'article 14 pour les prestations non versées au titre de l'assurance chômage
 - o inférieur ou égal à 5 000 euros aux personnes désignées au § 7 de l'article 14 pour les prestations non versées au titre de l'assurance chômage.

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 6 et 7 de l'article 14 à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte :

- en vue de recouvrer les prestations en trop versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou pour le compte d'un tiers et faire procéder à son exécution.
- en vue de recouvrer la pénalité administrative.

Section 7 - Plaintes, contentieux, transactions et production au passif

Article 9 - Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation est donnée à :

- monsieur Paulo Bica, responsable du service immobilier au sein de la DRA AFGMR
- monsieur Thibaut Duriez, responsable d'équipe support du service immobilier au sein de la DRA AFGMR
- monsieur Olivier Marmuse, responsable de service, sécurité des personnes et des biens au sein de la DRA AFGMR
- monsieur Davy Decock, responsable de service moyens généraux et systèmes d'information au sein de la DRA AFGMR
- monsieur Joël Luron, responsable d'équipe support, moyens généraux au sein de la DRA AFGMR
- monsieur Thierry Hulloux, responsable de service juridique RH au sein de la DRAPS

à l'effet de porter plainte sans constitution de partie civile au nom de France Travail ou d'un tiers que France Travail représente.

En cas d'absence ou d'empêchement, bénéficient de la même délégation à titre temporaire :

- monsieur David Gambier, chargé de sécurité
- monsieur Frédéric Martin, chargé de sécurité
- monsieur Sebastien Bartoli, chargé de sécurité
- monsieur Rémi Everaere, chargé de sécurité
- monsieur Bertrand Sellier, chargé de sécurité
- monsieur Jérémy Lepers, chargé de sécurité

Article 10 - Contentieux

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 8 de l'article 14 dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer les actes nécessaires pour agir en justice au nom de France Travail ou d'un tiers qu'il représente dans tout litige, devant toute juridiction en demande et en défense, se rapportant à des décisions de France Travail Hauts-de-France ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale :

- en matière d'inscription, orientation, accompagnement et gestion des droits des demandeurs d'emploi,
- en matière de fraudes, à l'exception des litiges concernant plusieurs établissements de France Travail,
- en matière de gestion des ressources humaines, à l'exception :

- des litiges relatifs à la convention collective nationale de France Travail, aux accords qui y sont annexés et accords collectifs nationaux de travail et à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégataire au sein de la direction générale,
- des litiges relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale concernant la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public,
- d'un litige entre France Travail et un agent porté devant la juridiction administrative ou entre France Travail et un cadre dirigeant ou cadre supérieur,
- en toute autre matière, à l'exception des litiges :
 - entre France Travail et un partenaire institutionnel,
 - relatifs à l'exécution d'une convention sur laquelle ou d'un marché public sur lequel le conseil d'administration a délibéré,
 - se rapportant à une prise de participation financière ou la participation à des groupements d'intérêt économique, groupements d'intérêt public ou groupements européens de coopération territoriale,
 - mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant France Travail.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces délégataires, bénéficient de cette même délégation à titre temporaire les personnes désignées au § 9 de l'article 14.

Article 11 - Transactions

Délégation est donnée à :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Marie Balland, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale

à l'effet de signer les transactions prévoyant le versement d'une somme d'un montant total inférieur à 50 000 euros.

Délégation est donnée aux délégataires désignés au § 8 de l'article 14 à l'effet de signer les transactions prévoyant le versement d'une somme d'un montant total inférieur à 10 000 euros.

Article 12 - Production au passif des entreprises en procédure collective et autres actes de recouvrement

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 8 de l'article 14, dans la limite de leurs attributions, à l'effet signer :

- les décisions par lesquelles les créances restant dues à France Travail sont produites au passif des entreprises en procédure collective
- l'ensemble des décisions relatives au recouvrement de créances autres que les allocations et autres prestations versées par France Travail, engager et conduire les voies d'exécution.

Section 8 - Prévention et sécurité

Article 13 - Hygiène, santé et sécurité au travail

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 14 à l'effet, au nom du directeur régional de France Travail Hauts de France en matière d'hygiène, de santé, de sécurité au travail, de :

- signer les décisions et actes nécessaires pour assurer le respect des dispositions législatives et réglementaires s'imposant en la matière à l'employeur à l'égard des personnels, usagers et tiers, ainsi qu'en matière de sécurité des biens de France Travail dans l'ensemble des sites dans le ressort territorial de la direction régionale, y compris celui du campus et au cours des déplacements de l'ensemble des personnels de France Travail Hauts de France
- signer les actes et décisions pour assurer la prévention et le traitement des agressions contre France Travail ou son personnel
- porter plainte, au nom de France Travail, pour tout acte ou tout fait intéressant la sécurité des biens et des personnes.

Section 9 - Délégués et dispositions diverses

Article 14 - Délégués :

§ 1 - Les délégués en matière de fonctionnement général, marchés, contrats, gestion immobilière

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations (DRAO)
- madame Marie Balland, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale (DRAPS)
- monsieur Marc-Antoine Chabot, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances, de la gestion et du management des risques (DRA AFGMR)
- monsieur Pascal Dumont, directeur de la stratégie et des relations avec les élus (DSRE)
- madame Marianne Cazalet, directrice des opérations (DDO) au sein de la DRAO
- madame Fabienne Mouquet, directrice des talents et de la performance sociale partagée au sein de la DRAPS
- madame Catherine Moriaux, directrice relations sociales, santé et conditions de travail au sein de la DRAPS
- madame Cathy Marcurat, directrice accompagnement des transformations performance par la confiance
- monsieur David Furmaniak, directeur management des risques et environnement de travail au sein de la DRA AFGMR
- monsieur Hervé Devaux, directeur administration, finances et gestion au sein de la DRA AFGMR

§ 2 - Les autres délégués en matière de fonctionnement général, marchés, contrats et gestion immobilière

- monsieur Yannick Szypulinski, directeur de l'offre de service et des partenariats au sein de la DDO

- madame Sylvie De Clercq, adjointe DSRE en charge de la gouvernance, de l'IPR et de la coordination de projet au sein de la DSRE
- madame Zohra Elbasri, adjointe DSRE en charge de la communication, de l'innovation et de la RSE
- monsieur Cyril Suquet, médiateur

§ 3 - Les délégataires responsables de services et responsables d'équipe en matière de fonctionnement général, marchés, contrats et gestion immobilière

- madame Sarah Charpentier, responsable de service relations sociales, au sein de la DRAPS
- madame Valérie Hacq, responsable de service pilotage de la performance sociale au sein de la DRAPS
- monsieur Vincent Magdziarek, responsable d'équipe support gestion et processus RH au sein de la DRAPS
- madame Fanny Alonso, responsable de service rémunération et gestion du personnel au sein de la DRAPS
- monsieur Vincent Hovart, responsable d'équipe support du service communication au sein de la DRAPS
- madame Amandine Perez, responsable d'équipe support du service communication au sein de la DRAPS
- monsieur Thierry Hulloux, responsable de service juridique RH au sein de la DRAPS
- madame Cathy Leuridan, responsable de service au sein de la DRAPS
- madame Céline Cacheux, responsable de service sante et conditions de travail au sein de la DRAPS
- madame Sandra Antonio, responsable de service développement des RH au sein de la DRAPS
- madame Thérèse Salmon, responsable de service innovation et RSE au sein de la DSRE
- monsieur Paulo Bica, responsable du service immobilier au sein de la DRA AFGMR
- monsieur Davy Decock, responsable de service moyens généraux et systèmes d'information au sein de la DRA AFGMR
- monsieur Joël Luron, responsable d'équipe support du service moyens généraux au sein de la DRA AFGMR
- monsieur Thibaut Duriez, responsable d'équipe support du service immobilier au sein de la DRA AFGMR
- monsieur Olivier Marmuse, responsable de service, sécurité des personnes et des biens au sein de la DRA AFGMR
- madame Aurélie Compernelle, responsable de service achats, approvisionnements au sein de la DRA AFGMR
- madame Valérie Penne responsable d'équipe support, approvisionnements au sein de la DRA AFGMR
- madame Caroline Hue, responsable de service contrôle de gestion au sein de la DRA AFGMR
- monsieur Faouzi Houas, responsable des services investigations et Contrôle interne au sein de la DRA AFGMR
- monsieur Jacques Miternique, responsable de service comptabilité, finances au sein de la DRA AFGMR
- monsieur Matthieu Aubertin, responsable du service affaires juridiques et protection des données au sein de la DRA AFGMR

- madame Séverine Veret, responsable du service réglementation indemnisation au sein de la DDO
- madame Nathalie Declercq, responsable de service entreprise, recrutements entreprises et approche sectorielle au sein de la DDO
- madame Anne-Sophie Parfant, responsable de service dispositifs et moyens d'intervention au sein de la DDO
- monsieur Thibaud Gaucher, responsable d'équipe support au service dispositifs et moyens d'intervention au sein de la DDO
- madame Sandrine Pouillaude, responsable de service partenariats opérationnels au sein de la DDO
- madame Catherine Poillon, responsable de service prévention et lutte contre la fraude au sein de la DDO
- monsieur Amar Bouacem, responsable de service organisation du travail et déploiement de projets au sein de la DDO
- monsieur Samy Garbaa, responsable de service, pilotage, performance, études, statistiques et évaluations au sein de la DDO
- madame Corina Paris, responsable d'équipe support études et statistiques au sein de la DDO

§ 4 - Les délégataires approvisionneurs en matière de fonctionnement général, marchés et contrats

- madame Stéphanie Demagny, approvisionneur au sein de la DRA AFGMR
- madame Stéphanie Faihy, approvisionneur au sein de la DRA AFGMR
- madame Isabelle Pourrier, approvisionneur au sein de la DRA AFGMR
- madame Dorothée Ringeval, approvisionneur au sein de la DRA AFGMR
- monsieur Ramiro Leite, approvisionneur au sein de la DRA AFGMR

§ 5 - Les délégataires en matière de ressources humaines

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Marie Balland, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- monsieur Marc-Antoine Chabot, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances, de la gestion et du management des risques (DRA AFGMR)
- madame Fabienne Mouquet, directrice des talents et de la performance sociale partagée au sein de la DRAPS
- madame Catherine Moriaux, directrice relations sociales, sante et conditions de travail au sein de la DRAPS
- madame Cathy Marcurat, directrice accompagnement des transformations performance par la confiance au sein de la DRAPS
- madame Sarah Charpentier, responsable de service relations sociales au sein de la DRAPS
- monsieur Thierry Hulloux, responsable de service juridique RH au sein de la DRAPS
- madame Cathy Leuridan, responsable de service au sein de la DRAPS
- madame Delphine Dillocourt, chargée des relations sociales au sein de la DRAPS
- madame Martine Malbranque, chargée des relations sociales au sein de la DRAPS
- madame Elodie Parein, chargée des relations sociales au sein de la DRAPS

§ 6 - Les délégataires en matière de décisions de sanction et décisions suite à recours et prestations en trop versées

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Marianne Cazalet, directrice des opérations au sein de la DRAO
- monsieur Yannick Szypulinski, directeur de l'offre de service et des partenariats au sein de la DDO

§ 7 - Les délégataires réglementation en matière de décisions de sanction et décisions suite à recours et prestations en trop versées

- madame Séverine Veret, responsable du service réglementation indemnisation au sein de la DDO
- monsieur Arnaud Flon, juriste au sein du service appui juridique et contentieux au sein de la DDO
- madame Nathalie Richard, juriste au sein du service appui juridique et contentieux au sein de la DDO
- madame Sabine Matton, juriste au sein du service appui juridique et contentieux au sein de la DDO
- madame Lise Langlois, juriste au sein du service appui juridique et contentieux au sein de la DDO

§ 8 - Les délégataires en matière de transactions et de défense des intérêts de France Travail en justice

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Marie Balland, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- monsieur Marc-Antoine Chabot, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances, de la gestion et du management des risques (DRA AFGMR)
- madame Marianne Cazalet, directrice des opérations au sein de la DRAO
- monsieur Yannick Szypulinski, directeur de l'offre de service et des partenariats au sein de la DDO
- monsieur David Furmaniak, directeur management des risques et environnement de travail au sein de la DRA AFGMR
- monsieur Hervé Devaux, directeur administration, finances et gestion au sein de la DRA AFGMR

§ 9 - Les autres délégataires en matière de transactions et de défense des intérêts de France Travail en justice

- monsieur Eric Coyette, directeur plateforme d'activités centralisées Villeneuve d'Ascq
- madame Carole Bigot, directrice plateforme d'activités centralisées St Fuscien
- madame Séverine Veret, responsable du service réglementation indemnisation au sein de la DDO
- madame Catherine Poillon, responsable de service prévention et lutte contre la fraude au sein de la DDO
- madame Frédérique Arson, chargée de mission prévention et lutte contre la fraude au sein de la DDO
- monsieur Arnaud Flon, juriste au sein du service appui juridique et contentieux au sein de la DDO

- madame Nathalie Richard, juriste au sein du service appui juridique et contentieux au sein de la DDO
- madame Sabine Matton, juriste au sein du service appui juridique et contentieux au sein de la DDO
- madame Lise Langlois, juriste au sein du service appui juridique et contentieux au sein de la DDO
- monsieur Thierry Hulloux, responsable de service juridique RH au sein de la DRAPS
- monsieur Matthieu Aubertin, responsable du service affaires juridiques et protection des données et protection des données au sein de la DRA AFGMR
- madame Margaux Fauchille, juriste au sein du service affaires juridiques et protection des données au sein de la DRA AFGMR
- monsieur Quentin Aloisi, juriste chargé de projet en protection des données au sein du service des affaires juridiques et protection des données au sein de la DRA AFGMR
- madame Diana Houegban, juriste chargée de projet en protection des données au sein du service des affaires juridiques et protection des données au sein de la DRA AFGMR
- madame Chloé Lotten, juriste au sein du service des affaires juridiques et protection des données au sein de la DRA AFGMR

Article 15 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de France Travail Hauts-de-France. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

On entend par « cadres dirigeants » les cadres dirigeants mentionnés à l'article 1.2 de la convention collective nationale de France Travail et par « cadres supérieurs » les cadres visés à l'article 4.2 de la convention collective nationale de France Travail et les agents soumis au décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de catégorie 4, filière management, directeurs territoriaux délégués et médiateurs.

Article 16 - Abrogation et publication

La décision HdF n° 2025-11 DS DR du 28 février 2025 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de France Travail.

Fait à Villeneuve d'Ascq, le 28 mars 2025.

Frédéric Danel
directeur régional
de France Travail Hauts de France

Décision HdF n° 2025-16 DS PTF du 28 mars 2025

**Délégation de signature du directeur régional de France Travail
Hauts-de-France au sein des plateformes régionales de services et
des activités centralisées**

Le directeur régional de France Travail Hauts-de-France,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5412-1, L.5426-6, R.5312-25 et R.5312-26, R.5412-8,

Vu le code de justice administrative, notamment ses articles L.213-11 et suivants et R213-10 et suivants,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'opérateur France Travail,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de son annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2024-73 du 19 décembre 2024 du conseil d'administration de France Travail portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2024-35 du 24 avril 2024 du conseil d'administration de France Travail portant sur l'aide à la garde d'enfants,

Vu la décision n° 2024-82 du 15 novembre 2024 du directeur général de France Travail relative aux missions pour lesquelles France Travail services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 - Placement et gestion des droits

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 8 à l'effet de signer :

- 1) les décisions (à l'exception de celles relevant de la compétence de France Travail services) relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris le remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations et recours formés contre ces décisions,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations et recours formés contre ces décisions,
- 3) les bons de commande de prestations au bénéfice des demandeurs d'emploi.
- 4) les sollicitations, accords sur devis, les bons de commande et ordres de service émis dans le cadre des marchés de service de formations professionnelles conventionnées

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées ci-dessus, bénéficient, à titre temporaire et conformément aux consignes et organisation des activités au sein des plateformes, de la même délégation les personnes désignées aux § 3 et § 4 de l'article 8.

Article 2 - Prestations en trop versées

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 8 à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou pour le compte d'un tiers et faire procéder à son exécution.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 8 à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 60 mois.

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 8 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non-valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées,

- dans la limite de 5 000 euros lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers,

- dans la limite de 650 euros pour accorder une remise lorsque les prestations concernées sont versées pour le compte de l'assurance chômage,
- d'un montant inférieur à 1000 euros pour admettre en non-valeur lorsque les prestations concernées sont versées pour le compte de l'assurance chômage.

§ 4 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 8 à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer la pénalité administrative.

Article 3 - Demande de remboursement auprès des employeurs

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 8 à l'effet de :

- 1) signer les décisions concernant le remboursement d'allocations chômage au paiement desquelles sont condamnés les employeurs fautifs en cas de requalification du licenciement sans cause réelle et sérieuse, conformément à l'article L.1235 4 du code du travail,
- 2) notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer des allocations chômage dues par ces employeurs fautifs et faire procéder à son exécution,
- 3) les décisions concernant le remboursement d'aides et mesure en faveur des employeurs.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation à titre temporaire, les personnes désignées au § 2 de l'article 8 à l'exclusion des actes relatifs à la contrainte.

Article 4 - Autres recouvrements

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 8 à l'effet de signer :

- l'ensemble des décisions relatives au recouvrement de créances autres que les allocations et prestations versées par France Travail visées à l'article 1 et autres que celles visées aux articles 2 et 3 de la présente décision, engager et conduire les voies d'exécution y afférant
- les décisions par lesquelles les créances restant dues à France Travail sont produites au passif des entreprises en procédure collective.

Article 5 - Contentieux en matière de recouvrement

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 8 à l'effet de signer tout acte nécessaire pour agir en justice au nom de France Travail ou d'un tiers qu'il représente (y compris constituer avocat ou avoué), devant toute juridiction en demande et en défense, dans tout litige en matière de recouvrement des prestations, sommes et créances mentionnées aux articles 1, 2, 3 et 4.

Article 6 - Contrôle de la recherche d'emploi et recours

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 5 de l'article 8 à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement pour défaut de justification de l'accomplissement d'actes positifs et répétés en vue de retrouver un emploi, créer, reprendre ou développer une entreprise ou pour non-respect du projet de reconversion professionnelle.

Article 7 - Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 8 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance se rapportant aux activités des plateformes, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les décisions d'attribution de primes et indemnités du personnel placé sous leur autorité conformément aux instructions édictées par la direction en charge de la gestion RH, ainsi que, les ordres de mission, états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule, pour les déplacements en France métropolitaine et en Belgique.
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de France Travail, pour tout fait ou acte intéressant la plate-forme.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux seuls responsables d'équipe de production désignés aux § 2 et § 5 de l'article 8.

Article 8 - Délégués

§ 1 - la direction plateforme

- monsieur Eric Coyette, directeur plateforme régionale de traitements centralisés
- monsieur Eric Brouland, directeur adjoint plateforme d'activités centralisées St Fuscien
- monsieur William Muller, directeur adjoint plateforme d'activités centralisées Villeneuve d'Ascq

§ 2 - Responsables d'équipe de production et référents métiers

- monsieur Philippe Dussenne, responsable d'équipe de production au sein des activités centralisées
- madame Nathalie Monflier, responsable d'équipe production au sein des activités centralisées
- monsieur François Rémy Roesing responsable d'équipe de production au sein des activités centralisées
- monsieur David Carlier, responsable d'équipe de production au sein de la plateforme St Fuscien
- monsieur Mohamed Badri, responsable d'équipe de production au sein des activités centralisées
- monsieur Pascal Bouillon, responsable d'équipe de production au sein des activités centralisées
- monsieur François Lemahieu, responsable d'équipe de production au sein des activités centralisées
- monsieur Stéphane Recher, responsable d'équipe de production au sein des activités centralisées
- madame Carine Gravez, responsable d'équipe de production au sein de la plateforme Lille Grand-Sud
- madame Anne Line Breuzon, responsable d'équipe de production au sein des activités centralisées

- madame Isabelle Worms, référente métiers au sein des activités centralisées
- madame Sophie Vaquette, référente métiers au sein des activités centralisées
- madame Sabine Mouvaux, référente métier au sein des activités centralisées
- madame Alice Baudrin, référente métier au sein des activités centralisées
- madame Emily Bougard, référente métier au sein des activités centralisées

§ 3 - agents plateforme

- madame Samira Ait Ami, agent plateforme
- madame Chantal Andrieux, agent plateforme
- madame Anne Ranson, agent plateforme
- monsieur Mehdi Bellyazid, agent plateforme
- madame Sophie Bitot, agent plateforme
- madame Christèle Blondin, agent plateforme
- madame Mélanie Bollaert Moreels, agent plateforme
- madame Nolwenn Bossuyt, agent plateforme
- madame Isabelle Brunel, agent plateforme
- madame Aurélie Caracatsanis, agent plateforme
- madame Christelle Carpentier, agent plateforme
- monsieur Hubert Causiaux, agent plateforme
- madame Fanny Asselin, agent plateforme
- monsieur Jérôme Choquet, agent plateforme
- madame Marion Coyette, agent plateforme
- madame Martine De Mil, agent plateforme
- madame Véronique De Sotomayor, agent plateforme
- madame Véronique Décobert, agent plateforme
- madame Ludivine Degand, agent plateforme
- madame Carine Deleplace, agent plateforme
- monsieur Thibaut Demade, agent plateforme
- madame Hélène Desprez, agent plateforme
- madame Isabelle Fouquet, agent plateforme
- madame Stéphanie Dhalluin, agent plateforme
- monsieur Reynald Dos Santos, agent plateforme
- madame Anne Charlotte Dumont, agent plateforme
- madame Pascale Evrard, agent plateforme
- monsieur Paul Famechon, agent plateforme
- madame Khadija Faridi, agent plateforme
- madame Lise Fauvel Mizon, agent plateforme
- madame Agathe Fay, agent plateforme
- madame Brigitte Ferg, agent plateforme
- madame Agnès Gabez, agent plateforme
- madame Emmanuelle Glorieux, agent plateforme
- madame Caroline Goeman, agent plateforme
- madame Christine Hercheux, agent plateforme
- madame Marie hélène Herlemont, agent plateforme
- madame Emilie Heyze, agent plateforme
- madame Siham Houmir, agent plateforme
- madame Anne Houvenaghel, agent plateforme
- madame Arminda Inacio, agent plateforme

- madame Carine Joly, agent plateforme
- madame Halima Kaabali, agent plateforme
- monsieur Abdallah Kansab, agent plateforme
- monsieur Michel Kedziora, agent plateforme
- madame Soria Laieb, agent plateforme
- madame Marine Laignier, agent plateforme
- madame Stéphanie Lambert, agent plateforme
- madame Sylvie Lamoot, agent plateforme
- madame Christelle Lathuiliere, agent plateforme
- madame Virginie Lecomte, agent plateforme
- madame Emmanuelle Leleux, agent plateforme
- madame Clémence Lenne, agent plateforme
- madame Isabelle Loffredo, agent plateforme
- monsieur Laurent Malaclet, agent plateforme
- madame Isabel Mauricio, agent plateforme
- madame Rera Messah, agent plateforme
- madame Nadine Monnaert, agent plateforme
- madame Sabrina Pavy, agent plateforme
- madame Montserrat Pelayo, agent plateforme
- monsieur Antoine Perel, agent plateforme
- madame Charlotte Ple, agent plateforme
- madame Armelle Poissonieragent plateforme
- monsieur Laurent Poissonnier, agent plateforme
- monsieur Rudy Pollet, agent plateforme
- madame Aline Prud'homme, agent plateforme
- madame Jenny Prudhomme, agent plateforme
- madame Aurélie Quelderie, agent plateforme
- madame Peggy Saintot, agent plateforme
- madame Fabienne Slomienksi, agent plateforme
- monsieur Rodolphe Standaert, agent plateforme
- madame Monique Tabary, agent plateforme
- madame Ludivine Testart, agent plateforme
- madame Nathalie Tiercelin, agent plateforme
- monsieur Aymar Tsila, agent plateforme
- madame Florence Vaste, agent plateforme
- madame Marie Claude Verrier, agent plateforme
- monsieur Thomas Zelichowski, agent plateforme
- madame Hélène Delaire, agent plateforme
- monsieur Samuel Zolla, agent plateforme
- madame Michèle Halipre, agent plateforme
- madame Karine Dignoire, agent plateforme
- madame Aurélie Guidamour, agent plateforme
- madame Karine Lafrance, agent plateforme
- madame Marlène Boilet, agent plateforme
- madame Rifka Maati, agent plateforme
- madame Valérie Carlier, agent plateforme

§ 4 - agents contentieux

- monsieur Samuel Ameloot, gestionnaire contentieux
- madame Delphine Berton, gestionnaire contentieux
- madame Océane Blondé, gestionnaire contentieux
- monsieur Stéphane Carpentier, gestionnaire contentieux
- madame Daphné Desloges Bedier, gestionnaire contentieux
- madame Melinda Detrain, gestionnaire contentieux
- monsieur David Donnez, gestionnaire contentieux
- monsieur Charly Donze, gestionnaire contentieux
- madame Sibylle Giloteaux, gestionnaire contentieux
- madame Nadine Joniak, gestionnaire contentieux
- madame Laetitia Kotecki, gestionnaire contentieux
- madame Priscillia Leclercq, gestionnaire contentieux
- madame Sandrine Lorek, gestionnaire contentieux
- madame Caroline Lust, gestionnaire contentieux
- madame Michèle Marche, gestionnaire contentieux
- madame Maëlle Monneveux, gestionnaire contentieux
- madame Elisabeth Nguyen, gestionnaire contentieux
- madame Sophie Playoult, gestionnaire contentieux
- madame Stéphanie Rackelboom, gestionnaire contentieux
- monsieur Bruno Roumaneix, gestionnaire contentieux
- madame Gina Saracino, gestionnaire contentieux
- madame Isabelle Toupet, gestionnaire contentieux
- monsieur Jean Marc Turpyn, gestionnaire contentieux
- monsieur Mathias Vanraes, gestionnaire contentieux
- madame Elodie Delgove, gestionnaire contentieux
- madame Sophie Potier, gestionnaire contentieux
- madame Juliette Lhotellier, gestionnaire contentieux
- monsieur Gino Como, gestionnaire contentieux
- madame Léa Pluchart, gestionnaire contentieux
- monsieur Mickaël Debuigny, gestionnaire contentieux
- monsieur Jérôme Martin, gestionnaire contentieux

§ 5 - Délégués en charge de la démarche active de contrôle visés à l'article 6

- monsieur Smail Dhamene, responsable de service contrôle recherche emploi au sein de la plateforme de Villeneuve d'Ascq
- madame Aney Orsot responsable d'équipe contrôle recherche emploi au sein de la plateforme d'Arras
- madame Delphine Deschamps, responsable d'équipe contrôle recherche emploi au sein de la plateforme de Villeneuve d'Ascq
- madame Mélanie Mourière, référente métier au sein de la plateforme démarche active de contrôle

Article 9 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions des délégués et sauf précision contraire, à titre permanent pour l'ensemble du territoire couvert par la direction régionale.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont pris au nom du directeur régional de France Travail Hauts-de-France. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 10 - Abrogation et publication

La décision HdF n° 2025-12 DS PTF du 28 février 2025 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de France Travail.

Fait à Villeneuve d'Ascq, le 28 mars 2025.

Frédéric Danel
directeur régional
de France Travail Hauts de France

Décision No n° 2025-04 DS Agences du 28 mars 2025

Délégation de signature de la directrice régionale de France Travail Normandie au sein des agences

La directrice régionale de France Travail Normandie,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5131-6, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-5-1, L.5411-5-2, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1, L.5422-4, L.5422-20, L. 5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5131-15 à R.5131-26, R.5312-4, R. 5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5411-1, R.5411-17 et R.5411-18, R.5412-1, R.5412-4, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8, R.5426-10, R.5426-15, R.5426-17, R.5426-18 et R.5426-20,

Vu le code de justice administrative, notamment les articles L.213-11 et suivants et R.223-10 et suivants,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'opérateur France Travail,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de l'annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2024-73 du 19 décembre 2024 du conseil d'administration de France Travail portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2024-35 du 24 avril 2024 du conseil d'administration de France Travail portant sur l'aide à la garde d'enfants,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2024-82 du 15 novembre 2024 du directeur général de France Travail relative aux missions pour lesquelles France Travail services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 - Inscription, orientation, accompagnement et gestion des droits

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 6 à l'effet de signer les décisions d'inscription, d'orientation vers l'organisme référent, ainsi que l'ensemble des décisions et actes relatifs à l'accompagnement des demandeurs d'emploi et à la gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris l'inscription sur la liste, les décisions statuant sur les contestations formées contre les décisions de cessation d'inscription et de changement de catégorie et les décisions de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 6 à l'effet de signer :

- 1) les décisions à l'exception de celles relevant de la compétence de France Travail services) relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat d'engagement jeune (CEJ), le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions,
- 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
- 4) les bons SNCF,
- 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

§ 3 - Délégation est donnée à l'ensemble des conseillers au sein des agences à l'effet de signer les bons SNCF non dérogatoires au bénéfice des demandeurs d'emploi.

Article 2 - Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 6 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords-cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour France Travail,
- 2) les conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour France Travail,
- 3) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 40 000 HT.

Article 3 - Prestations en trop versées

§ 1 - Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :

- dans la limite de 24 mois à l'ensemble des agents,
- dans la limite de 36 mois aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 6.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3, et § 4 de l'article 6 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées dans la limite de 650 euros.

§ 3 - Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Article 4 - Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 6 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- 2) signer les congés, les autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les approbations hiérarchiques de déplacement à l'exception de celles concernant les déplacements hors de la France métropolitaine et l'outre-mer et les autorisations d'utiliser un véhicule afférent à ces déplacements,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de France Travail, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2 et § 3 de l'article 6.

Article 5 - Courriers accordant une promotion

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 6, à l'effet de signer les courriers accordant une promotion sur instruction de la directrice régionale ou sur celle d'un représentant de la direction des ressources humaines, ainsi que les décisions leur accordant des primes et indemnités, après validation par la directrice régionale de France Travail Normandie hormis pour les cadres supérieurs au sens de la CCN ou leurs homologues de droit public.

Article 6 - Délégués

§ 1 - directeurs d'agence :

- monsieur Vincent Baville, directeur de France Travail Bernay
- madame Marie-Pierre Roche, directrice de France Travail Evreux Brossolette
- madame Nadine Maulion, directrice de France Travail Evreux Delaune
- monsieur Cyrille Stefani, directeur de France Travail Gisors
- monsieur Brice Mullier, directeur de France Travail Louviers
- madame Nathalie Docaigne, directrice de France Travail Pont Audemer
- monsieur Vincent Mesquida, directeur de France Travail Verneuil sur Avre
- monsieur Guillaume Rueda, directeur de France Travail Vernon
- monsieur Jean François Leroy, directeur de France Travail Barentin
- monsieur Sébastien Bonniec, directeur de France Travail Elbeuf
- madame Emilie Zergui, directrice de France Travail Yvetot
- monsieur Benjamin Thiers, directeur de France Travail Dieppe
- madame Viviane Python, directrice par intérim de France Travail Rouen Luciline
- madame Caroline Delaune, directrice de France Travail Rouen Beauvoisine
- madame Catherine Leroux, directrice de France Travail Rouen Aubette
- madame Mathilde Sénéchal, directrice de France Travail Maromme
- monsieur Cyril Vanbeselaere, directeur de France Travail Grand Quevilly
- monsieur Abdel Karim Benaissa, directeur de France Travail Rouen Saint Sever
- madame Nadia Said, directrice de France Travail Saint Etienne du Rouvray
- madame Sylvie Halleur, directrice de France Travail Forges Les Eaux
- monsieur Frédéric Lefebvre, directeur de France Travail Le Tréport
- monsieur Bertrand Aubruchet, directeur de France Travail Lillebonne
- monsieur Fabien Thaurenne, directeur de France Travail Fécamp
- madame Natacha Favreau, directrice de France Travail Harfleur
- monsieur Rodolphe Godard, directeur de France Travail Le Havre Ferrer
- madame Caroline Sorieul, directrice de France Travail Le Havre Souday
- monsieur Aurélien Flavigny, directeur au sein de France Travail Le Havre Ville Haute
- madame Delphine Tyr, directrice de France Travail Mondeville
- madame Frédérique Letrésar, directrice de France Travail Caen Beaulieu
- madame Virginie Bisson, directrice de France Travail Caen Fresnel
- madame Céline Guillet, directrice de France Travail Falaise
- monsieur Olivier Langlois, directeur de France Travail Hérouville Saint Clair
- monsieur Jean François Vaillant, directeur de France Travail Bayeux
- madame Stéphanie Garnier, directrice de France Travail Lisieux
- madame Virginie Lecler, directrice de France Travail Honfleur
- monsieur Arnaud Gaillard, directeur de France Travail Vire
- madame Alix Le Guyader, directrice de France Travail Cherbourg Provinces
- monsieur David Lefebvre, directeur de France Travail Cherbourg Les Tourelles
- madame Nadège Legendre, directrice par intérim de France Travail Avranches
- monsieur Franck Marie, directeur de France Travail Coutances
- madame Valérie Bijou, directrice de France Travail Granville
- monsieur Frédéric Martigny, directeur de France Travail Saint Lô Carentan
- madame Stéphanie Dorsy, directrice de France Travail Alençon
- monsieur Yannick Jouadé, directeur de France Travail Argentan
- madame Sonia Prou, directrice de France Travail Flers La Ferté Macé

- madame Vanessa Cooren, directrice de France Travail L'Aigle Mortagne

§ 2 - directeurs adjoints :

- madame Nadège Michel, directrice adjointe de France Travail Louviers
- monsieur Christophe Lebel, directeur adjoint de France Travail Rouen Aubette
- monsieur Sébastien Ducray, directeur adjoint de France Travail Grand Quevilly
- monsieur Bertrand Lesueur, directeur adjoint de France Travail Rouen Saint Sever
- monsieur Fabien Domagne, directeur adjoint de France Travail Mondeville
- monsieur Stéphane Legrand, directeur adjoint de France Travail Caen Fresnel
- monsieur Christophe Gandon, directeur adjoint de France Travail Alençon

§ 3 - responsables d'équipe :

- madame Marine Valle, responsable d'équipe au sein de France Travail Bernay
- monsieur Frédéric Vialle, responsable d'équipe au sein de France Travail Bernay
- madame Anne Hallais, responsable d'équipe au sein de France Travail Bernay
- monsieur Medhi Bouamar, responsable d'équipe au sein de France Travail Evreux Brossolette
- madame Mélina Paténère, responsable d'équipe au sein de France Travail Evreux Brossolette
- monsieur Pierre Jourdan, responsable d'équipe au sein de France Travail Evreux Brossolette
- madame Ophélie Cassotti, responsable d'équipe au sein de France Travail Evreux Brossolette
- madame Sabrina Joly, responsable d'équipe au sein de France Travail Evreux Brossolette
- madame Séverine Rouault, responsable d'équipe au sein de France Travail Evreux Delaune
- monsieur Benjamin Fourmont, responsable d'équipe au sein de France Travail Evreux Delaune
- monsieur Abdelkader Larbi, responsable d'équipe au sein de France Travail Gisors
- madame Dorothée Roc, responsable d'équipe au sein de France Travail Gisors
- madame Valérie Hussant, responsable d'équipe au sein de France Travail Louviers
- madame Julie Mahaut, responsable d'équipe au sein de France Travail Louviers
- madame Guylaine Mahe, responsable d'équipe au sein de France Travail Louviers
- madame Sandra Huet, responsable d'équipe au sein de France Travail Pont Audemer
- monsieur Ludovic Houvenaghel, responsable d'équipe au sein de France Travail Pont Audemer
- madame Caroline Thomas, responsable d'équipe au sein de France Travail Pont Audemer
- madame Nadia Mekkeri, responsable d'équipe au sein de France Travail Verneuil sur Avre
- madame Vanessa Grouard, responsable d'équipe au sein de France Travail Verneuil sur Avre
- monsieur David Delaunay, responsable d'équipe au sein de France Travail Vernon
- madame Catherine Mitroszewska, responsable d'équipe au sein de France Travail Vernon
- monsieur Laurent Richard, responsable d'équipe au sein de France Travail Vernon
- madame Laetitia Leclair, responsable d'équipe au sein de France Travail Vernon

- madame Nadia Doucene, responsable d'équipe au sein de France Travail Barentin
- monsieur Benoît Chopineau, responsable d'équipe au sein de France Travail Barentin
- madame Karine Damiani, responsable d'équipe au sein de France Travail Elbeuf
- madame Stéphanie Dyainville, responsable d'équipe au sein de France Travail Elbeuf
- madame Patricia Sabrier, responsable d'équipe au sein de France Travail Rouen Beauvoisine
- monsieur Philippe Galindo, responsable d'équipe au sein de France Travail Rouen Beauvoisine
- monsieur Thomas Bachelier, responsable d'équipe au sein de France Travail Rouen Beauvoisine
- madame Delphine Ernoult, responsable d'équipe au sein de France Travail Rouen Beauvoisine
- monsieur Timothée Coulbeaux, responsable d'équipe au sein de France Travail Rouen Luciline
- madame Evelyne Cocagne, responsable d'équipe au sein de France Travail Rouen Luciline
- monsieur Vincent De Biasio, responsable d'équipe au sein de France Travail Rouen Luciline
- madame Stéphanie Bellenger, responsable d'équipe au sein de France Travail Rouen Aubette
- monsieur Olivier Legrand, responsable d'équipe au sein de France Travail Rouen Aubette
- madame Julie Pataez, responsable d'équipe au sein de France Travail Rouen Aubette
- madame Khadija Boutfoust, responsable d'équipe au sein de France Travail Maromme
- madame Sylvie Canu, responsable d'équipe au sein de France Travail Maromme
- madame Mathilde Comont, responsable d'équipe au sein de France Travail Maromme
- madame Dorothee Devaux, responsable d'équipe au sein de France Travail Grand Quevilly
- madame Morgane Mimouni, responsable d'équipe au sein de France Travail Grand Quevilly
- madame Nathalie Gonzalez, responsable d'équipe au sein de France Travail Saint Etienne du Rouvray
- monsieur Fabien Morel, responsable d'équipe au sein de France Travail Saint Etienne du Rouvray
- madame Charlotte Menier, en mission responsable d'équipe au sein de France Travail Saint Etienne du Rouvray
- monsieur Liess Ayad, responsable d'équipe au sein de France Travail Rouen Saint Sever
- madame Valérie Smietan Vangheluwe, responsable d'équipe au sein de France Travail Rouen Saint Sever
- madame Sylvie Duboc, responsable d'équipe au sein de France Travail Rouen Saint Sever
- monsieur Jérôme Depardé, responsable d'équipe au sein de France Travail Rouen Saint Sever
- madame Sandrine Marivoet, responsable d'équipe au sein de France Travail Rouen Saint Sever
- monsieur Jérémy Morin, responsable d'équipe au sein de France Travail Rouen Saint Sever

- monsieur Stéphane Canchel, responsable d'équipe au sein de France Travail Yvetot
- madame Svetlana Licciardi, responsable d'équipe au sein de France Travail Yvetot
- madame Fatiha El Ouaid, responsable d'équipe au sein de France Travail Yvetot
- madame Catherine Bidallier, responsable d'équipe au sein de France Travail Dieppe
- monsieur Jérôme Lebailly, responsable d'équipe au sein de France Travail Dieppe
- monsieur Nicolas Froget, responsable d'équipe au sein de France Travail Dieppe
- monsieur Alexis Hurel, responsable d'équipe au sein de France Travail Dieppe
- madame Jennifer Sageot Devilly, responsable d'équipe au sein de France Travail Dieppe
- monsieur Antoine Leconte Houyelle, responsable d'équipe au sein de France Travail Forges les Eaux
- madame Nathalie Viard, responsable d'équipe au sein de France Travail Forges les Eaux
- madame Fanny Vibert Roulet, responsable d'équipe au sein de France Travail Le Tréport
- monsieur Bruno Montigny, responsable d'équipe au sein de France Travail Le Tréport
- monsieur Nicolas Urosevic, responsable d'équipe au sein de France Travail Lillebonne
- madame Karen Lacaze, responsable d'équipe au sein de France Travail Lillebonne
- madame Anne Lecoq Cherblanc, responsable d'équipe au sein de France Travail Lillebonne
- monsieur Laurent Richardeau, responsable d'équipe au sein de France Travail Fécamp
- madame Stéphanie Henry Traore, responsable d'équipe au sein de France Travail Fécamp
- madame Mylène Mezaize, responsable d'équipe au sein de France Travail Fécamp
- madame Isabelle Delege, responsable d'équipe au sein de France Travail Fécamp
- madame Isabelle Fidelin, responsable d'équipe au sein de France Travail Harfleur
- monsieur Ludovic Lebourgeois, responsable d'équipe au sein de France Travail Harfleur
- madame Nathalie Denize, responsable d'équipe au sein de France Travail Harfleur
- madame Francine Baret, responsable d'équipe au sein de France Travail Le Havre Ferrer
- madame Sylvette Courtiade, responsable d'équipe au sein de France Travail Le Havre Ferrer
- madame Ludivine Boidot, responsable d'équipe au sein de France Travail Le Havre Ferrer
- madame Stéphanie Jacqueline, responsable d'équipe au sein de France Travail Le Havre Ferrer
- madame Eva Guichaux, en mission responsable d'équipe au sein de France Travail Le Havre Ferrer
- madame Catherine Millerand, responsable d'équipe au sein de France Travail Le Havre Souday
- madame Fabienne Savale, responsable d'équipe au sein de France Travail Le Havre Souday
- monsieur Yannick Jouan, responsable d'équipe au sein de France Travail Le Havre Souday
- madame Eugénie Forjonel Jamet, responsable d'équipe au sein de France Travail Le Havre Souday

- monsieur Said Slimani, responsable d'équipe au sein de France Travail Le Havre Ville Haute
- madame Karen Rosconval, responsable d'équipe au sein de France Travail Le Havre Ville Haute
- madame Kadiatou Niang, responsable d'équipe au sein de France Travail Le Havre Ville Haute
- madame Charlotte Duval, en mission responsable d'équipe au sein de France Travail Le Havre Ville Haute
- madame Catherine Bouillet, responsable d'équipe au sein de France Travail Mondeville
- madame Emmanuelle Vaultier, responsable d'équipe au sein de France Travail Mondeville
- madame Anne Sophie Gougeon, responsable d'équipe au sein de France Travail Mondeville
- madame Laurence Peter, responsable d'équipe au sein de France Travail Mondeville
- madame Florence Poullain, responsable d'équipe au sein de France Travail Caen Beaulieu
- madame Marie Dessoude, responsable d'équipe au sein de France Travail Caen Beaulieu
- madame Armelle Sauvage, responsable d'équipe au sein de France Travail Caen Beaulieu
- madame Paule Dujardin, responsable d'équipe au sein de France Travail Caen Fresnel
- madame Catherine Lecointe, responsable d'équipe au sein de France Travail Caen Fresnel
- monsieur Philippe Le Calve, responsable d'équipe au sein de France Travail Caen Fresnel
- madame Marion Bortier, responsable d'équipe au sein de France Travail Caen Fresnel
- monsieur Vincent Voisin, responsable d'équipe au sein de France Travail Caen Fresnel
- madame Denise Niard, responsable d'équipe au sein de France Travail Hérouville Saint Clair
- monsieur Stéphane Borniambuc, responsable d'équipe au sein de France Travail Hérouville Saint Clair
- madame Mélina Nicolas, responsable d'équipe au sein de France Travail Hérouville Saint Clair
- monsieur Jocelyn Colin, responsable d'équipe au sein de France Travail Hérouville Saint Clair
- monsieur Thierry Le Moyne, responsable d'équipe au sein de France Travail Bayeux
- madame Mélanie Champagneux, responsable d'équipe au sein de France Travail Bayeux
- madame Christine Leroy, responsable d'équipe au sein de France Travail Bayeux
- madame Laetitya Gosselin, responsable d'équipe au sein de France Travail Falaise
- monsieur Kévin Renouf, responsable d'équipe au sein de France Travail Falaise
- madame Marie Pierre Bouchart, responsable d'équipe au sein de France Travail Lisieux
- monsieur Franck Loiseau, responsable d'équipe au sein de France Travail Lisieux
- monsieur Didier Malfilatre, responsable d'équipe au sein de France Travail Lisieux
- madame Laure Deschamps, responsable d'équipe au sein de France Travail Lisieux
- monsieur Laurent Ernoult, responsable d'équipe au sein de France Travail Honfleur
- madame Amélie Thuilliers, responsable d'équipe au sein de France Travail Honfleur

- monsieur Anthony Maunoury, responsable d'équipe au sein de France Travail Vire
- madame Sandrine Lebastard, responsable d'équipe au sein de France Travail Vire
- madame Nathalie Boutrois, responsable d'équipe au sein de France Travail Cherbourg Provinces
- madame Julie Leduc, responsable d'équipe au sein de France Travail Cherbourg Provinces
- madame Sandra Cormeau, responsable d'équipe au sein de France Travail Cherbourg Les Tourelles
- monsieur Bruno Cuquemelle, responsable d'équipe au sein de France Travail Cherbourg Les Tourelles
- madame Cécile Guillot, responsable d'équipe au sein de France Travail Cherbourg Les Tourelles
- madame Emilie Desfontaines, responsable d'équipe au sein de France Travail Cherbourg Les Tourelles
- madame Delphine Poulain, responsable d'équipe au sein de France Travail Cherbourg Les Tourelles
- monsieur Nicolas Macé, responsable d'équipe au sein de France Travail Avranches
- madame Sabrina Fautrel, responsable d'équipe au sein de France Travail Avranches
- madame Isabelle Bonnet Guillard, responsable d'équipe au sein de France Travail Coutances
- madame Emmanuelle Fontaine, responsable d'équipe au sein de France Travail Coutances
- madame Angélique Pichon, en mission responsable d'équipe au sein de France Travail Coutances
- monsieur François De Chivre, responsable d'équipe au sein de France Travail Granville
- madame Fabienne Bonamy, responsable d'équipe au sein de France Travail Granville
- madame Marie Aude Pasquet, responsable d'équipe au sein de France Travail Saint Lô
- monsieur Emmanuel Le Goaster, responsable d'équipe au sein de France Travail Saint Lô
- madame Christine Cognet, responsable d'équipe au sein de France Travail Saint Lô
- monsieur Patrick Vallée, responsable d'équipe au sein de France Travail Saint Lô
- monsieur Thierry Benoit, responsable d'équipe au sein de France Travail Alençon
- madame Stéphanie Delaitre, responsable d'équipe au sein de France Travail Alençon
- madame Amélie Boudier, en mission responsable d'équipe au sein de France Travail Alençon
- madame Sophie Drapier, responsable d'équipe au sein de France Travail Argentan
- madame Audrey Bretonnière, responsable d'équipe au sein de France Travail Argentan
- madame Marie Jeanne Lugnier, responsable d'équipe au sein de France Travail Flers La Ferté Macé
- madame Adeline Lafosse, responsable d'équipe au sein de France Travail Flers La Ferté Macé
- madame Marie Monrocq, responsable d'équipe au sein de France Travail Flers La Ferté Macé
- madame Emeline Abou, responsable d'équipe au sein de France Travail L'Aigle Mortagne
- monsieur Patrick Rodhain, responsable d'équipe au sein de France Travail L'Aigle Mortagne

- madame Marie Joëlle Lacour, responsable d'équipe au sein de France Travail L'Aigle Mortagne
- monsieur Stanislas Vanier, responsable d'équipe au sein de France Travail L'Aigle Mortagne
- madame Georgeta Matei, responsable d'équipe au sein de France Travail L'Aigle Mortagne

§ 4 - référents métiers :

- madame Delphine Lancelin, référente métiers au sein de France Travail Bernay
- madame Lucie Le Goff, référente métiers au sein de France Travail Evreux Brossolette
- madame Johana Boissiere, en mission référente métiers au sein de France Travail Evreux Brossolette
- monsieur Nicolas Hepp, référent métiers au sein de France Travail Evreux Delaune
- madame Eloïse Silva, référente métiers au sein de France Travail Gisors
- madame Marie Noëlle Freret, référente métiers au sein de France Travail Louviers
- madame Sylvie Fleutry, référente métiers au sein de France Travail Pont Audemer
- madame Sylvie Cinar, référente métiers au sein de France Travail Verneuil sur Avre
- madame Delphine Delaunay, référente métiers au sein de France Travail Vernon
- madame Aline Desmarest, référente métiers au sein de France Travail Barentin
- madame Nathalie Soenen, référente métiers au sein de France Travail Elbeuf
- madame Emilie Villers, référente métiers au sein de France Travail Rouen Beauvoisine
- madame Ilham Kassmi, référente métiers au sein de France Travail Rouen Luciline
- madame Fanny Quesne, référente métiers au sein de France Travail Rouen Aubette
- madame Séverine Louince, référente métiers au sein de France Travail Maromme
- madame Nelly Viel, référente métiers au sein de France Travail Grand Quevilly
- madame Laetitia Monconduit, référente métiers au sein de France Travail Saint Etienne du Rouvray
- madame Cécile Gommard, référente métiers au sein de France Travail Rouen Saint Sever
- madame Céline Nee, référente métiers au sein de France Travail Yvetot
- madame Nathalie Quibel, référente métiers au sein de France Travail Dieppe
- madame Elodie Bosquier, référente métiers au sein de France Travail Dieppe
- monsieur Guillaume Delaporte, référent métiers au sein de France Travail Forges les Eaux
- madame Ekaterina Gallois, en mission référente métiers au sein de France Travail Forges les Eaux
- madame Fanny Cattez, référente métiers au sein de France Travail Le Tréport
- monsieur Jérémie Godefroie, référent métiers au sein de France Travail Lillebonne
- madame Valérie Pichard Gerbeaud, référente métiers au sein de France Travail Fécamp
- madame Nadia Duval, référente métiers au sein de France Travail Harfleur
- madame Marie Le Cousin, référente métiers au sein de France Travail Harfleur
- madame Rachel Janoska, référente métiers au sein de France Travail Le Havre Ferrer
- madame Morgane Rouelle, référente métiers au sein de France Travail Le Havre Souday
- monsieur Christophe Thibault Devaux, référent métiers au sein de France Travail Le Havre Ville Haute

- monsieur Laurent De Saint Denis, référent métiers au sein de France Travail Mondeville
- madame Vanessa Bouet, référente métiers au sein de France Travail Mondeville
- madame Mélanie Voisin, référente métiers au sein de France Travail Caen Beaulieu
- madame Lydie Gossé, référente métiers au sein de France Travail Caen Fresnel
- monsieur Cyrille Lagoutte, référent métiers au sein de France Travail Caen Fresnel
- madame Valérie Franchin, référente métiers au sein de France Travail Hérouville Saint Clair
- madame Marie Seillier, référente métiers au sein de France Travail Bayeux
- madame Noémie Halbout, référente métiers au sein de France Travail Falaise
- madame Séverine Dassonneville, référente métiers au sein de France Travail Lisieux
- madame Suliane Penfrat, référente métiers au sein de France Travail Honfleur
- madame Céline Hervé Mulot, référente métiers au sein de France Travail Vire
- madame Céline Hebert, référente métiers au sein de France Travail Cherbourg Provinces
- madame Claire Guérard, référente métiers au sein de France Travail Cherbourg Les Tourelles
- madame Aurélie Letrecher, référente métiers au sein de France Travail Cherbourg Les Tourelles
- monsieur David Richard, référent métiers au sein de France Travail Avranches
- madame Caroline Lehuby, référente métiers au sein de France Travail Coutances
- madame Elodie Jennet, référente métiers au sein de France Travail Granville
- madame Patricia Gaule, référente métiers au sein de France Travail Saint Lô
- madame Aurélie Le Bihan, référente métiers au sein de France Travail Saint Lô
- madame Madina Traoré, référente métiers au sein de France Travail Alençon
- madame Stéphanie Desjardins, référente métiers au sein de France Travail Argentan
- madame Isabelle Lefoye, référente métiers au sein de France Travail Flers La Ferté Macé
- madame Nadège Visage, référente métiers au sein de France Travail L'Aigle Mortagne

Article 7 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom de la directrice régionale de France Travail Normandie. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Les prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi visées à l'article 2 de la présente décision sont éligibles à l'aide à la mobilité.

Article 8 - Abrogation et publication

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de France Travail et prendra effet à compter du 1er avril 2025. À cette date, la décision No n° 2025-03 DS Agences du 28 février 2025 sera abrogée.

Fait à Rouen, le 28 mars 2025.

Laurence Hurni,
directrice régionale
de France Travail Normandie

Décision Gua n° 2025-06 DS Agences du 31 mars 2025

**Délégation de signature du directeur régional de France Travail
Guadeloupe & Îles du Nord au sein des agences**

Le directeur régional de France Travail Guadeloupe & Îles du Nord,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5131-6, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-5-1, L.5411-5-2, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1, L.5422-4, L.5422-20, L. 5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5131-15 à R.5131-26, R.5312-4, R. 5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5411-1, R.5411-17 et R.5411-18, R.5412-1, R.5412-4, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8, R.5426-10, R.5426-15, R.5426-17, R.5426-18 et R.5426-20,

Vu le code de justice administrative, notamment les articles L.213-11 et suivants et R213-10 et suivants,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'opérateur France Travail,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le règlement d'assurance chômage, notamment ses articles 46, 46 bis et 55 et les articles 46, 46 bis et 55 de ses annexes VIII et X,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2024-73 du 19 décembre 2024 du conseil d'administration de France Travail portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2024-35 du 24 avril 2024 du conseil d'administration de France Travail portant sur l'aide à la garde d'enfants,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2024-82 du 15 novembre 2024 du directeur général de France Travail relative aux missions pour lesquelles France Travail services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1-Inscription, orientation, accompagnement et gestion des droits

§ 1-Délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 5 à l'effet de signer les décisions d'inscription, d'orientation vers l'organisme référent, ainsi que l'ensemble des décisions et actes relatifs à l'accompagnement et à la gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions, notamment les décisions de cessation d'inscription, de changement de catégorie et de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.

§ 2-Délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les décisions (à l'exception de celles relevant de la compétence de France Travail services) relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat d'engagement jeune (CEJ), le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions,
- 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
- 4) les bons SNCF,
- 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

Article 2-Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords-cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour France Travail,
- 2) les conventions locales de subvention,

- 3) les autres conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour France Travail,
- 4) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 40 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 5.

Article 3-Prestations en trop versées

§ 1-Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :

- dans la limite de 24 mois à l'ensemble des agents,
- dans la limite de 36 mois aux personnes désignées à l'article 5.

§ 2-Délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 5 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non-valeur lorsque qu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées dans la limite de 650 euros.

§ 3-Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Article 4-Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 à § 3 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- 2) signer les congés, les autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les approbations hiérarchiques de déplacement,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de France Travail, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

Article 5-Délégués

§ 1-directeurs d'agence

- madame Carole Bestory, directrice de France Travail Abymes Dothémare
- madame Catherine Buisson, directrice de France Travail Abymes Caruel
- madame Lysiane Chais, directrice de France Travail Baie-Mahault
- monsieur Eddy Pinson, directeur de France Travail Basse Terre
- madame Fannie Paturot, directrice de France Travail Bouillante
- madame Vickie Angélique, directrice de France Travail Capesterre Belle -Eau
- monsieur Marc Roy -Camille, directeur de France Travail Gosier
- monsieur Patrice Landre, directeur de France Travail Jarry
- madame Maguy Fumont -Samson, directrice de France Travail Marie Galante
- madame Marika Marie -Céline, directrice de France Travail Morne-à-l'eau
- madame Gladys Ibalot, directrice de France Travail Petit-Bourg
- madame Ketty Delver, directrice de France Travail Pointe-à-Pitre

- madame Nathalie Barthel, directrice ad intérim au sein de France Travail Port-Louis
- monsieur Laurent Cécilia, directeur au sein de la plateforme régionale de production
- madame Nathalie Courtat, directrice de France Travail Saint-François
- madame Keezy Pierre-Justin directrice de France Travail Saint-Martin
- madame Lucie Adala, directrice de France Travail Sainte-Rose

§ 2-directeurs adjoints

- monsieur Alain Montout, directeur adjoint de France Travail Abymes Dothémare
- madame Audrey René -Saint -Eloi, directrice adjointe de France Travail Jarry
- madame Rosite Singarin-Sole, directrice adjointe de France Travail Morne-à-l'eau
- madame Christelle Grandbois, directrice adjointe de France Travail Saint-François
- madame Pascale Hamlet - Placide, directrice adjointe ad intérim France Travail Saint-Martin

§ 3-responsables d'équipe

- madame Valérie Guiougou, responsable d'équipe au sein de France Travail Abymes Caruel
- monsieur Rosan Boudhou, responsable d'équipe au sein de France Travail Abymes Caruel
- madame Chantal Vesta -Lovergne, responsable d'équipe au sein de France Travail Abymes Dothémare
- madame Magali Francietta, responsable d'équipe au sein de France Travail Abymes Dothémare
- madame Valérie Cuirassier, responsable d'équipe au sein de France Travail Baie-Mahault
- monsieur Francky Comppeer, responsable d'équipe au sein de France Travail Baie-Mahault
- madame Corinne Bourgeois, responsable d'équipe au sein de France Travail Basse - Terre
- madame Jessica Douglas, responsable d'équipe au sein de France Travail Basse-Terre
- monsieur Louis-Jules Dares, responsable d'équipe au sein de France Travail Bouillante
- madame Jeannise Dacalor, responsable d'équipe au sein de France Travail Bouillante
- madame Tatiana Clairemont, responsable d'équipe au sein de France Travail Capesterre Belle-Eau
- madame Peggy Massicote-Zozio, responsable d'équipe au sein de France Travail Capesterre Belle-Eau
- monsieur Léonard Lacides, responsable d'équipe au sein de France Travail Gosier
- madame Marie-Renée Loisel, responsable d'équipe au sein de France Travail Gosier
- madame Sylvia Strazel, responsable d'équipe au sein de France Travail Jarry
- madame Sylvie Beauperthuy, responsable d'équipe au sein de France Travail Jarry
- madame Juliette Toribio, responsable d'équipe au sein de France Travail Jarry
- monsieur Jimmy Dabadie, responsable d'équipe au sein de France Travail Morne-à-l'eau
- madame Chantal Bourgeois, responsable d'équipe au sein de France Travail Morne-à-l'eau
- madame Soraya Sorhaindo, responsable d'équipe ad intérim au sein de France Travail Morne-à-l'eau
- madame Magali Ismard, responsable d'équipe au sein de France Travail Marie-Galante

- monsieur Eric Guignonet, responsable d'équipe au sein de France Travail Petit-Bourg
- madame Josy Jean Woldemar, responsable d'équipe au sein de France Travail Petit-Bourg
- madame Lessly Ranély-Vergé-Dépré, responsable d'équipe au sein de la plateforme régionale de production
- madame Clarisse Edwige, responsable d'équipe au sein de la plateforme régionale de production
- monsieur Garry Gervela, responsable d'équipe ad intérim au sein de France Travail Pointe-à-Pitre
- monsieur Mesner Blaise, responsable d'équipe au sein de France Travail Pointe-à-Pitre
- madame Bernadine Géromegnace, responsable d'équipe au sein de France Travail Port-Louis
- madame Emilie Deros, responsable d'équipe au sein de France Travail Port-Louis
- monsieur Lucky Cyprien, responsable d'équipe au sein de France Travail Saint-François
- madame Maurille Araminthe, responsable d'équipe au sein de France Travail Saint-François
- madame Roberte Gaspard, responsable d'équipe ad intérim au sein de France Travail Saint-François à compter du 1er avril 2025
- madame Sandrine Obertan, responsable d'équipe au sein de France Travail Saint-Martin
- monsieur Medhi-Christian Brignone, responsable d'équipe au sein de France Travail Saint-Martin
- madame Ketty Cabald, responsable d'équipe au sein de France Travail Sainte-Rose
- madame Gladys Mouniman, responsable d'équipe au sein de France Travail Sainte-Rose
- monsieur Angebert Palmyre, responsable d'équipe au sein de France Travail Sainte-Rose

§ 4-référents métier

- madame Mélinda Hildebert, référente métiers au sein de France Travail Abymes Dothémare
- monsieur Jean-Marc Sermanson, référent métiers au sein de France Travail Abymes Dothémare
- madame Tania Combes, référente métiers au sein de France Travail Baie-Mahault
- madame Karine Régent, référente métiers au sein de France Travail Basse-Terre
- monsieur Tony Landee, référent métiers au sein de France Travail Bouillante
- madame Lorry Laine, référente métiers au sein de France Travail Capesterre Belle-Eau
- madame Corinne Valmorin, référente métiers au sein de France Travail Gosier
- monsieur Jean-Philippe Vermot de Boisrolin, référent métiers au sein de France Travail Jarry
- madame Karine Nebot, référente métiers au sein de France Travail Marie-Galante
- madame Joëlle Bartebien, référente métiers au sein de France Travail Morne-à-l'eau
- madame Josiane Monpierre, référente métiers au sein de France Travail Morne-à-l'eau
- madame Marie-France Davigny - Guiyoule, référente métiers au sein de France Travail PetitBourg
- madame Sonia Behary-Laul-Sirder, référente métiers au sein de la plateforme régionale de production

- madame Sandrine Gervelas, référente métiers au sein de France Travail Pointe-à-Pitre
- monsieur Jimmy Kandassamy, référent métiers au sein de France Travail Port-Louis
- madame Laura Valentin, référente métiers au sein de France Travail Saint-François
- madame Nadia Théodore, référente métiers au sein de France Travail Saint-Martin
- monsieur Olivier Emmanuel Procope, référent métiers au sein de France Travail Sainte-Rose.

Article 6-Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de France Travail Guadeloupe & Îles du Nord. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 7-Abrogation et publication

La décision Gua n° 2025-05 DS Agences du 1er février 2025 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de France Travail.

Fait aux Abymes, le 31 mars 2025.

Fabrice Marie-Rose
directeur régional
de France Travail Guadeloupe & Îles du Nord

Décision Gua n° 2025-07 CMC du 31 mars 2025

Composition et fonctionnement de la commission des marchés publics constituée auprès du directeur régional de France Travail Guadeloupe & Îles du Nord

Le directeur régional de France Travail Guadeloupe & Îles du Nord,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-10, R. 5312-6 19°), R. 5312-23, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial,

Vu le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi approuvé par délibération n° 2021-72 du 23 novembre 2021 du conseil d'administration de Pôle emploi, notamment ses articles 9 et 10,

Vu la décision DG n° 2023-70 du 14 décembre 2023 actualisant les seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Décide :

Article 1

Sont membres, avec voix délibérative, de la commission des marchés publics constituée auprès du directeur régional de France Travail Guadeloupe & Îles du Nord :

- madame Véronique Bonraisin, directrice régionale adjointe en charge des opérations, qui en assure la présidence,
- un représentant du ou des services à l'origine du marché public ou, en cas de marché public coordonné dans les conditions prévues au chapitre III de la partie I du règlement intérieur susvisé, un représentant de chacune des structures participant à la coordination ou, en cas de marché public coordonné répondant aux besoins en formation, hébergement et restauration d'un campus, un représentant de chacune des directions régionales et du campus concernés,
- un représentant du service moyens généraux-pôle achats
- un représentant du service en charge des affaires juridiques, qui en assure le secrétariat,
- un représentant de la direction des ressources humaines

En sont en outre membres, avec voix consultative :

- le contrôleur général économique et financier auprès de France Travail ou son représentant,
- le cas échéant, un ou plusieurs agents de France Travail ou personnalités extérieures dont la participation présente un intérêt au regard de l'objet de la consultation, convoqués pour la réunion considérée de la commission.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Véronique Bonraisin, madame Bella Mado, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale assure la présidence.

Article 3

Lorsque la possibilité est donnée aux membres de participer à distance à une réunion de la commission au moyen d'une audio-conférence ou visio-conférence, selon des modalités fixées dans la convocation, les destinataires de celle-ci ne révèlent en aucun cas au-delà de leur éventuel représentant les éléments de connexion qui y sont précisés. Les membres participent à distance dans des conditions, notamment matérielles, garantissant la confidentialité des débats.

Ces règles sont rappelées en début de réunion et/ou dans la convocation.

Article 4

La décision Gua n° 2024-45 CMC du 4 novembre 2024 est abrogée.

Article 5

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de France Travail.

Fait aux Abymes, le 31 mars 2025.

Fabrice Marie-Rose,
directeur régional
de France Travail Guadeloupe & Îles du Nord

Décision Oc n° 2025-15 DS Agences du 31 mars 2025

Délégation de signature de la directrice régionale de France Travail Occitanie au sein des agences

La directrice régionale de France Travail Occitanie,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5131-6, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-5-1, L.5411-5-2, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1, L.5422-4, L.5422-20, L. 5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5131-15 à R.5131-26, R.5312-4, R. 5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5411-1, R.5411-17 et R.5411-18, R.5412-1, R.5412-4, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8, R.5426-10, R.5426-15, R.5426-17, R.5426-18 et R.5426-20,

Vu le code de justice administrative, notamment les articles L.213-11 et suivants et R213-10 et suivants,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'opérateur France Travail,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le règlement d'assurance chômage, notamment ses articles 46, 46 bis et 55 et les articles 46, 46 bis et 55 de ses annexes VIII et X,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2024-73 du 19 décembre 2024 du conseil d'administration de France Travail portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2024-35 du 24 avril 2024 du conseil d'administration de France Travail portant sur l'aide à la garde d'enfants,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2024-82 du 15 novembre 2024 du directeur général de France Travail relative aux missions pour lesquelles France Travail services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 – Inscription, orientation, accompagnement et gestion des droits

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 5 à l'effet de signer les décisions d'inscription, d'orientation vers l'organisme référent, ainsi que l'ensemble des décisions et actes relatifs à l'accompagnement et à la gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions, notamment les décisions de cessation d'inscription, de changement de catégorie et de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les décisions (à l'exception de celles relevant de la compétence de France Travail services) relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat d'engagement jeune (CEJ), le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions,
- 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
- 4) les bons SNCF,
- 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

Article 2 – Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords-cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour France Travail,
- 2) les conventions locales de subvention,

- 3) les autres conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour France Travail,
- 4) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 40 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2 de l'article 5.

Article 3 – Prestations en trop versées

§ 1 – Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :

- dans la limite de 24 mois à l'ensemble des agents,
- dans la limite de 36 mois aux personnes désignées à l'article 5.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 5 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non-valeur lorsque qu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées dans la limite de 650 euros.

§ 3 – Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Article 4 – Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 5 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- 2) signer les congés, les autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les approbations hiérarchiques de déplacement,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de France Travail, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

Article 5 – Délégués

§ 1- directeurs d'agence

- Direction territoriale Ariège
 - o monsieur Alexandre Rieux, directeur de France Travail Foix
 - o madame Barbara Marrou, directrice de France Travail Lavelanet
 - o madame Véronique Mucciante, directrice de France Travail Pamiers
- Direction territoriale Aude
 - o madame Béatrice Malakoff, directrice de France Travail Carcassonne
 - o madame Fabienne Torresin, directrice de France Travail Castelnaudary
 - o madame Hélène Delmas, directrice de France Travail Lézignan
 - o madame Claire Tassin, directrice de France Travail Limoux

- monsieur Pierre Gouzy, directeur de France Travail Narbonne
- Direction territoriale Aveyron
 - madame Florence Viargues, directrice de France Travail Decazeville et de France Travail Villefranche de Rouergue
 - madame Anne Dherbecourt, directrice de France Travail Millau
 - monsieur Yannick Dijols, directeur de France Travail Rodez
- Direction territoriale Gard
 - madame Sandra Loizon, directrice de France Travail Alès Avène
 - madame Lyne Lehoux, directrice de France Travail Alès Gardon
 - madame Marie Claude Tuffery, directrice de France Travail Bagnols sur Cèze
 - madame Séverine Paris, directrice de France Travail Beaucaire
 - madame Catherine Guillaume, directrice de France Travail Le Vigan
 - monsieur William Galtier, directeur de France Travail Nîmes 7 Collines
 - monsieur Emmanuel Paris, directeur de France Travail Nîmes Courbessac
 - madame Cathy Peene, directrice de France Travail Nîmes Saint Césaire
 - madame Rose Marie Gallardo, directrice de France Travail Vauvert
 - madame Radia Barbach, directrice de France Travail Villeneuve lès Avignon
- Direction territoriale Haute Garonne
 - madame Caroline Pailhassard, directrice de France Travail Toulouse Cartoucherie
 - madame Hélène Verhaege, directrice de France Travail Toulouse Bellefontaine
 - monsieur Philippe Souquet, directeur de France Travail Toulouse Borderouge
 - madame Sylvie Speed, directrice de France Travail Toulouse Hippodrome
 - monsieur Jean Paul Garcia, directeur de France Travail Toulouse Saint Michel
 - madame Anne Buscail, directrice de France Travail Toulouse Jolimont
 - madame Karine Aldebert, directrice de France Travail Toulouse La Plaine
 - madame Céline Laborie Fulchic, directrice de France Travail Portet sur Garonne
 - madame Sylvie Denegre, directrice de France Travail Colomiers
 - monsieur François Jurquet, directeur de France Travail Castelnau
 - madame Cécile Panizzutti, directrice de France Travail Labège
 - monsieur Anouar Krouk, directeur de France Travail Muret
 - madame Valérie Greneux, directrice de France Travail Blagnac
 - monsieur Alexandre Clavel, directeur de France Travail Saint Jean
 - monsieur Miguel Iglésias, directeur de France Travail Saint Gaudens
 - madame Nadine Laporte Fray, directrice de France Travail Villefranche de Lauragais
- Direction territoriale Gers
 - monsieur Sébastien Pieters, directeur de France Travail Auch
 - madame Gaëlle Goriou, directrice de France Travail Condom
 - monsieur Jean Rémy Berdeaux, directeur de France Travail Isle Jourdain
- Direction territoriale Hérault
 - madame Monique Rouby, directrice de France Travail Agde

- monsieur Frédéric Ferré, directeur de France Travail Béziers Capiscol
- madame Anne Marie Ferrandez, directrice de France Travail Béziers Courondelle
- monsieur Didier Sultana, directeur de France Travail Lunel
- madame Elisabeth Pennaneach, directrice de France Travail Montpellier Castelnau
- madame Dominique Basse, directrice de France Travail Montpellier Cévennes
- madame Saada Dahmani, directrice de France Travail Montpellier Mas de Grille
- monsieur Gérald Testard, directeur de France Travail Montpellier Méditerranée
- madame Christine Lutigneaux, directrice de France Travail Sète
- madame Marie Noëlle Poissenot, directrice de France Travail Pézenas
- madame Sandrine Martins, directrice de France Travail Clermont l'Hérault
- Direction territoriale Lot
 - madame Lara Olivier, directrice de France Travail Figeac
 - monsieur Xavier Pocous, directeur de France Travail Cahors
 - madame Sandrine Jaget, directrice de France Travail Souillac
 - madame Florence Vergne, directrice de France Travail Montauban Nord
- Direction territoriale Lozère
 - madame Florence Masse Navette, directrice de France Travail Mende
- Direction territoriale Hautes Pyrénées
 - madame Béatrice Sartegou, directrice de France Travail Lannemezan
 - monsieur Thibaut Charron, directeur de France Travail Lourdes
 - madame Mayalen Peterson, directrice de Tarbes Arsenal
 - madame Sonia Puysegur, directrice de France Travail Tarbes Pyrénées
- Direction territoriale Pyrénées Orientales
 - madame Catherine Salies, directrice de France Travail Argelès
 - madame Nydia Touam, directrice de France Travail Céret
 - madame Patricia Poirier, directrice de France Travail Perpignan Saint Assisclé
 - madame Virginie Bataille, directrice de France Travail Perpignan Sant Vicens
 - monsieur Jean François Delporte, directeur de France Travail Perpignan Polygone
 - monsieur Stéphane Lavigne, directeur de France Travail Prades
- Direction territoriale Tarn
 - monsieur Stéphane Adalid, directeur de France Travail Albi
 - madame Emilie Crosse, directrice de France Travail Aussillon Mazamet
 - madame Nathalie Laine, directrice de France Travail Carmaux
 - madame Carole Galinier, directrice de France Travail Castres
 - madame Marie Paule Solofrizzo, directrice de France Travail Gaillac
 - madame Catherine Cabrit, directrice de France Travail Graulhet
- Direction territoriale Tarn et Garonne

- madame Cécile Mermilliod, directrice de France Travail Montauban Albasud
- madame Céline Delorme, directrice de France Travail Castelsarrasin

§ 2 - directeurs adjoints

- Direction territoriale Aude
 - madame Linda Auteau, directrice adjointe de France Travail Carcassonne
 - madame Delphine Mathieu, directrice adjointe de France Travail Carcassonne
 - monsieur Jacy Kacha, directeur adjoint de France Travail Narbonne
- Direction territoriale Gard
 - madame Fabienne Guy Bauzon, directrice adjointe de France Travail Alès Avène
 - madame Christine Michaut, directrice adjointe de France Travail Alès Gardon
 - madame Julie Durand, directrice adjointe de France Travail Alès Gardon
 - monsieur Cédric Herbé, directeur adjoint de France Travail Bagnols sur Cèze
 - madame Sophie Blot, directrice adjointe de France Travail Bagnols sur Cèze
 - monsieur Eric Michard, directeur adjoint de France Travail Vauvert
 - monsieur Guervin L'Hermite, directeur adjoint de France Travail Nîmes Courbessac
 - madame Julie Baque, directrice adjointe de France Travail Nîmes Courbessac,
 - madame Claire Mazellier, directrice adjointe de France Travail Nîmes Saint Césaire
 - monsieur Ghislain Fourcadier, directeur adjoint de France Travail Nîmes 7 Collines
- Direction territoriale Haute Garonne
 - madame Sophie Castagne, directrice adjointe de France Travail Toulouse Bellefontaine
 - monsieur Luc André Penniello, directeur adjoint de France Travail Toulouse Borderouge
 - madame Nathalie Soria, directrice adjointe de France Travail Toulouse Borderouge
 - madame Evelyne Thomas, directrice adjointe de France Travail Toulouse Cartoucherie
 - madame Marie Josèphe Luczynski, directrice adjointe de France Travail Toulouse Cartoucherie
 - madame Karine Pauly, directrice adjointe de France Travail Toulouse Saint Michel
 - madame Valérie Villemur, directrice adjointe de France Travail Toulouse Labège
 - madame Anne Pellarrey, directrice adjointe de France Travail Toulouse Jolimont
 - monsieur Frédéric Imbert, directeur adjoint de France Travail Toulouse Hippodrome
 - monsieur Laurent Gailhaguet, directeur adjoint de France Travail Saint Jean
 - monsieur Olivier Garrigou, directeur adjoint de France Travail Muret
 - madame Marie Laure Terrade, directrice adjointe de France Travail Blagnac

- madame Stéphanie Vandenelsken, directrice adjointe de France Travail Saint Gaudens
- madame Cécile Martin, directrice adjointe de France Travail Colomiers
- monsieur Sébastien Joannes, directeur adjoint France Travail Castelginest
- Direction territoriale Hérault
 - madame Stéphanie Michaux, directrice adjointe de France Travail Clermont l'Hérault
 - madame Sandrine Sierecki, directrice adjointe de France Travail Béziers Capiscol
 - madame Inès Parys Guillot, directrice adjointe de France Travail Béziers Capiscol
 - madame Chloé Ferre Devillers, directrice adjointe de France Travail Béziers Courondelle
 - madame Sandrine Perez Vitou, directrice adjointe de France Travail Lunel
 - madame Sandrine Veyrinque, directrice adjointe de France Travail Montpellier Castelnau
 - madame Géraldine Liconnet, directrice adjointe de France Travail Montpellier Castelnau
 - madame Marine Chaillot, directrice adjointe de France Travail Montpellier Castelnau
 - madame Marie Paule Rostan, directrice adjointe de France Travail Montpellier Cévennes
 - madame Jessica Gueydan, directrice adjointe de France Travail Montpellier Cévennes
 - madame Carole Vivent, directrice adjointe de France Travail Montpellier Cévennes
 - madame Delphine Lermusieux, directrice adjointe de France Travail Montpellier Cévennes
 - madame Sophie Bernhart, directrice adjointe de France Travail Montpellier Mas de Grille
 - monsieur Frédéric Douard, directeur adjoint de France Travail Montpellier Mas de Grille
 - madame Caroline Sarran, directrice adjointe de France Travail Montpellier Mas de Grille
 - madame Caroline Gomes, directrice adjointe de France Travail Montpellier Méditerranée
 - madame Françoise Boj, directrice adjointe de France Travail Sète
 - madame Angélique Daumergue, directrice adjointe de France Travail Agde
- Direction territoriale Lot
 - madame Christelle Robert, directrice adjointe de France Travail Montauban Albasud
 - madame Virginie Pierard, directrice adjointe de France Travail Montauban Nord
 - monsieur Julien Le Borgne, directeur adjoint de France Travail Castelsarrasin
- Direction territoriale Lozère

- madame Sylvie Filip, directrice adjointe de France Travail Mende
- Direction territoriale Hautes Pyrénées
 - madame Christine Nadal, directrice adjointe de France Travail Tarbes Pyrénées
 - madame Aïcha Boumaza, directrice adjointe de France Travail Tarbes Arsenal
- Direction territoriale Pyrénées Orientales
 - monsieur Antoine Fonseca, directeur adjoint de France Travail Perpignan Saint Assiscle
 - madame Sabah Azais, directrice adjointe de France Travail Perpignan Saint Assiscle
 - madame Marie Leperlier, directrice adjointe de France Travail Perpignan Sant Vicens
 - madame Blandine Lantuech, directrice adjointe de France Travail Perpignan Sant Vicens
 - madame Cathy Di Prata, directrice adjointe de France Travail Perpignan Polygone
 - madame Sandrine Le Goff, directrice adjointe de France Travail Perpignan Polygone
- Direction territoriale Tarn
 - madame Delphine Pujol, directrice adjointe de France Travail Rodez
 - madame Elsa Calleja, directrice adjointe de France Travail Albi
 - monsieur Fabrice Ponset, directeur adjoint de France Travail Castres
- Direction territoriale Tarn et Garonne
 - monsieur Cédric Calonge, directeur adjoint de France Travail Cahors

§ 3 - responsables d'équipe

- Direction territoriale Ariège
 - madame Aurore Gandolfe, responsable d'équipe de France Travail Pamiers
 - madame Laetitia Aloui, responsable d'équipe de France Travail Pamiers
 - madame Emilie Cugniet, responsable d'équipe de France Travail Pamiers
 - madame Isabelle Rouzet, responsable d'équipe de France Travail Foix
 - madame Maud Duchemin, responsable d'équipe de France Travail Foix
 - madame Rebecca Beneteau, responsable d'équipe de France Travail Foix
 - madame Emilie Cancel, responsable d'équipe de France Travail Foix
 - madame Emeline Garcia, responsable d'équipe de France Travail Saint Giron
 - madame Sandra Alozy, responsable d'équipe de France Travail Saint Giron
 - madame Caroline Kohser, responsable d'équipe de France Travail Lavelanet
 - monsieur Andréas Ould Rabah, responsable d'équipe de France Travail Lavelanet
- Direction territoriale Aude
 - monsieur Pierre Berge, responsable d'équipe de France Travail Carcassonne
 - madame Françoise Mailhebiau, responsable d'équipe de France Travail Carcassonne

- monsieur François Richard, responsable d'équipe de France Travail Carcassonne
- madame Julie Julie, responsable d'équipe de France Travail Carcassonne
- madame Véronique Alvarez, responsable d'équipe de France Travail Carcassonne
- madame Magalie Pupato, responsable d'équipe de France Travail Carcassonne
- madame Jessica Chadaillat, responsable d'équipe de France Travail Castelnaudary
- madame Sandra Dauphin, responsable d'équipe de France Travail Lézignan
- madame Nouama El Gharbaoui, responsable d'équipe de France Travail Lézignan
- monsieur Olivier Heughebaert, responsable d'équipe de France Travail Lézignan
- monsieur Paul Lagache, responsable d'équipe de France Travail Lézignan
- monsieur Pascal Leroy, responsable d'équipe de France Travail Limoux
- madame Laurie Padrines, responsable d'équipe de France Travail Narbonne
- monsieur Christophe Saint Martin, responsable d'équipe de France Travail Narbonne
- madame Julie Battini, responsable d'équipe de France Travail Narbonne
- madame Christelle Garcia, responsable d'équipe de France Travail Narbonne
- madame Axelle Berger, responsable d'équipe de France Travail Narbonne
- madame Céline Guerrero, responsable d'équipe de France Travail Narbonne
- Direction territoriale Aveyron
 - monsieur Christophe Legay, responsable d'équipe de France Travail Rodez
 - madame Peggy Schepers, responsable d'équipe de France Travail Rodez
 - monsieur Stephan Dumas, responsable d'équipe de France Travail Rodez
 - monsieur Nicolas Malhomme, responsable d'équipe de France Travail Rodez
 - monsieur Cédric Murat, responsable d'équipe de France Travail Rodez
 - monsieur David Coulon, responsable d'équipe de France Travail Villefranche de Rouergue
 - madame Marie Charlotte Jammes, responsable d'équipe de France Travail Villefranche de Rouergue
 - madame Delphine Mialet, responsable d'équipe de France Travail Millau
 - madame Clotilde Galtier, responsable d'équipe de France Travail Millau
 - monsieur Youssef El Khadkhoudi, responsable d'équipe de France Travail Millau
 - monsieur Dominique De Laet, responsable d'équipe de France Travail Decazeville
 - madame Isabelle Minhard, responsable d'équipe de France Travail Decazeville
- Direction territoriale Gard
 - madame Emma Ribes, responsable d'équipe de France Travail Alès Avène
 - madame Céline Bosatelli, responsable d'équipe de France Travail Alès Avène
 - madame Nathalie Ferre, responsable d'équipe de France Travail Alès Avène
 - madame Laure Destres, responsable d'équipe de France Travail Alès Avène
 - madame Kathy Vinson, responsable d'équipe de France Travail Alès Gardon

- madame Nathalie Remy Desrues, responsable d'équipe de France Travail Alès Gardon
- monsieur Philippe Bourdon, responsable d'équipe de France Travail Alès Gardon
- madame Muriel Jacq, responsable d'équipe de France Travail Alès Gardon
- monsieur Benoît Lefebvre, responsable d'équipe de France Travail Alès Gardon
- monsieur Frédéric Becker, responsable d'équipe de France Travail Bagnols sur Cèze
- madame Marie Eve Bermudez, responsable d'équipe de France Travail Bagnols sur Cèze
- madame Christelle Cathelain, responsable d'équipe de France Travail Bagnols sur Cèze
- madame Sophie Duplessis Kergomard, responsable d'équipe de France Travail Bagnols sur Cèze
- monsieur Karim Remmak, responsable d'équipe de France Travail Beaucaire
- madame Laurence Canovas, responsable d'équipe de France Travail Beaucaire
- madame Valérie Reboul Sabadel, responsable d'équipe de France Travail Beaucaire
- madame Virginie Soja, responsable d'équipe de France Travail Nîmes 7 Collines
- monsieur Julien Boissière, responsable d'équipe de France Travail Nîmes 7 Collines
- madame Caroline Tilly, responsable d'équipe de France Travail Nîmes 7 Collines
- madame Sylvie Senelier, responsable d'équipe de France Travail Nîmes 7 Collines
- madame Karine Tanguy, responsable d'équipe de France Travail Nîmes 7 Collines
- monsieur Jérémie Cadiou, responsable d'équipe de France Travail Nîmes Courbessac
- madame Céline Jahier, responsable d'équipe de France Travail Nîmes Courbessac
- madame Lisa Jankowski, responsable d'équipe de France Travail Nîmes Courbessac
- madame Mathilde Bucard, responsable d'équipe de France Travail Nîmes Courbessac
- madame Marta Tavares de Jesus, responsable d'équipe de France Travail Nîmes Courbessac
- madame Audrey Riffard, responsable d'équipe de France Travail Nîmes Courbessac
- madame Catherine Vaschalde, responsable d'équipe de France Travail Nîmes Saint Césaire
- monsieur Emmanuel Alfaiate, responsable d'équipe de France Travail Nîmes Saint Césaire
- madame Emilie Esteves, responsable d'équipe de France Travail Nîmes Saint Césaire
- madame Fatiha Belgourari, responsable d'équipe de France Travail Nîmes Saint Césaire

- madame Pascale Bastide, responsable d'équipe de France Travail Nîmes Saint Césaire
- madame Virginie Quillard, responsable d'équipe de France Travail Vauvert
- madame Nadya Zounaki, responsable d'équipe de France Travail Vauvert
- monsieur Kevin Auger, responsable d'équipe de France Travail Vauvert
- monsieur Pierre Bouchet, responsable d'équipe de France Travail Vauvert
- monsieur Yanick Vayssettes, responsable d'équipe de France Travail Le Vigan
- monsieur Jimmy Granier, responsable d'équipe de France Travail Le Vigan
- madame Agnès Llado, responsable d'équipe de France Travail Villeneuve lès Avignon
- monsieur Malik Megherbi, responsable d'équipe de France Travail Villeneuve lès Avignon
- Direction territoriale Haute Garonne
 - madame Sandrine Stramare, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Borderouge
 - monsieur Abdallah Benzaoui, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Borderouge
 - madame Christine Page, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Borderouge
 - madame Alexandra Camacho, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Borderouge
 - madame Sandrine Pastor, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Borderouge
 - madame Nadine Agnès Lagraverie, responsable d'équipe France Travail Toulouse Hippodrome
 - madame Delphine Jau, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Hippodrome
 - madame Christel Correia, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Hippodrome
 - madame Joëlle Rimailhot, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Jolimont
 - madame Manon Campo, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Jolimont
 - monsieur François Vergnes, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Jolimont
 - madame Nathalie Denève, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Jolimont
 - madame Priscilla Albaret, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Jolimont
 - monsieur Jean Luc Costes, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Cartoucherie
 - monsieur Lionel Thebe, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Cartoucherie
 - madame Sandra Barone, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Saint Michel
 - madame Dorothée Hamelin, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Saint Michel

- madame Delphine Cadiou, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Saint Michel
- monsieur Sébastien Pipy, responsable d'équipe de France Travail Castelnau
- madame Katia Farres, responsable d'équipe de France Travail Castelnau
- madame Carole Souza, responsable d'équipe de France Travail Castelnau
- madame Céline Tonco, responsable d'équipe de France Travail Castelnau
- madame Lucie Descazeaux, responsable d'équipe de France Travail Colomiers
- madame Sabrina Gamba, responsable d'équipe de France Travail Colomiers
- monsieur Sydney Toulemonde, responsable d'équipe de France Travail Colomiers
- madame Nelly Dejean, responsable d'équipe de France Travail Colomiers
- madame Valérie Germain, responsable d'équipe de France Travail Colomiers
- madame Emmanuelle Médina Foussadier, responsable d'équipe de France Travail Muret
- madame Corinne Desroches, responsable d'équipe de France Travail Muret
- madame Saliha Guelmine, responsable d'équipe de France Travail Muret
- madame Françoise Guenot, responsable d'équipe de France Travail Muret
- monsieur Louis Antoine Vergnaud, responsable d'équipe de France Travail Muret
- madame Marie Ferran, responsable d'équipe de France Travail Muret
- madame Françoise Tribut, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Cartoucherie
- madame Nathalie Ribère, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Cartoucherie
- monsieur Jean François Marolda, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Cartoucherie
- monsieur Nicolas Malzac, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Cartoucherie
- madame Emmanuelle Pintre, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Bellefontaine
- madame Frédérique Arnoux, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Bellefontaine
- madame Catherine Legrand, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Bellefontaine
- madame Delphine Montanon, responsable d'équipe de France Travail Toulouse La Plaine
- monsieur Michel Hoarau, responsable d'équipe de France Travail Toulouse La Plaine
- madame Laura Freud, responsable d'équipe de France Travail Toulouse La Plaine
- madame Nathalie Levigne, responsable d'équipe de France Travail Blagnac
- madame Sandra Ribeiro, responsable d'équipe de France Travail Blagnac
- monsieur François Pires, responsable d'équipe de France Travail Blagnac
- monsieur Georges Alexandre, responsable d'équipe de France Travail Blagnac
- monsieur Thomas Bouyou, responsable d'équipe de France Travail Blagnac
- madame Florence Rebillot, responsable d'équipe de France Travail Labège
- madame Anne Durou, responsable d'équipe de France Travail Labège
- monsieur Vincent Tempère, responsable d'équipe de France Travail Labège

- madame Anne Laure Garcia, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Labège
- madame Mélanie Scolari, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Labège
- madame Marie Simonetti, responsable d'équipe de France Travail Portet sur Garonne
- madame Céline Gonzalez, responsable d'équipe de France Travail Portet sur Garonne
- madame Muriel Sorholus, responsable d'équipe de France Travail Portet sur Garonne
- madame Amandine Rouby Valette, responsable d'équipe de France Travail Saint Gaudens
- madame Céline Biasi, responsable d'équipe de France Travail Saint Gaudens
- monsieur Jean Christophe Gaillard, responsable d'équipe de France Travail Saint Gaudens
- madame Annabelle Soret, responsable d'équipe de France Travail Saint Gaudens
- monsieur André Franzen, responsable d'équipe de France Travail Saint Jean
- madame Patricia Barlet, responsable d'équipe de France Travail Saint Jean
- monsieur Eric Caron, responsable d'équipe de France Travail Saint Jean
- madame Marlène Lacambre, responsable d'équipe de France Travail Saint Jean
- monsieur Lambert Dalbies, responsable d'équipe de France Travail Saint Jean
- madame Nathalie Helfer, responsable d'équipe de France Travail Villefranche de Lauragais
- madame Christelle Coulibaly, responsable d'équipe de France Travail Villefranche de Lauragais
- Direction territoriale Gers
 - monsieur David Gracia, responsable d'équipe de France Travail Auch
 - madame Véronique Richard Nabais, responsable d'équipe de France Travail Auch
 - madame Emilie Cluzel, responsable d'équipe de France Travail Auch
 - madame Stéphanie Sarrau, responsable d'équipe de France Travail Auch
 - monsieur Fabien Viguié, responsable d'équipe de France Travail Auch
 - madame Stéphanie Santurette, responsable d'équipe de France Travail Condom
 - madame Charlotte Prin, responsable d'équipe de France Travail Condom
 - monsieur Alexandre Laffont, responsable d'équipe de France Travail Isle Jourdain
 - madame Mélanie Clesi, responsable d'équipe de France Travail Isle Jourdain
- Direction territoriale Hérault
 - madame Delphine Decarsin, responsable d'équipe de France Travail Agde
 - madame Emmanuelle Soulier, responsable d'équipe de France Travail Agde
 - madame Elodie Huet, responsable d'équipe de France Travail Agde
 - madame Emilie Manna, responsable d'équipe de France Travail Agde
 - madame Marie Renaud, responsable d'équipe de France Travail Béziers Courondelle

- monsieur Olivier Paikert, responsable d'équipe de France Travail Béziers Courondelle
- monsieur Richard Plas, responsable d'équipe de France Travail Béziers Courondelle
- madame Laure Heras Lajunta, responsable d'équipe France Travail Béziers Courondelle
- madame Virginie Dessinges, responsable d'équipe de France Travail Béziers Courondelle
- monsieur Nicolas Pau, responsable d'équipe de France Travail Béziers Capiscol
- monsieur Jean Jacques Rosado, responsable d'équipe de France Travail Béziers Capiscol
- madame Magali Dussel, responsable d'équipe de France Travail Béziers Capiscol
- madame Céline Decanis, responsable d'équipe de France Travail Béziers Capiscol
- madame Josephine Legier, responsable d'équipe de France Travail Béziers Capiscol
- madame Anne Sellin, responsable d'équipe de France Travail Béziers Capiscol
- monsieur Sigismond Hoffmann, responsable d'équipe de France Travail Béziers Capiscol
- monsieur Christophe Henck, responsable d'équipe de France Travail Clermont l'Hérault
- madame Ingrid Rivière, responsable d'équipe de France Travail Clermont l'Hérault
- madame Lucie Ooghe, responsable d'équipe de France Travail Clermont l'Hérault
- madame Aurore Bogaert, responsable d'équipe de France Travail Clermont l'Hérault
- madame Rebecca Goodfellow, responsable d'équipe de France Travail Lunel
- madame Cora Laronze, responsable d'équipe de France Travail Lunel
- madame Isabelle Sommier, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Castelnau
- madame Céline Gardes, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Castelnau
- monsieur Xavier Consigny, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Castelnau
- monsieur Frédéric Clément, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Castelnau
- monsieur Jean François Metrals, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Castelnau
- madame Claire Crozat, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Castelnau
- monsieur Guillaume Ramin, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Castelnau
- madame Sabine Souverville, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Castelnau
- madame Marilyne Garcia, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Castelnau

- madame Nelly Portaz responsable d'équipe de France Travail Montpellier Castelnau
- madame Anne Bournonville, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Cévennes
- monsieur Franck Cardona, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Cévennes
- monsieur Stéphane Grillet, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Cévennes
- madame Marie Agnès Recordier, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Cévennes
- madame Claudie Mercier, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Cévennes
- madame Nadège Mesinele, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Cévennes
- madame Frédérique Delbecq, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Cévennes
- madame Corinne Vernet Fontaine, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Cévennes
- madame Audrey Grouzis, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Cévennes
- madame Pascale Baudry, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Méditerranée
- madame Sophie Robin, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Méditerranée
- madame Clara Verriest, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Méditerranée
- madame Christelle Balard, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Méditerranée
- madame Frédérique Robert, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Méditerranée
- monsieur Nabil Afkir, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Méditerranée
- monsieur Fabien Petitjean, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Méditerranée
- madame Hadda Shili, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Mas de Grille
- madame Valérie Kinfooussia, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Mas de Grille
- madame Laurence Malleron, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Mas de Grille
- madame Charlene Gaubert, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Mas de Grille
- monsieur Frédéric Olmos, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Mas de Grille
- madame Carol Biggi, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Mas de Grille
- madame Messaouda Ouanes, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Mas de Grille

- madame Sophie Bibia, responsable d'équipe de France Travail Pézenas
- madame Karine Metayer, responsable d'équipe de France Travail Pézenas
- monsieur Cédric Rodriguez, responsable d'équipe de France Travail Sète
- monsieur Olivier Lefoyer, responsable d'équipe de France Travail Sète
- madame Lamia Eveno, responsable d'équipe de France Travail Sète
- monsieur Cyril Paloc, responsable d'équipe de France Travail Sète
- madame Virginie Beltra, responsable d'équipe de France Travail Sète
- Direction territoriale Lot
 - monsieur Jean Yves Guiot, responsable d'équipe de France Travail Cahors Hautesserre
 - madame Christele Alrivie, responsable d'équipe de France Travail Cahors Hautesserre
 - madame Myriana Meresse, responsable d'équipe de France Travail Cahors Hautesserre
 - monsieur Silvere Beugnet, responsable d'équipe de France Travail Cahors Hautesserre
 - madame Claudine Munoz, responsable d'équipe de France Travail Figeac
 - monsieur Sébastien Dehesdin, responsable d'équipe de France Travail Figeac
 - madame Alicia Rhodde, responsable d'équipe de France Travail Figeac
 - madame Manuela Daphne, responsable d'équipe de France Travail Figeac
 - madame Colette Ansel, responsable d'équipe de France Travail Figeac
 - monsieur Maxime Portal, responsable d'équipe de France Travail Souillac
 - madame Annabelle Süsoy, responsable d'équipe de France Travail Souillac
- Direction territoriale Lozère
 - monsieur Yannick Soulier, responsable d'équipe de France Travail Mende
 - madame Axelle Montchamp, responsable d'équipe de France Travail Mende
 - madame Valérie Lalleman, responsable d'équipe de France Travail Mende
- Direction territoriale Hautes Pyrénées
 - madame Marie Anne Chapelier, responsable d'équipe de France Travail Lannemezan
 - madame Laetitia Buey, responsable d'équipe de France Travail Lannemezan
 - madame Christelle Viard, responsable d'équipe de France Travail Lourdes
 - madame Sophie Soule, responsable d'équipe de France Travail Lourdes
 - madame Sabine Portefaix, responsable d'équipe de France Travail Tarbes Arsenal
 - madame Emilie Vamour, responsable d'équipe de France Travail Tarbes Arsenal
 - madame Laetitia Vincent, responsable d'équipe de France Travail Tarbes Arsenal
 - madame Camille Duchet, responsable d'équipe de France Travail Tarbes Arsenal
 - madame Laurence Lamette, responsable d'équipe de France Travail Tarbes Arsenal
 - madame Karine Dubie, responsable d'équipe de France Travail Tarbes Pyrénées

- monsieur Patrice Blanc, responsable d'équipe de France Travail Tarbes Pyrénées
- madame Nathalie Cortes, responsable d'équipe de France Travail Tarbes Pyrénées
- Direction territoriale Pyrénées Orientales
 - madame Isabelle Delmas, responsable d'équipe de France Travail Argelès
 - madame Blandine Vielfaure, responsable d'équipe de France Travail Argelès
 - madame Nathalie Lebegue, responsable d'équipe de France Travail Argelès
 - monsieur Christophe Colls, responsable d'équipe de France Travail Céret
 - madame Christine Rosell, responsable d'équipe de France Travail Céret
 - madame Delphine Rouchy, responsable d'équipe de France Travail Perpignan Saint Assisclé
 - monsieur Patrice Houms, responsable d'équipe de France Travail Saint Assisclé
 - monsieur Stéphane Di Prata, responsable d'équipe de France Travail Saint Assisclé
 - madame Marie Charlotte Vilcocq, responsable d'équipe de France Travail Perpignan Saint Assisclé
 - madame Sophie Andres, responsable d'équipe de France Travail Perpignan Saint Assisclé
 - madame Pascaline Merel, responsable d'équipe de France Travail Perpignan Saint Assisclé
 - madame Véronique Amiot, responsable d'équipe de France Travail Perpignan Saint Assisclé
 - madame Aurélie Stawiarski, responsable d'équipe de France Travail Perpignan Saint Assisclé
 - monsieur Jérôme Agousty, responsable d'équipe de France Travail Saint Assisclé
 - monsieur Gaël Le Squer, responsable d'équipe de France Travail Perpignan Sant Vicens
 - madame Fatiha Belfadel, responsable d'équipe de France Travail Perpignan Sant Vicens
 - madame Hélène Aourarh, responsable d'équipe de France Travail Perpignan Sant Vicens
 - madame Virginie Wiczorek, responsable d'équipe de France Travail Perpignan Sant Vicens
 - madame Jennifer Rondelot, responsable d'équipe de France Travail Perpignan Sant Vicens
 - madame Lorraine Jover, responsable d'équipe de France Travail Perpignan Sant Vicens
 - madame Karine Impens, responsable d'équipe de France Travail Perpignan Sant Vicens
 - madame Martine Saout, responsable d'équipe de France Travail Perpignan Polygone
 - madame Ange Assoumin, responsable d'équipe de France Travail Perpignan Polygone
 - monsieur Nicolas Pesquet, responsable d'équipe de France Travail Perpignan Polygone

- madame Aurélie Faron, responsable d'équipe de France Travail Perpignan Polygone
- madame Laure Michot, responsable d'équipe de France Travail Perpignan Polygone
- madame Catherine Rivano, responsable d'équipe de France Travail Perpignan Polygone
- monsieur Micael Bansept, responsable d'équipe de France Travail Perpignan Polygone
- madame Carole Maillard, responsable d'équipe de France Travail Prades
- monsieur Vincent Salmon, responsable d'équipe de France Travail Prades
- madame Carine Affre, responsable d'équipe de France Travail Prades
- Direction territoriale Tarn
 - monsieur Benoit Manuel, responsable d'équipe de France Travail Castres
 - madame Aurélie Fontaine, responsable d'équipe de France Travail Castres
 - madame Sahida Ayeva, responsable d'équipe de France Travail Castres
 - madame Judith Chibaudel, responsable d'équipe de France Travail Rodez
 - madame Marie Hélène Combacau, responsable d'équipe de France Travail Rodez
 - madame Laurence Brun, responsable d'équipe de France Travail Graulhet
 - madame Laurence Farges, responsable d'équipe de France Travail Graulhet
 - madame Stéphanie Simon, responsable d'équipe de France Travail Graulhet
 - monsieur Franck Héberlé, responsable d'équipe de France Travail Albi
 - madame Laurence Metzger, responsable d'équipe de France Travail Albi
 - monsieur Benjamin Beluffi, responsable d'équipe de France Travail Albi
 - madame Claudine Blay, responsable d'équipe de France Travail Albi
 - madame Marie Céline Reynes, responsable d'équipe de France Travail Albi
 - madame Nathalie Cauchard, responsable d'équipe de France Travail Aussillon Mazamet
 - monsieur Benjamin Dulon, responsable d'équipe de France Travail Aussillon Mazamet
 - madame Mathilde Chevalier, responsable d'équipe de France Travail Gaillac
 - madame Lydia Besset Lafage, responsable d'équipe de France Travail Gaillac
 - monsieur Yannick Jubeau, responsable d'équipe de France Travail Gaillac
 - madame Priscillia Salvador, responsable d'équipe de France Travail Carmaux
 - madame Leslie Morel, responsable d'équipe de France Travail Carmaux
- Direction territoriale Tarn et Garonne
 - madame Magali Gautrand, responsable d'équipe de France Travail Montauban Albasud
 - madame Béatrice Pelletier, responsable d'équipe de France Travail Montauban Albasud
 - madame Carine Roptin, responsable d'équipe de France Travail Montauban Albasud
 - monsieur Yannick Albaret, responsable d'équipe de France Travail Montauban Albasud
 - madame Isabelle Rech, responsable d'équipe de France Travail Montauban Nord

- madame Stéfanie Ixart, responsable d'équipe de France Travail Montauban Nord
- monsieur Marouane Boughanmi, responsable d'équipe de France Travail Montauban Nord
- monsieur David Couzinet, responsable d'équipe de France Travail Montauban Nord
- madame Leslie Michel, responsable d'équipe de France Travail Castelsarrasin
- madame Laurie Castel, responsable d'équipe de France Travail Castelsarrasin
- madame Amélie Lasaygues, responsable d'équipe de France Travail Castelsarrasin
- madame Hayet Ksakass, responsable d'équipe de France Travail Castelsarrasin

§ 4 - référents métier

- Direction territoriale Aude
 - monsieur Alain Sampietro, référent métiers de France Travail Carcassonne
 - madame Christelle Gouriou, référente métiers de France Travail Carcassonne
 - madame Bérengère Gleizes, référente métiers de France Travail Carcassonne
 - madame Claudine Delsol, référente métiers de France Travail Narbonne
 - madame Christel Arabeyre, référente métiers de France Travail Narbonne
 - madame Ingrid Blume, référente métiers de France Travail Castelnaudary
 - monsieur Paul Vallve, référent métiers de France Travail Lézignan
- Direction territoriale Ariège
 - madame Béatrice Cazale, référente métiers de France Travail Saint Giron
 - madame Chantal Mignotte, référente métiers de France Travail Foix
 - madame Carine Arpizou, référente métiers de France Travail Pamiers
 - madame Elodie Lasfargues, référente métiers de France Travail Lavelanet
- Direction territoriale Aveyron
 - monsieur Patrice Bras, référent métiers de France Travail Decazeville
 - madame Sylvie Diane Gastellu, référente métiers de France Travail Villefranche de Rouergue
 - monsieur Marc Ginestet, référent métiers de France Travail Rodez
 - madame Justine Ruinart Roussaly, référente métiers de France Travail Rodez, jusqu'au 30 juin 2025
- Direction territoriale Gard
 - madame Anne Gagliardo, référente métiers de France Travail Alès Avène
 - madame Emilie Amiel, référente métiers de France Travail Alès Avène
 - madame Sara Gatine, référente métiers de France Travail Alès Gardon
 - madame Faustine Ducret, référente métiers de France Travail Alès Gardon
 - madame Alexia Casanova, référente métiers de France Travail Beaucaire
 - monsieur William De Cazo, référent métiers de France Travail Bagnols sur Cèze
 - madame Michèle Donelli, référente métiers de France Travail Nîmes Courbessac
 - monsieur Wafaa Mebarki, référent métiers de France Travail Nîmes Courbessac

- madame Aurore Mardille Vidal, référente métiers de France Travail Nîmes Saint Césaire
- madame Karine Dumont, référente métiers de France Travail Nîmes 7 Collines
- monsieur Mickael Aparici, référent métiers de France Travail Nîmes 7 Collines
- madame Sophie Caron, référente métiers de France Travail Nîmes Saint Césaire
- monsieur Youssef El Ghouch, référent métiers de France Travail Le Vigan
- monsieur Hervé Martin, référent métiers de France Travail Villeneuve lès Avignon
- monsieur Yannick Ougier, référent métiers de France Travail Vauvert
- Direction territoriale Haute Garonne
 - madame Aurore Aznar, référente métiers de France Travail Toulouse Borderouge
 - madame Valérie Rouane, référente métiers de France Travail Toulouse Borderouge
 - madame Rosine Pietravallo, référente métiers de France Travail Toulouse Jolimont
 - madame Laetitia Metairon, référente métiers de France Travail Toulouse Jolimont
 - madame Maud Crouail, référente métiers de France Travail Toulouse Cartoucherie
 - monsieur Emmanuel Baraille, référent métiers de France Travail Cartoucherie
 - madame Agnès Desplanque, référente métiers de France Travail Toulouse Saint Michel
 - monsieur Sébastien Gobert, référent métiers de France Travail Toulouse Saint Michel
 - madame Martine Raynal, référente métiers de France Travail Castelnau
 - madame Raymonde Henry Atzori, référente métiers de France Travail Muret
 - madame Nelly Lopez Vilagines, référente métiers de France Travail Muret
 - madame Isabelle Riera, référente métiers de France Travail Toulouse Bellefontaine
 - madame Khadija Tijani, référente métiers de France Travail Colomiers
 - madame Ingrid Olivia, référente métiers de France Travail Colomiers
 - madame Joelle Duez, référente métiers de France Travail Toulouse la Plaine
 - madame Pascale Le Rouzic, référente métiers de France Travail Blagnac
 - madame Claire Gouzy, référente métiers de France Travail Blagnac
 - monsieur Nourdine Aissani, référent métiers de France Travail Labège
 - monsieur Lucas Jacquot, référent métiers de France Travail Labège
 - madame Adélaïde Bernard, référente métiers de France Travail Portet sur Garonne
 - madame Nathalie Leduc, référente métiers de France Travail Saint Jean
 - madame Muriel Berthomieu, référente métiers de France Travail Toulouse Hippodrome
 - monsieur Mohammed Zouli, référent métiers de France Travail Saint Gaudens
- Direction territoriale Gers
 - monsieur Marc Gabarret, référent métiers de France Travail Auch

- monsieur David Lopes, référent métiers de France Travail Isle Jourdain
- madame Catherine Rabatel, référente métiers de France Travail Condom
- Direction territoriale Hérault
 - madame Muriel Sireyjol, référente métiers de France Travail Agde
 - madame Nathalie Bastoul, référente métiers de France Travail Agde
 - madame Anne Frosini, référente métiers de France Travail Agde, jusqu'au 31 octobre 2025
 - madame Virginie Ourahli, référente métiers de France Travail Béziers Courondelle
 - madame Sandra Chanfreau, référente métiers de France Travail Béziers Courondelle
 - madame Agnès Lacroux, référente métiers de France Travail Béziers Capiscol
 - madame Sarah Semhoun, référente métiers de France Travail Béziers Capiscol
 - madame Jeannine Verdeil, référente métiers de France Travail Clermont l'Hérault
 - madame Sylvie Alégret, référente métiers de France Travail Clermont l'Hérault
 - monsieur Sébastien Ganvey, référent métiers de France Travail Clermont l'Hérault
 - madame Odile Schaller, référente métiers de France Travail Lunel
 - madame Marie Gianordoli, référente métiers de France Travail Lunel
 - madame Françoise Argenson, référente métiers de France Travail Montpellier Castelnau
 - madame Emilie Besson, référente métiers de France Travail Montpellier Castelnau
 - madame Marie Elisabeth Planes, référente métiers de France Travail Montpellier Castelnau
 - madame Céline Sanchez, référente métiers de France Travail Montpellier Castelnau
 - madame Catherine Munteanu, référente métiers de France Travail Montpellier Cévennes
 - monsieur Ludovic Leclerc, référent métiers de France Travail Montpellier Cévennes
 - madame Nathalie Girardeau, référente métiers de France Travail Montpellier Cévennes
 - madame Christine Courtois, référente métiers de France Travail Montpellier Cévennes
 - madame Audrey Dotti, référente métiers de France Travail Montpellier Cévennes
 - monsieur Nicolas Vincent, référent métiers de France Travail Montpellier Cévennes
 - madame Laurence Cordier, référente métiers de France Travail Montpellier Méditerranée
 - madame Yamina Laghouati, référente métiers de France Travail Montpellier Méditerranée
 - madame Sabrina Delporte, référente métiers de France Travail Montpellier Méditerranée

- madame Sylvia Pechenart, référente métiers de France Travail Montpellier Mas de grille
- madame Dominique Lezaud, référente métiers de France Travail Montpellier Mas de grille
- madame Isabelle Thouron, référente métiers de France Travail Pézenas
- monsieur Xavier Garcia, référent métiers de France Travail Pézenas
- madame Katerine Bariole Lourme, référente métiers de France Travail Sète
- madame Nathalie Rousselle, référente métiers de France Travail Sète
- madame Elise Duboc, référente métiers de France Travail Sète
- monsieur Aurélien David, référent métiers de France Travail Sète
- Direction territoriale Lot
 - madame Marie Pierre Bousquet, référente métiers de France Travail Figeac
 - monsieur Thomas Beteille, référent métiers de France Travail Figeac
 - madame Adeline Tremouille, référente métiers de France Travail Souillac
 - madame Valérie Chadelaud, référente métiers de France Travail Souillac
- Direction territoriale Lozère
 - madame Hélène Nogueira, référente métiers de France Travail Mende
- Direction territoriale Hautes Pyrénées
 - madame Nathalie Chaim, référente métiers de France Travail Lourdes
 - madame Véronique Menvielle, référente métiers de France Travail Tarbes Arsenal
 - madame Valérie Tourancheau, référente métiers de France Travail Tarbes Pyrénées
 - madame Elisabeth Arne, référente métiers de France Travail Lannemezan
- Direction territoriale Pyrénées Orientales
 - madame Marie Noëlle Hertel, référente métiers de France Travail Argelès
 - madame Sylvie Alvarez, référente métiers de France Travail Céret
 - monsieur Stéfan Ségura Léonard, référent métiers de France Travail Perpignan Saint Assiscle
 - monsieur Laurent Garcia, référent métiers de France Travail Perpignan Saint Assiscle
 - madame Elisabeth Parra, référente métiers de France Travail Perpignan Sant Vicens
 - madame Geneviève Boutière, référente métiers de France Travail Perpignan Sant Vicens
 - monsieur David Condoret, référent métiers de France Travail Perpignan Polygone
 - madame Ingrid Anfruns, référente métiers de France Travail Perpignan Polygone
 - monsieur Tony Weiss, référent métiers de France Travail Prades
- Direction territoriale Tarn
 - madame Sandrine Scattolin, référente métiers de France Travail Castres
 - madame Sylvie Mayeux, référente métiers de France Travail Castres

- monsieur Jérôme Vasseur, référent métiers de France Travail Graulhet
- madame Virginie Bardou, référente métiers de France Travail Albi
- madame Nathalie Deltrieu, référente métiers de France Travail Aussillon Mazamet
- madame Cécile Etienne, référente métiers de France Travail Carmaux
- madame Corinne Laporte, référente métiers de France Travail Gaillac
- Direction territoriale Tarn et Garonne
 - madame Natacha De La Ballina, référente métiers de France Travail Montauban Nord
 - madame Anne Cavallini, référente métiers de France Travail Montauban Nord
 - monsieur Cédric David, référent métiers de France Travail Montauban Albasud
 - monsieur Alain Calmon, référent métiers de France Travail Cahors Hautesserre
 - monsieur Grégoire Portal, référent métiers de France Travail Castelsarrasin

Article 6 – Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom de la directrice régionale de France Travail Occitanie. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 7 – Abrogation et publication

La décision Oc n° 2025-12 DS Agences du 4 mars 2025 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de France Travail.

Fait à Balma, le 31 mars 2025.

Karine Meininger,
directrice régionale
de France Travail Occitanie

Décision Oc n° 2025-16 DS PTF du 31 mars 2025

Délégation de signature de la directrice régionale de France Travail Occitanie au sein de la plate-forme de la direction de la production

La directrice régionale de France Travail Occitanie,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5412-1, L.5426-6, R.5312-25 et R.5312-26, R.5412-8,

Vu le code de justice administrative, notamment ses articles L.213-11 et suivants et R213-10 et suivants,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'opérateur France Travail,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le règlement d'assurance chômage, notamment ses articles 46, 46 bis et 55 et les articles 46, 46 bis et 55 de ses annexes VIII et X,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2024-73 du 19 décembre 2024 du conseil d'administration de France Travail portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2024-35 du 24 avril 2024 du conseil d'administration de France Travail portant sur l'aide à la garde d'enfants,

Décide :

Article 1 – Placement et gestion des droits

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 4, § 5.1, § 5.3, § 6 de l'article 7 à l'effet de signer :

- 1) les décisions (à l'exception de celles relevant de la compétence de France Travail services) relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, ainsi que les décisions statuant sur les contestations et recours formés contre ces décisions,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations et recours formés contre ces décisions,
- 3) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

Article 2 – Prestations en trop versées

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 4, § 5.3 et § 6.2 de l'article 7 à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou pour le compte d'un tiers et faire procéder à son exécution.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 de l'article 7 à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 60 mois.

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 4, § 5.3, § 6.2 et § 9 de l'article 7 à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 48 mois.

§ 4 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 8 de l'article 7 à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 24 mois.

§ 5 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-dessous, à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non-valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées,

- dans la limite de 5 000 euros lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, pour les personnes désignées aux § 4, § 5.3, § 6.2 de l'article 7 ;
- dans la limite de 650 euros pour accorder une remise lorsque les prestations concernées sont versées pour le compte de l'assurance chômage, pour les personnes désignées aux § 4, § 5.3, § 6.2 et § 9 de l'article 7 ;
- d'un montant inférieur à 1000 euros pour admettre en non-valeur lorsque les prestations concernées sont versées pour le compte de l'assurance chômage, pour les

personnes désignées aux § 4, § 5.3, § 6.2 de l'article 7 ainsi que pour les personnes mentionnées ci-dessous :

- monsieur Johann Segura, gestionnaire contentieux
- madame Delphine Carrola, gestionnaire contentieux

§ 6 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 4, § 5.3 et § 6.2 de l'article 7 à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer la pénalité administrative.

Article 3 – Demande de remboursement auprès des employeurs

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de :

- 1) signer les décisions concernant le remboursement d'allocations chômage au paiement desquelles sont condamnés les employeurs fautifs en cas de requalification du licenciement sans cause réelle et sérieuse, conformément à l'article L.12354 du code du travail, pour les personnes désignées aux § 1, § 4, § 5.3, § 6.2 de l'article 7,
- 2) notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer des allocations chômage dues par ces employeurs fautifs et faire procéder à son exécution, pour les personnes désignées aux § 1, § 4, § 5.3, § 6.2 de l'article 7,
- 3) signer les décisions concernant le remboursement d'aides et mesure en faveur des employeurs, pour les personnes désignées aux § 1, § 2, § 5.1, § 6.1 de l'article 7.

Article 4 – Contentieux en matière de recouvrement

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 4, § 5.1, § 5.3, § 6 et § 9 de l'article 7 à l'effet de signer tout acte nécessaire pour agir en justice au nom de France Travail ou d'un tiers qu'il représente (y compris constituer avocat ou avoué), devant toute juridiction en demande et en défense, dans tout litige en matière de recouvrement des prestations et sommes mentionnées aux articles 2 et 3.

Article 5 – Contrôle de la recherche d'emploi et recours

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées au § 3 et § 5.2 de l'article 7 à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement pour défaut de justification de l'accomplissement d'actes positifs et répétés en vue de retrouver un emploi, créer, reprendre ou développer une entreprise ou pour non-respect du projet de reconversion professionnelle.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 7 à l'effet de signer les décisions statuant sur les contestations et recours formés contre une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement prise sur le fondement du § 1.

En cas d'absence ou d'empêchement de cette personne, délégation temporaire est donnée à monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations et à la personne désignée au § 1.2 de l'article 7

Article 6 – Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux paragraphes § 1, § 2, § 3, § 4, § 5 et § 6 de l'article 7 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance se rapportant aux activités de la plateforme, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les approbations hiérarchiques de déplacement,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de France Travail, pour tout fait ou acte intéressant la plateforme.

Article 7 – Délégués

§ 1 - Directeurs et directrice adjointe de la production de service régionale

- 1) Directeur de la production de service régionale :
 - o monsieur Gilles Lévy, directeur de la production de services régionale
- 2) Directrice adjointe de la production de service régionale :
 - o madame Joëlle Emonet, directrice adjointe de la production de services régionale

§ 2 - Directeurs et directeurs adjoints de plateforme des traitements centralisés

- 1) Directeurs de la plateforme de traitements centralisés
 - o monsieur Anthony Cuzzit, directeur de la plateforme des traitements centralisés régionale de Montpellier
 - o monsieur Jean François Vergnières, directeur de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma
- 2) Directeurs adjoints de la plateforme de traitements centralisés
 - o madame Nadège Nonorgues, directrice adjointe de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma
 - o madame Maryline BENZA, directrice adjointe de la plateforme des traitements centralisés régionale de Montpellier

§ 3 - Directeur et directeur adjoint de la plateforme du contrôle de la recherche d'emploi

- 1) Directeur du contrôle de la recherche d'emploi
 - o monsieur Thierry Brousses, directeur ad interim de la plateforme du contrôle de la recherche d'emploi, jusqu'au 10 juin 2025
- 2) Directrice adjointe du contrôle de la recherche d'emploi
 - o madame Isabelle Julié, directrice adjointe de la plateforme du contrôle de la recherche d'emploi

§ 4 - Directeur et directeur adjoint de la plateforme contentieux

- 1) Directeur de la plateforme contentieux
 - o monsieur Thierry Brousses, directeur de la plateforme contentieux
- 2) Directeur adjoint de la plateforme contentieux
 - o monsieur François Jacquemier, directeur adjoint de la plateforme contentieux

§ 5 - Responsables d'équipe :

- 1) Responsables d'équipe de la plateforme de traitements centralisés :
 - monsieur Kevin Geslin, responsable d'équipe de la plateforme des traitements centralisés régionale de Montpellier
 - madame Valérie Maréchal, responsable d'équipe de la plateforme des traitements centralisés régionale de Montpellier
 - madame Michèle Bouquet, responsable d'équipe de la plateforme des traitements centralisés régionale de Montpellier
 - madame Linda Pellet, responsable d'équipe de la plateforme des traitements centralisés régionale de Montpellier
 - monsieur Marcel Ohm, responsable d'équipe de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma
 - madame Martine Sarny, responsable d'équipe de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma
 - madame Christine Rodella, responsable d'équipe de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma
 - madame Céline Condoumy, responsable d'équipe de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma
- 2) Responsables d'équipe de la plateforme contrôle de la recherche d'emploi :
 - madame Andrée Stephanie Fons, responsable d'équipe de la plateforme contrôle de la recherche d'emploi
 - madame Danielle Verprat, responsable d'équipe de la plateforme contrôle de la recherche d'emploi
 - madame Karima Zebiche, responsable d'équipe de la plateforme contrôle de la recherche d'emploi
 - madame Carole Gachet, responsable d'équipe de la plateforme contrôle de la recherche d'emploi
- 3) Responsables d'équipe de la plateforme contentieux :
 - monsieur Laurent Demets, responsable d'équipe de la plateforme contentieux
 - monsieur Jordy Grammontin, responsable d'équipe de la plateforme contentieux
 - madame Laurence Debrie, responsable d'équipe de la plateforme contentieux

§ 6 - Référents métiers :

- 1) Référents métiers de la plateforme des traitements centralisés
 - madame Laetitia Lacroze, référente métiers de la plateforme des traitements centralisés régionale de Montpellier
 - monsieur Jérôme Dunogue, référent métiers de la plateforme des traitements centralisés régionale de Montpellier
 - madame Chantal Maisonnier, référente métiers de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma
 - madame Christelle Torralba, référente métiers de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma
- 2) Référents métiers de la plateforme contentieux

- monsieur François Berenguier, référent métiers de la plateforme contentieux
- 3) Autres
 - madame Yasmina Boucenna, chargée de projet de la plateforme contentieux

§ 7 - En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées aux § 1, § 2, § 3, § 4, § 5 et § 6 du présent article, bénéficient de la délégation énoncée à l'article 6, à titre temporaire :

- monsieur Vincent Greffier, superviseur au sein de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma
- madame Céliane Leverdier, superviseuse au sein de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma
- madame Isabelle Barret, employée au sein de la plateforme des traitements centralisés régionale de Montpellier
- madame Véronique Desailly, employée au sein de la plateforme des traitements centralisés régionale de Montpellier
- madame Françoise Viollet, employée de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma
- madame Michelle Martin, employée de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma
- madame Sylvie Rozes, employée de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma
- madame Sophie Barrovecchio, employée de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma
- madame Sarah Barroso, employée de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma
- madame Florence Megnin, employée de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma
- madame Nadia Romani, employée de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma
- monsieur Alain Mailhe, employé de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma
- monsieur Benjamin Bousquet, employé de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma
- madame Sophy Long, employée de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma

§ 8 - Autres agents :

- monsieur Serge Pedron, gestionnaire contentieux
- madame Audrey Dupuich Rollet, gestionnaire contentieux
- madame Anne Frédérique Guy Sauze, gestionnaire contentieux
- madame Sandrine Goudeau, gestionnaire contentieux
- madame Précylia Atkinson, gestionnaire contentieux
- monsieur Stéphane Idrac, gestionnaire contentieux
- madame Catherine Tollon, gestionnaire contentieux
- madame Florence Pelissier, gestionnaire contentieux
- madame Elisabeth Ferre, gestionnaire contentieux
- madame Marie Laurence Piquemal Pastre, gestionnaire contentieux
- monsieur Philippe Ghione, gestionnaire contentieux

- madame Françoise Dieude, gestionnaire contentieux
- madame Elodie Demonsang, gestionnaire contentieux
- madame Florence Malric, gestionnaire contentieux
- madame Hélène Segui, gestionnaire contentieux
- madame Dolores Lopez, gestionnaire contentieux
- madame Hélène Schneider, gestionnaire contentieux
- monsieur Clément Aguilhon, gestionnaire contentieux
- madame Eva Gouraud, gestionnaire contentieux
- madame Sandra Ansart, gestionnaire contentieux
- monsieur Freddy Leroux, gestionnaire contentieux
- monsieur Patrick Castellon, gestionnaire contentieux
- madame Christine Gonfond, gestionnaire contentieux
- madame Isabelle Agostini, gestionnaire contentieux
- madame Isabelle Satre, gestionnaire contentieux
- monsieur Guilhem Sanz, gestionnaire contentieux
- madame Sylvie Molinié, gestionnaire contentieux
- madame Daphné Robillard, gestionnaire contentieux
- madame Nadine Moudat, gestionnaire contentieux
- madame Annick Marie Louise, gestionnaire contentieux
- monsieur Johann Segura, gestionnaire contentieux
- madame Delphine Carrola, gestionnaire contentieux
- madame Stéphanie Lacotte, gestionnaire contentieux
- madame Sarah Nafa, gestionnaire contentieux
- madame Gaëlle Angapin, gestionnaire contentieux
- madame Virginie Livolsi, gestionnaire contentieux
- Karima Bahfir, gestionnaire contentieux
- Nathalie Sanna, gestionnaire contentieux

§ 9 - Audiencière :

- madame Sylvie Duvaux, juriste audiencière

Article 8 – Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées à titre permanent, pour l'ensemble du territoire couvert par la direction régionale, dans la limite des attributions du délégataire.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom de la directrice régionale de France Travail Occitanie. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 9 – Abrogation et publication

La décision Oc n° 2025-13 DS PTF du 4 mars 2025 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de France Travail.

Fait à Balma, le 31 mars 2025.

Karine Meininger,
directrice régionale
de France Travail Occitanie